

Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

**Rapport sur les travaux de ses première
et deuxième sessions ordinaires
et de sa session annuelle de 2013**



Nations Unies • New York, 2013



Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

	<i>Page</i>
Première partie	
Première session ordinaire de 2013	
I. Organisation de la session.	7
A. Élection du Bureau du Conseil d'administration	7
B. Déclarations liminaires du Président et du Directeur général	7
C. Adoption de l'ordre du jour	9
II. Délibérations du Conseil d'administration	9
A. Rapport annuel du Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance au Conseil économique et social	9
B. Rapport sur l'évaluation finale du plan stratégique à moyen terme pour 2006-2013	13
C. Feuille de route actualisée et projet de plan stratégique à moyen terme pour 2014-2017.	13
D. Rapport oral sur la suite donnée par l'UNICEF aux recommandations et décisions adoptées aux réunions du Conseil de coordination du Programme commun ONUSIDA	16
E. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF	17
F. Discussion sur les évaluations thématiques globales récentes.	19
G. Feuille de route vers un budget intégré : rapport conjoint du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes	20
H. Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 et rapport du Comité des commissaires aux comptes	21
I. Collecte de fonds privés : plan de travail et projet de budget pour 2013	23
J. Réunion d'annonces de contributions	24
K. Questions diverses	25
L. Adoption des projets de décision.	27
M. Récompenses pour le personnel et déclarations finales du Directeur général et du Président du Conseil d'administration	27
III. Réunion conjointe des Conseils d'administration de l'UNICEF, du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, d'ONU-Femmes et du PAM	28
A. Mettre en œuvre les décisions issues de l'examen quadriennal complet	29
B. Mettre à profit la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire	31

Deuxième partie	
Session annuelle de 2013	
I.	Organisation de la session. 34
A.	Déclarations liminaires du Président et du Directeur général 34
B.	Adoption de l'ordre du jour 34
II.	Délibérations du Conseil d'administration 35
A.	Rapport annuel du Directeur général de l'UNICEF : progrès accomplis et résultats obtenus dans le cadre du plan stratégique à moyen terme 35
B.	Plan stratégique de l'UNICEF, 2014-2017 38
C.	Mobiliser les connaissances pour aider concrètement l'enfance 41
D.	Rapport sur les progrès réalisés par l'UNICEF dans son action en faveur de l'égalité des sexes 42
E.	Propositions de coopération au titre des programmes de l'UNICEF 44
F.	Rapport annuel sur la fonction d'évaluation et les principales évaluations de l'UNICEF et Politique d'évaluation révisée de l'UNICEF 47
G.	Rapport de synthèse thématique sur l'évaluation de l'action humanitaire 49
H.	Rapport du Bureau de la déontologie 50
I.	Rapport annuel de 2012 du Bureau de l'audit interne et des investigations 51
J.	Déclaration du Président de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF 52
K.	Rapports sur les visites du Conseil d'administration sur le terrain 52
L.	Questions diverses 54
M.	Adoption de projets de décision 54
N.	Déclarations finales du Directeur général de l'UNICEF et du Président du Conseil d'administration 54
Troisième partie	
Deuxième session ordinaire de 2013	
I.	Organisation de la session. 56
A.	Déclarations liminaires 56
B.	Adoption de l'ordre du jour 57
II.	Délibérations du Conseil d'administration 57
A.	Programme de travail proposé pour les sessions de 2014 du Conseil d'administration 57
B.	Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2014-2017 : réalisation des droits de tous les enfants, notamment des plus défavorisés 57
C.	Coopération au titre des programmes de l'UNICEF 61
D.	Budget intégré de l'UNICEF pour la période 2014-2017 65
E.	Collecte de fonds privés : rapport financier pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 69

F.	Déclaration du Président de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF	70
G.	Questions diverses	71
H.	Adoption des projets de décision	73
I.	Déclarations finales	73
Annexe		
	Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2013	75

Première partie
Première session ordinaire de 2013

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 5 au 8 février 2013

I. Organisation de la session

A. Élection du Bureau du Conseil d'administration

1. Le Conseil d'administration a élu à la présidence Jarmo Viinanen, Représentant permanent de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies, et à la vice-présidence Ferit Hoxha, Représentant permanent de l'Albanie auprès de l'Organisation des Nations Unies, George Wilfred Talbot, Représentant permanent du Guyana auprès de l'Organisation des Nations Unies, Mohammad Khzaee, Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies et Macharia Kamau, Représentant permanent du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies.

B. Déclarations liminaires du Président et du Directeur général

2. Le Président du Conseil d'administration a souhaité la bienvenue aux participants et a déclaré qu'il entendait présider aux délibérations dans un esprit d'ouverture et de dialogue constructif. Il a ajouté que le principe directeur qui régissait les travaux du Conseil d'administration était « l'intérêt supérieur de l'enfant », tel que consacré à l'article 3 de la Convention relative aux droits de l'enfant. Faisant notamment état des crises humanitaires en République arabe syrienne et dans d'autres régions, le Président a rappelé aux membres du Conseil que la situation des enfants dans le monde était loin d'être idéale et qu'il fallait déployer des efforts beaucoup plus importants pour soulager leurs souffrances et leur construire un avenir meilleur.

3. Le Président a mis en avant les relations de longue date qu'entretiennent la Finlande et l'UNICEF, qui ont débuté voilà 65 ans, à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, lorsque les enfants de Finlande commencèrent à recevoir une aide de l'organisation. À peine trois années plus tard, la Finlande était devenue un pays donateur grâce, notamment, à l'aide qu'elle avait reçue. Le Président a noté que l'éducation, la nutrition ainsi que la santé maternelle et infantile étaient des domaines prioritaires clefs pour la Finlande et fait savoir que son pays s'était engagé à soutenir la mission universelle de l'UNICEF.

4. Le Président a dit que 2013 était une année d'accomplissements et de décisions en ce qui concernait la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le programme de développement pour l'après-2015 et le prochain plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF. Il a souligné que l'UNICEF avait un rôle de promotion primordial à jouer pour que le bien-être et les droits des enfants demeurent une priorité dans les futurs programmes et objectifs de développement.

5. Dans ses observations liminaires, le Directeur général a félicité le nouveau Président, soulignant que l'intérêt marqué qu'il portait au Fonds ainsi que son engagement étaient déjà très largement appréciés. Il a également accueilli chaleureusement les quatre nouveaux membres du Bureau et le Président du Groupe de la Banque mondiale, Jim Yong Kim, qui participeraient à la séance de réflexion spécialement consacrée à la collaboration entre la Banque mondiale et l'UNICEF.

6. Le Directeur général a rappelé qu'il ne restait que 1 000 jours avant l'échéance de 2015 fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire. Beaucoup de progrès avaient été faits : de plus en plus d'enfants survivaient et prospéraient; les écarts

entre les filles et les garçons se réduisaient en ce qui concernait le taux de scolarisation dans le primaire; un plus grand nombre d'enfants bénéficiaient d'un accès à l'eau potable et à l'assainissement. Toutefois, trop d'enfants, surtout parmi les plus défavorisés, étaient délaissés, privés de leurs droits. Pour contribuer à accélérer les progrès en matière de réduction de la mortalité des enfants de moins de 5 ans, l'UNICEF avait pris la tête d'un mouvement mondial, « L'engagement en faveur de la survie de l'enfant, une promesse renouvelée ». Depuis son lancement en juin 2012, 172 gouvernements et plus de 400 organisations non gouvernementales l'avaient rejoint. Un même sentiment d'urgence motivait la grande alliance en matière de lutte contre le VIH/sida, domaine dans lequel des progrès avaient été faits, notamment grâce aux nouvelles technologies et à de nouveaux médicaments.

7. Le suivi des résultats était essentiel au succès de l'ensemble des programmes et le Système de suivi des résultats pour l'équité était de plus en plus adopté par les partenaires du système des Nations Unies sur le terrain et apprécié des gouvernements partenaires. Avec le Président du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), le Directeur général s'efforçait de convaincre d'autres organismes des Nations Unies d'adopter l'outil, cette plateforme commune étant de nature à leur permettre de contribuer de manière significative à l'initiative « Unis dans l'action ».

8. L'analyse du chevauchement des privations multiples qui complète le Système de suivi des résultats pour l'équité était un nouvel outil d'analyse de données ventilées. Il avait été mis au point par l'UNICEF pour mieux identifier, localiser et atteindre les enfants les plus pauvres et les plus défavorisés, notamment les filles, les enfants handicapés, les enfants nomades et ceux vivant dans des environnements fragiles.

9. D'autres innovations importantes avaient été mises en place avec des partenaires de la santé, de l'éducation et de la protection des enfants, notamment une utilisation plus spécifique des technologies de l'information pour atteindre les plus défavorisés et améliorer les résultats en faveur des enfants. L'utilisation de services de messages courts et rapides avait contribué à l'enregistrement des naissances. Les plateformes virtuelles avaient été particulièrement utiles pour réduire les coûts de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

10. L'UNICEF s'employait à devenir plus efficace, plus rentable et plus transparent. Plusieurs examens étaient en cours pour rationaliser les processus, améliorer l'efficacité et diminuer les coûts. Le Fonds cherchait à réduire le budget de son siège de près de 2,3 millions de dollars, notamment en ce qui concernait les voyages et le recrutement de consultants. Les progrès dans ces domaines seraient favorisés par des évaluations et des vérifications des comptes, des discussions au niveau du Conseil d'administration et par une coopération renforcée avec le GNUD et d'autres partenaires du système des Nations Unies.

11. L'année 2013 serait celle de l'urgence pour l'UNICEF, en particulier en ce qui concernait l'élaboration du plan stratégique à moyen terme pour 2014-2017 et la mise au point d'un plan d'action conjoint en vue de la réalisation de l'examen quadriennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Le prochain plan stratégique à moyen terme tiendrait compte des recommandations de l'examen quadriennal ainsi que des délibérations sur le programme de développement pour l'après-2015.

12. Le Directeur général a appelé l'attention sur le problème difficile que posait la diminution des ressources de base du Fonds, qui avaient baissé de 7 % depuis 2011. Ces ressources étaient essentielles car elles permettaient à l'UNICEF d'investir dans des pays et secteurs qui manquaient de fonds, de soutenir les innovations et de réagir rapidement aux nouvelles situations d'urgence.

13. Abordant la coopération avec la Banque mondiale, le Directeur général a mis en avant que la nouvelle direction de la Banque fournissait une excellente occasion de collaboration avec l'UNICEF pour accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs fixés pour 2015 et au-delà. Il a envisagé plusieurs partenariats avec la Banque, dans des domaines tels que la santé et l'éducation ainsi que l'équité et la pauvreté. Le partenariat se fondait sur des principes communs, notamment l'innovation, le renforcement des capacités, la collaboration avec les gouvernements pour s'assurer la participation des communautés et tenir compte des priorités locales, ainsi que la programmation axée sur les résultats, le suivi et l'établissement de rapports.

C. Adoption de l'ordre du jour (point 3)

14. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour et le calendrier, et arrêté l'organisation des travaux de la session ([E/ICEF/2013/1](#)).

15. Conformément à l'article 50.2 du Règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a annoncé le nombre total de pouvoirs présentés pour la session, à savoir : 39 délégations ayant le statut d'observateur, 1 organisation intergouvernementale, 3 organisations internationales et autres organismes, 2 organisations non gouvernementales et 7 comités nationaux pour l'UNICEF.

II. Délibérations du Conseil d'administration

A. Rapport annuel du Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance au Conseil économique et social (point 4)

16. Le Directeur de la Division des politiques et de la stratégie a présenté le document ([E/2013/6-E/ICEF/2013/3](#)). Un rapport sur les recommandations du Corps commun d'inspection (CCI) ([E/ICEF/2013/6](#)) était également inscrit au titre de ce point de l'ordre du jour. La Directrice générale adjointe, Geeta Rao Gupta, a déclaré que le rapport annuel répondait à la demande formulée par le Conseil d'administration dans sa décision 2012/1, à savoir de mettre davantage l'accent sur les difficultés, les leçons tirées de l'expérience et les tendances.

17. Les délégations se sont félicitées du rapport, notamment de la place importante accordée à l'équité. Elles ont souligné que cette approche, efficace du point de vue du coût, permettrait d'obtenir rapidement des résultats dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Outre l'équité, il a été proposé que l'organisation intègre l'impartialité, l'innovation et la transparence dans ses principes de base. D'autres propositions visaient à renforcer l'application du mode de programmation axé sur les droits de l'homme dans les programmes bénéficiant

d'un soutien de l'UNICEF et à mettre davantage l'accent sur le lien entre les actions humanitaires et les programmes de développement.

18. Des intervenants ont fait plusieurs propositions constructives en vue de la préparation du prochain plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF pour 2014-2017. Les délégations ont notamment recommandé que le plan mette en avant : l'équité, la survie et la santé de l'enfant, l'éducation, la protection de l'enfance, l'égalité des sexes et la prise en compte de la problématique hommes-femmes, les partenariats stratégiques, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, le renforcement des capacités nationales et des rapports plus axés sur les résultats. Dans tous ces domaines, il était essentiel de faire porter les efforts sur les enfants les plus défavorisés et exclus.

19. Les délégations ont déclaré dans l'ensemble que le plan à moyen terme devait incorporer les recommandations correspondantes de l'examen quadriennal complet dont l'application devait être une priorité absolue pour l'UNICEF, et les questions prioritaires concernant le programme de développement pour l'après-2015. S'agissant de l'application du plan quadriennal complet, l'UNICEF devrait collaborer avec les organismes apparentés de l'ONU pour définir un cadre analytique commun et un ensemble d'indicateurs de suivi concrets et mesurables.

20. Des délégations ont appelé à une mise en valeur des partenariats en général. L'UNICEF a été loué pour sa coopération étroite et de plus en plus importante avec la Banque mondiale, notamment au niveau national ainsi que pour son approche axée sur l'équité. Celle-ci offrait la possibilité d'accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire d'ici à 2015 et de contribuer à la définition du programme de développement pour l'après-2015. Plusieurs domaines de coopération ont été évoqués : activités menées en amont, développement du jeune enfant, eau, assainissement et santé, éradication de la poliomyélite dans le monde, initiatives en vue d'abolir les frais de scolarité, égalité des sexes et protection des femmes. La collaboration était également appréciée pour ce qui est de la protection sociale et des filets de sécurité afin de gérer les risques dans les environnements fragiles et les régions touchées par des conflits.

21. Outre la Banque mondiale, les délégations ont prié instamment l'UNICEF de continuer à renforcer les partenariats stratégiques avec les institutions multilatérales, d'autres institutions financières internationales, notamment le Fonds monétaire international et les banques régionales. Il a été demandé à l'UNICEF pourquoi moins de la moitié de ses bureaux de pays coopéraient avec ces banques.

22. La nécessité d'accroître le renforcement des capacités a également été largement abordée lors du débat. Au niveau national, il importait de centrer l'attention sur les communautés locales ainsi que les institutions « en amont ». Les efforts devaient également porter sur le suivi et l'évaluation, les résultats enregistrés dans ces domaines étant communiqués rapidement aux décideurs. Le Système de suivi des résultats pour l'équité et l'analyse du chevauchement des privations multiples constitueraient des outils utiles à cet égard. Des critères devraient être définis pour mesurer l'efficacité des bureaux de pays en ce qui concerne le renforcement des capacités.

23. Tout en félicitant l'UNICEF pour le fait que près de 60 % de ses bureaux de pays avaient soutenu les initiatives de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire, les délégations ont préconisé des efforts plus importants en la matière,

notamment en ce qui concernait les pays les moins avancés et à revenu intermédiaire. Une délégation a proposé que les organismes des Nations Unies mettent au point un cadre et des outils communs dans ce domaine.

24. De nombreuses délégations ont salué l'UNICEF pour son action déterminante dans le cadre de la promotion de l'égalité des sexes et de la prise en compte de la problématique hommes-femmes, tant dans le contexte humanitaire que dans celui du développement. Néanmoins, certains se sont dits inquiets de l'insuffisance d'intégration de l'égalité des sexes dans tous les programmes et politiques de l'organisation. L'UNICEF a été encouragé à intégrer pleinement des composantes égalité des sexes fortes dans le plan stratégique à moyen terme. Les délégations se sont félicitées de la mise en œuvre du marqueur politique égalité hommes-femmes dans les bureaux régionaux et nationaux. Elles ont également accueilli avec intérêt l'appui fourni à la mise en œuvre du marqueur politique égalité hommes-femmes du Comité permanent interorganisations. L'UNICEF a été prié d'élaborer des mesures de suivi pour combler les lacunes identifiées par ces marqueurs.

25. Des délégations ont fait observer que le renforcement des capacités était indispensable pour promouvoir l'égalité des sexes et prendre en compte la problématique hommes-femmes. Le Fonds a été félicité pour les efforts qu'il a déployés afin que les pays puissent se doter de systèmes de collecte de données et de statistiques ventilées sur l'égalité des sexes. Il a été recommandé que des recherches qualitatives viennent compléter ces efforts, pour donner une image plus précise de questions complexes telles que la violence sexiste. Les délégations ont également encouragé le Fonds à contribuer au renforcement des capacités dans ce domaine parmi les organismes des Nations Unies. La collaboration croissante du Fonds avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-femmes) dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action pour l'application dans tout le système des Nations Unies de la politique des Nations Unies sur l'égalité des sexes a été largement saluée. Une délégation a souligné l'importance des initiatives conjointes sur l'égalité des sexes, se félicitant des résultats obtenus par le plan d'action (2010-2012) en faveur de l'égalité des sexes.

26. Au niveau interne, il a été recommandé que l'UNICEF se donne pour objectif d'incorporer l'égalité des sexes dans ses principaux systèmes. Il importait d'éviter de créer des systèmes parallèles de planification, de suivi et d'évaluation. Le Fonds a été félicité pour les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif consistant à faire en sorte que 50 % de ses fonctionnaires de la classe P-5 et des rangs supérieurs soient des femmes.

27. L'UNICEF a été loué pour ses interventions humanitaires, notamment lors de plusieurs crises récentes. Les délégations ont formulé des propositions spécifiques pour améliorer les activités humanitaires; associer étroitement les activités de secours, de relèvement et de développement; poursuivre les efforts avec d'autres organismes pour améliorer l'efficacité et la mise en œuvre du programme de transition; continuer d'accorder une place particulière aux enfants nécessitant une assistance spéciale; renforcer la résilience des communautés lors de la préparation en prévision des catastrophes; accroître l'assistance fournie pour la réintégration des enfants victimes de conflits armés.

28. L'UNICEF a également été félicité d'avoir chaque année continué d'augmenter quelque peu ses recettes malgré la situation financière mondiale, et ce grâce à l'action de ses comités nationaux. Toutefois, presque toutes les délégations qui sont

intervenues se sont dites préoccupées par la diminution des ressources de base par rapport au total. Elles ont également fait part de leurs craintes concernant la chute des financements thématiques et du nombre de sources de financements privées. Pour surmonter ces difficultés, le Fonds a été encouragé à mettre au point une stratégie globale de mobilisation des ressources et à élargir sa base de donateurs.

29. Les efforts faits par l'UNICEF pour réduire les coûts, y compris par l'adoption de la méthode PaperSmart pour des sessions du Conseil d'administration économes en papier, ont été appréciés, tout comme les diverses initiatives lancées pour améliorer l'efficacité organisationnelle. Le Fonds a été prié d'appliquer le principe de recouvrement intégral des coûts comme prescrit par l'examen quadriennal complet et d'adopter le taux de 8 % préconisé dans le projet de décision sur le recouvrement des coûts.

30. L'UNICEF a également été invité à renforcer ses activités avec d'autres organismes des Nations Unies dans plusieurs domaines : la simplification et l'harmonisation des pratiques de fonctionnement, la rationalisation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), la mise en œuvre de programmes conjoints et le renforcement de la gestion des connaissances. Des délégations ont recommandé le partage du Système de suivi des résultats pour l'équité et de l'analyse du chevauchement de privations multiples avec d'autres organismes pour améliorer la base de données de l'Organisation des Nations Unies, en particulier en ce qui concerne les enfants défavorisés. Des orateurs se sont déclarés satisfaits des contributions du Fonds à l'évaluation indépendante du programme « Unis dans l'action » et de l'élaboration de procédures de fonctionnement types. Dans le cadre de ces efforts, le Fonds a été prié de renforcer l'appui au système des coordonnateurs résidents, notamment en encourageant les fonctionnaires qualifiés à occuper des postes de coordonnateurs résidents.

31. Il a été souligné qu'il était urgent d'atteindre d'ici à 2015 les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment ceux concernant la survie de l'enfant, la santé maternelle et infantile, l'éducation, le VIH/sida ainsi que la protection et la garantie des droits de l'enfant. Une délégation a décrit les progrès considérables réalisés par son pays dans l'éradication de la poliomyélite. Plusieurs orateurs ont remercié l'UNICEF de sa contribution au lancement de l'initiative « S'engager pour la survie de l'enfant, une promesse renouvelée », et fait remarquer que presque tous les États Membres s'étaient engagés à verser des contributions en faveur de cette initiative.

32. Il a été recommandé d'axer davantage les prochains rapports annuels sur les résultats, y compris sur l'attribution des activités de l'UNICEF, ainsi que sur l'analyse des tendances, notamment dans la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet. Dans l'ensemble, une approche plus systématique, structurée et globale de l'établissement des prochains rapports serait souhaitable. Il faudrait également accroître les efforts pour compiler plusieurs rapports du Conseil d'administration de l'UNICEF afin de limiter les doubles emplois.

33. S'agissant des prochaines sessions du Conseil d'administration, les délégations ont déclaré qu'elles souhaitaient que le débat porte sur la protection infantile, accorde une place particulière aux pays les moins avancés et que la question des secours humanitaires soit inscrite à l'ordre du jour officiel.

34. En réponse aux observations, le Directeur de la Division des politiques et de la stratégie a remercié les délégations pour les indications fournies et expliqué que la baisse brutale des « Autres ressources affectées aux opérations d'urgence » entre 2010 et 2011 était due au fait qu'il n'y avait pas eu, en 2011, de crises aussi nombreuses et nécessitant un financement à grande échelle. Comme les délégations, il estimait qu'il serait utile d'examiner les tendances de manière plus détaillée à l'occasion de l'établissement des rapports sur les résultats. Le Directeur adjoint chargé des questions concernant la gouvernance, les Nations Unies et les affaires multilatérales a souligné l'importance que l'UNICEF attachait au système des coordonnateurs résidents et combien il était important pour les organismes des Nations Unies de présenter une proposition sur les modalités de partage des coûts du système, comme demandé dans l'examen quadriennal global.

35. Cette question a été reprise par le Directeur général, qui a déclaré qu'il était vital de prendre une décision à ce sujet lors de la réunion du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination en avril 2013. Dans le cas où les organismes seraient dans l'impossibilité de parvenir à un accord, l'ensemble du système des coordonnateurs résidents pourrait se trouver en danger. Répondant à d'autres observations, le Directeur général s'est félicité que le système de suivi des résultats pour l'équité ait été approuvé, et a déclaré qu'il était nécessaire de collaborer avec les gouvernements quant à son utilisation. Il adhérerait aux suggestions faites sur la manière dont les organismes pourraient mieux travailler en agissant à l'unisson. Par exemple, il a déclaré que l'examen quadriennal complet pourrait devenir pour tous les organismes des Nations Unies un instrument très pratique qui leur permettrait d'œuvrer de concert, notamment en faveur des enfants et des femmes. Il a recommandé que les partenaires des Nations Unies simplifient le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le rendent plus stratégique. Pour que l'initiative « Unis dans l'action » soit viable, il est indispensable d'obtenir des résultats, d'en assurer le suivi et de faire rapport. Le Directeur général espère qu'un plan d'action commun et des procédures de fonctionnement types pourront bientôt être mis au point. Il a demandé aux membres du Conseil d'administration de livrer leurs réflexions sur les nouveaux moyens de lever des fonds pour les ressources thématiques et invité les gouvernements qui ne l'avaient pas encore fait à signer l'annonce de contribution en faveur de l'initiative « S'engager pour la survie de l'enfant, une promesse renouvelée », rejoignant ainsi tous ceux qui s'emploient à mettre un terme aux décès d'enfants évitables d'ici à 2035.

36. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur les recommandations du Corps commun d'inspection et adopté la décision 2013/1 (voir annexe).

B. Rapport sur l'évaluation finale du plan stratégique à moyen terme pour 2006-2013 (point 5)

C. Feuille de route actualisée et projet de plan stratégique à moyen terme pour 2014-2017 (point 6)

37. La Directrice générale adjointe, Geeta Rao Gupta, a remercié les membres du Conseil d'administration pour leur participation au processus d'examen et aux préparatifs. Elle s'est dite convaincue que les leçons tirées des enseignements du

plan stratégique à moyen terme actuel, ainsi que des discussions en cours dans les mécanismes mondiaux importants, apporterait des renseignements précieux pour le prochain plan. Elle a fait observer que la promotion de l'équité serait au centre du prochain plan stratégique à moyen terme, qui mettrait en avant les résultats escomptés à moyen terme pour les enfants, ainsi que les décisions, les produits et les stratégies nécessaires pour parvenir à ces résultats.

38. Le Directeur de la Division des politiques et de la stratégie a présenté les rapports (E/ICEF/2013/4 et E/ICEF/2013/5). Il a déclaré que l'examen confirmait que l'UNICEF collaborait de manière efficace sur les questions relatives aux droits et a toutefois mis en avant les graves difficultés auxquelles devaient faire face les enfants pour la réalisation de leurs droits. L'accent mis sur l'équité permettrait de rationaliser les efforts faits par l'UNICEF pour protéger et promouvoir les droits des enfants tout en renforçant les liens entre l'action humanitaire et le développement. Le plan redéfinirait les cinq domaines stratégiques actuels qui deviendraient sept résultats à moyen terme, les nouveaux domaines étant l'eau et l'assainissement, l'exploitation et la violence ainsi que la pauvreté et la discrimination. Il permettrait également de mieux suivre les résultats.

39. Les délégations ont favorablement accueilli les rapports. Elles ont approuvé la place importante accordée à l'équité pour lutter contre la pauvreté et la discrimination en fonction de trois principes normatifs et intersectoriels – les droits de l'homme, l'égalité des sexes et la durabilité environnementale, lesquels devraient être intégrés dans toutes les activités de l'organisation. Plusieurs ont également déclaré qu'elles espéraient qu'ils seraient également dûment intégrés dans le cadre de résultats correspondant afin de fournir un axe stratégique fort. Certaines délégations ont mis en lumière l'importance de l'intégration de l'égalité des sexes et de la multiplication des données ventilées dans ce domaine. D'autres ont mis l'accent sur l'utilité de tirer les leçons des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du précédent plan, notamment en définissant des priorités et en renforçant la transparence. Beaucoup ont accueilli avec satisfaction l'amélioration de la gestion et du suivi des résultats, qui permettrait d'accorder une plus grande attention aux résultats et à la durabilité des programmes appuyés par l'UNICEF.

40. De nombreux orateurs ont prié instamment l'UNICEF d'appliquer les recommandations de l'examen quadriennal complet, notamment celles sur le renforcement de l'initiative « Unis dans l'action » et l'amélioration de la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies. Ils ont également encouragé le renforcement du mode de programmation axé sur les droits de l'homme dans la mise en œuvre des programmes humanitaires et des programmes de développement. Certains ont demandé des informations supplémentaires sur les liens avec les changements climatiques ainsi que l'urbanisation et la migration. D'autres ont souligné l'importance des systèmes de protection sociale, y compris l'accès universel aux soins de santé et à des soins équitables pour les jeunes enfants.

41. Les délégations ont estimé qu'il était indispensable de suivre les progrès accomplis à l'aide d'indicateurs transparents et compréhensibles dans un cadre de résultats cohérent et dynamique. Elles ont favorablement accueilli le cadre proposé qui couvre l'ensemble des résultats, avec une série d'indicateurs pour chaque niveau et qui comprend des niveaux de référence, des points de repère et des niveaux cibles. Cette mesure devrait être harmonisée avec celle d'autres organisations des Nations Unies.

42. Il était également important de garantir que les programmes étaient durables en encourageant leur prise en main par les pays eux-mêmes et en contribuant au renforcement des capacités nationales, notamment dans les pays les moins avancés. Certaines délégations ont proposé de regrouper plusieurs domaines portant sur les questions de santé, et d'intégrer la protection de l'enfant dans les autres domaines les plus concernés.

43. Les délégations ont pris note de la grande importance accordée à une approche intégrée de l'action humanitaire et du développement, compte tenu de leurs liens communs avec la protection de l'enfant, pour renforcer la résilience des communautés et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. L'importance de la gestion du risque dans les actions humanitaires et de développement a également été mise en lumière, notamment dans les situations de conflit et d'urgence. Il a été demandé à l'UNICEF de préciser les moyens qu'il entendait utiliser pour mettre en œuvre une stratégie humanitaire en coordination avec ses partenaires dans le cadre de l'approche commune du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

44. De nombreuses délégations ont encouragé l'utilisation de nouveaux modes d'intervention pour accroître l'accessibilité, multiplier les interventions et obtenir des résultats en faveur des enfants défavorisés et exclus, y compris des enfants handicapés. D'autres ont insisté sur l'importance de l'innovation pour améliorer l'éducation, notamment les compétences techniques, l'enseignement secondaire et l'éducation dans les situations d'urgence. À cet égard, certaines ont mis en avant le rôle d'une fonction renforcée en matière de recherche axée sur l'équité et de gestion des connaissances, laquelle contribuerait à favoriser les activités de sensibilisation reposant sur des observations factuelles et la collaboration avec les partenaires sur les cadres nationaux d'orientation des politiques.

45. Certains orateurs ont souligné qu'il importait d'aligner la coopération au niveau national sur les recommandations des organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme, notamment pour renforcer les systèmes de protection de l'enfant. D'autres ont noté qu'il importait de poursuivre les efforts faits pour lutter contre le sida et la traite des enfants, notamment dans les contextes fragiles, et se sont félicités de la place accrue accordée aux adolescents, même si plusieurs ont estimé qu'il fallait prendre garde à ne pas pour autant se détourner des actions entreprises en faveur du développement et de la santé des jeunes enfants.

46. Des délégations ont mis en avant les possibilités de nouer des partenariats plus stratégiques, y compris par la coopération avec la société civile et les mouvements de citoyens et par une plus grande participation des populations cibles. Beaucoup ont noté avec satisfaction la participation de l'UNICEF aux mécanismes régionaux et interinstitutions en vue d'élargir la coopération sous forme de partenariats et d'améliorer l'action humanitaire du système des Nations Unies.

47. En réponse, la Directrice générale adjointe a déclaré que la mise en œuvre des recommandations du plan quadriennal complet permettrait d'améliorer l'efficacité et la viabilité, la cohérence avec les organismes des Nations Unies ainsi que les partenariats stratégiques avec les gouvernements et la société civile. Consciente que l'UNICEF devait s'attacher aux priorités tout en demeurant souple, elle a rappelé que l'attention accordée aux adolescents était un choix délibéré pour soutenir les efforts importants investis tout au long des 10 premières années de la vie d'un enfant.

48. Le Directeur de la Division des politiques et de la stratégie a déclaré que le plan stratégique à moyen terme devait énoncer des priorités claires et garantir la transparence; toutefois, certains problèmes devraient être résolus dans le cadre des mécanismes d'établissement de rapports et de responsabilisation. Il a indiqué que la redéfinition des domaines prioritaires était le résultat des enseignements tirés du précédent plan et que ces domaines n'étaient pas prioritaires les uns par rapport aux autres. Il a expliqué que l'UNICEF associerait l'action humanitaire et les activités de développement de manière à créer des effets de synergie. Il a souligné que les nouvelles matrices de résultats dynamiques pourraient être testées à la lumière des principes normatifs tout en restant suffisamment souples pour permettre des changements dans les stratégies compte tenu des priorités des pays de programme.

49. Le Directeur général a rappelé l'importance de la gestion du risque et du risque partagé, notamment alors que l'UNICEF intervenait dans des zones de plus en plus difficiles. Il a noté que l'éducation et l'innovation constitueraient des priorités importantes dans le nouveau plan stratégique à moyen terme, notamment l'éducation dans les situations d'urgence. Il a ajouté que tout ce que l'UNICEF avait fait concernait le droit des enfants, indissociable de l'équité. Il reconnaissait que l'attribution des résultats était un exercice difficile lors de l'établissement de rapports dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action » mais a réaffirmé que le Fonds s'emploierait à les présenter aussi clairement et honnêtement que possible. Il a mis en avant l'importance déterminante des données ventilées, car elles aidaient le Fonds à axer ses interventions non seulement sur les enfants défavorisés et exclus mais également à accorder une large place aux activités de sensibilisation basées sur des données factuelles. Il est indispensable de combiner activités de sensibilisation et innovation, notamment au sein du système des Nations Unies ainsi qu'à l'aide de nouveaux types de réseaux et de partenariats horizontaux qui aideraient à transformer le monde.

D. Rapport oral sur la suite donnée par l'UNICEF aux recommandations et décisions adoptées aux réunions du Conseil de coordination du Programme commun ONUSIDA (point 7)

50. Le Directeur des programmes a mis l'accent sur les progrès accomplis dans la lutte contre le VIH/sida, soulignant l'importance des partenariats et le caractère essentiel des activités intersectorielles de l'UNICEF. Le Chef de la Section VIH/sida a présenté le rapport ([E/ICEF/2013/CRP.3](#)).

51. Convenant que l'avènement d'une génération sans sida était proche, les délégations se sont félicitées de l'action dynamique de l'UNICEF dans les efforts faits au niveau international pour combattre ce fléau. Elles ont notamment loué le Fonds pour les efforts qu'il a déployés dans le domaine de la prévention de la transmission materno-fœtale du VIH, en particulier en Afrique subsaharienne. Certaines délégations ont cherché à savoir s'il était possible de simplifier certains interventions et protocoles de traitement.

52. Soulignant l'importance de l'harmonisation, les délégations ont encouragé l'UNICEF à aligner, dans le prochain plan stratégique à moyen terme, ses priorités en matière de programme de lutte contre le VIH sur celles du Programme commun ONUSIDA et sur le programme d'action relatif à l'égalité des sexes. Il a été fait

observer que l'inégalité des sexes était un facteur de risque d'infection à VIH. Certaines délégations ont fait état de la répartition efficace des tâches entre les organismes coparrainants d'ONUSIDA ainsi que de la collaboration fructueuse avec le Plan d'urgence du Président des États-Unis pour la lutte contre le sida sur les analyses des facteurs de blocage.

53. Les délégations ont soutenu l'accent mis sur les adolescents, notamment en ce qui concerne la prévention des nouvelles infections à VIH. Plusieurs délégations ont posé des questions sur la collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) s'agissant du VIH chez les jeunes gens. D'autres se sont félicitées de l'approche fondée sur des données factuelles et mieux ciblées pour atteindre les principales populations infectées, notamment les adolescents. Une délégation a mis en avant l'initiative de la radio kenyane Shuga, qui diffuse des informations sur la maladie dans sept pays.

54. Le Chef de la Section VIH/sida a indiqué que dans le prochain plan stratégique à moyen terme, l'UNICEF alignerait sa programmation sur la stratégie d'ONUSIDA. Il a signalé qu'ONUSIDA élaborait des directives à l'intention des adolescents pour les populations les plus touchées. Il a en outre souligné que l'UNESCO était un partenaire clef du Fonds, notamment pour ce qui était de l'éducation en matière de sexualité pour les adolescents. L'UNICEF et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ont conjointement mis en place une équipe spéciale interinstitutions sur les adolescents et les jeunes, et l'UNICEF a collaboré avec l'Organisation mondiale de la Santé à la simplification des protocoles de traitement.

55. Le Chef de la Section VIH/sida a fait remarquer que la volonté politique, des ressources suffisantes et une politique de transparence avaient permis d'accomplir des progrès importants dans les 22 pays cibles pour la prévention de la transmission materno-fœtale et signalé que l'UNICEF utilisait les innovations technologiques pour améliorer le traitement pédiatrique. Il a ajouté que les nouvelles mesures de suivi et d'évaluation avaient pour objectif de collecter des données plus fiables sur les adolescents, ventilées par âge, sexe et principales populations affectées.

56. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/2 (voir annexe).

E. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF (point 8)

1. Approbation des descriptifs de programme de pays et des programmes communs de pays révisés examinés lors de la deuxième session ordinaire de 2012

57. Le Conseil d'administration a approuvé les descriptifs de programme de pays révisés pour les pays suivants : Afrique du Sud, Cameroun, Guinée équatoriale, Haïti, Libye, Nicaragua, République démocratique du Congo et Soudan ainsi que le programme commun de pays révisé pour le Pakistan.

58. Le représentant du Pakistan a déclaré que l'UNICEF était un partenaire technique clef de son pays, fournissant une aide précieuse au renforcement du secteur social et à la réalisation des objectifs 4 et 5 des objectifs du Millénaire pour le développement. Déplorant les récentes attaques terroristes perpétrées à l'encontre de spécialistes de la polio, il a rappelé que le Pakistan attachait une très grande

importance à l'éradication de cette maladie et investissait des ressources importantes pour garantir la sûreté et la sécurité des équipes de vaccination et débarrasser le pays de ce mal.

59. Le représentant de la République démocratique du Congo a déclaré que les liens de coopération excellents entre le Gouvernement et l'UNICEF aidaient le pays à faire face à sa situation vulnérable imputable au conflit. Il s'est également félicité du partenariat avec la Banque mondiale et a incité à le renforcer encore. Il a insisté sur la nécessité d'un financement supplémentaire et du renforcement des capacités nationales pour mettre en œuvre le nouveau programme de pays et en favoriser la maîtrise nationale.

60. Le représentant de la Libye a remercié l'UNICEF de son aide pendant la lutte pour la libération de son pays ainsi que pour l'appui fourni aux programmes destinés à aider les enfants à surmonter les souffrances qu'ils avaient endurées. Pendant cette période de transition, son pays avait décidé d'accorder une large place au bien-être des enfants et à la réalisation de leurs droits.

61. Intervenant au sujet du programme de coopération de pays (2012-2016) qui est en cours, le représentant de la République islamique d'Iran a exprimé sa gratitude pour les efforts déployés par l'UNICEF et l'équipe de pays. Le programme était basé sur le principe de l'appropriation par le pays et axé sur le cinquième plan national de développement économique et social.

2. Projets de descriptif de programme de pays

62. Le Conseil d'administration a approuvé, selon la procédure d'approbation tacite, le descriptif de programme de pays (2013-2016) pour l'Érythrée, tel qu'il figure dans le document [E/ICEF/2013/P/L.1](#) et adopté la décision 2013/3 (voir annexe).

63. Le représentant de l'Érythrée a dit que la mise en œuvre du programme de pays contribuerait à consolider les acquis obtenus dans des domaines critiques tels que la réduction de la mortalité infantile et de l'écart de développement qui affecte les groupes vulnérables dans les régions difficiles d'accès. Les gouvernements devaient avoir la possibilité d'élaborer des politiques de soutien aux innovations locales ainsi que des stratégies tenant compte des conditions et priorités spécifiques à chaque pays.

64. Le Directeur général a fait remarquer que les programmes de coopération de pays étaient au cœur des activités de l'UNICEF. Il a noté que les descriptifs soutenaient les priorités nationales ainsi que les principes de souveraineté nationale et d'appropriation par le pays lui-même. Il s'est dit satisfait que les observations aient porté sur l'importance des activités mises en œuvre dans tout le territoire de la République démocratique du Congo, et pas seulement dans l'est du pays, ainsi que de la volonté manifestée par le Président et le Premier Ministre pakistanais de soutenir la campagne d'éradication de la poliomyélite.

65. Se faisant l'écho de ces remarques, le Vice-président George Wilfred Talbot a appelé instamment à accroître l'aide fournie à l'UNICEF afin que le Fonds puisse poursuivre ses activités si essentielles.

F. Discussion sur les évaluations thématiques globales récentes (point 9)

66. Le Directeur du service de l'évaluation a présenté les trois rapports d'évaluation thématique et globale sur les travaux de l'UNICEF – développement du jeune enfant; apprentissage des compétences psychosociales; et utilisation d'un mode de programmation axé sur les droits de l'homme. Le Directeur chargé des programmes a exposé succinctement la réponse de l'administration aux recommandations formulées dans les trois rapports.

67. Les délégations ont favorablement accueilli les recommandations, essentielles pour la préparation du prochain plan stratégique à moyen terme, ainsi que la réponse de l'administration, qui montre qu'elle est déterminée à assurer un suivi. Il importait que les évaluations et la réponse suscitent un intérêt dans l'ensemble de l'organisation et bénéficient de ressources suffisantes. Cette action a démontré combien il était important de disposer d'un groupe de l'évaluation solide et indépendant. Plusieurs délégations ont proposé que le Conseil d'administration se charge du suivi de la réponse de l'administration en 2014.

68. Les délégations ont déclaré que l'évaluation du mode de programmation axé sur les droits de l'homme montrait qu'il était nécessaire de préciser les liens entre cette approche et l'équité, notamment dans les domaines ci-après : intégration systématique de l'égalité des sexes, soutien à une direction et un engagement à l'échelle mondiale; et renforcement des capacités et réalisation de progrès dans l'élargissement de ce mode de programmation. Il devrait être intégré dans le cadre de résultats du plan stratégique à moyen terme.

69. S'agissant du développement du jeune enfant, certaines délégations se sont félicitées de la recommandation d'intégrer l'approche dans les politiques, plans et services nationaux. D'autres ont pris acte des possibilités de nouvelles activités de renforcement des capacités pour ce qui est du regroupement de données fiables à tous les niveaux, notamment au niveau régional, en collaborant avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. En ce qui concerne l'apprentissage des compétences psychosociales, il a été fait remarquer qu'elles étaient nécessaires pour autonomiser les jeunes et les protéger plus tard dans la vie.

70. Les délégations se sont félicitées de la mise au point d'un système de gestion axé sur les résultats dans le contexte du cadre du plan stratégique à moyen terme. Elles ont fait valoir que les évaluations mettaient en lumière la nécessité de renforcer les systèmes de suivi et d'évaluation. Il a été proposé d'améliorer la collecte et l'utilisation de données ventilées et de promouvoir la participation utile des bénéficiaires à toutes les phases des programmes pour renforcer la gestion axée sur les résultats. De nombreuses délégations ont souligné la difficulté d'atteindre les groupes défavorisés et vulnérables du fait de l'insuffisance de données fiables et du manque d'accès à celles-ci, ce qui était particulièrement le cas dans les contextes et les situations humanitaires difficiles. Il était important d'adopter une approche systématique de l'évaluation des difficultés et des solutions pour les résoudre.

71. En réponse, le Directeur général a affirmé que l'UNICEF avait tiré les leçons des évaluations et des observations formulées par les membres du Conseil d'administration. Il était conscient de la nécessité d'établir un lien bien défini entre un mode de programmation axé sur les droits de l'homme et l'équité, et a indiqué que le système de suivi des résultats pour l'équité faisait partie de ce mode de

programmation. Il a constaté que le développement du jeune enfant offrait une occasion d'intégrer des approches, étant donné les effets dévastateurs que peuvent avoir les différentes formes de dénuement pour le jeune enfant et tout au long de sa vie.

72. Le Directeur du service de l'évaluation a constaté qu'une attention accrue était accordée aux diverses évaluations à différents niveaux de l'organisation. Il a confirmé que l'UNICEF intégrerait les enseignements tirés des évaluations dans le nouveau plan stratégique à moyen terme et les utiliseraient pour renforcer les capacités nationales en vue d'atteindre les enfants les plus démunis.

G. Feuille de route vers un budget intégré : rapport conjoint du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes (point 10)

73. Le Directeur général adjoint, Martin Mogwanda, a formulé quelques remarques liminaires sur le rapport (E/ICEF/2013/8) consacré à l'examen commun de l'incidence des définitions des coûts et des classifications d'activités sur l'harmonisation des taux de recouvrement des coûts. Il a indiqué que le projet de décision, une fois adopté par le Conseil d'administration de l'UNICEF, influencerait sur le projet de budget intégré et le plan stratégique à moyen terme pour 2014-2017. Le Contrôleur a ensuite présenté le rapport.

74. Les délégations se sont dites satisfaites du fait que le document était le résultat d'une collaboration étroite entre les organismes et qu'il était conforme à l'examen quadriennal complet. Elles ont favorablement accueilli plusieurs éléments de la proposition : a) la méthode et le taux harmonisés de recouvrement des coûts de 8 % basé sur la définition commune de la classification des coûts approuvée par les conseils d'administration; b) les modalités de suivi et d'établissement de rapport sur l'application de la nouvelle méthode; et c) la demande formulée dans la décision en vue d'une évaluation globale, en 2016, dans le cadre des examens à moyen terme.

75. Les orateurs se sont félicités du projet de décision « robuste », qui avait déjà été adopté par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)/FNUAP/Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et devrait être adopté par ONU-Femmes immédiatement après la clôture de la réunion du Conseil d'administration de l'UNICEF. Ils ont loué l'esprit constructif et d'ouverture dont ont fait preuve toutes les délégations participant à la rédaction de la décision. Ils ont notamment apprécié le processus conjoint de facilitation novateur et efficace, et ont remercié les quatre facilitateurs représentant les trois conseils d'administration, qui n'ont épargné aucun effort pour permettre aux membres du Conseil de parvenir à une décision : Hinke Nauta (PNUD/FNUAP/UNOPS); John Mosoti (UNICEF); et Junichi Sumi et Roberto De León Huerta (ONU-Femmes).

76. Une oratrice, s'exprimant sur la question du recouvrement des coûts au titre d'un autre point de l'ordre du jour, a salué la décision comme une réalisation faisant date. Elle a fait observer que les décisions du Conseil d'administration avaient une incidence importante sur les pays de programme comme le sien. Elle a souligné que sa délégation avait participé avec intérêt aux délibérations sur les projets de décision en vue de garantir le succès du processus.

77. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/5 (voir annexe).

H. Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 et rapport du Comité des commissaires aux comptes

78. Les rapports reproduits dans le document (A/67/5/Add.2), ont été présentés par le Contrôleur à l'issue des observations liminaires du Directeur général adjoint, Martin Mogwanja. Ce dernier a mis en avant qu'aucune réserve n'avait été émise à l'encontre des états financiers vérifiés, soit les principaux rapports les plus publics sur les activités de financement de l'UNICEF. En outre, le Comité des commissaires aux comptes s'était déclaré satisfait de l'état d'avancement de l'application des précédentes recommandations.

79. Le Contrôleur a noté que l'UNICEF avait reçu 29 recommandations à l'issue de l'audit, contre 50 sur le rapport concernant le précédent exercice biennal. Il a souligné que l'UNICEF avait pris ces recommandations très au sérieux, avait mis en place des plans de mise en œuvre assortis de délais et de responsabilités précis et participait régulièrement à des dialogues avec les vérificateurs externes des comptes.

80. Une des principales recommandations était que l'UNICEF devrait accroître le contrôle des comités nationaux pour l'UNICEF. Les commissaires aux comptes avaient manifesté des inquiétudes au sujet de la comptabilisation des recettes par les comités nationaux, qu'ils considéraient comme des entités internes de l'UNICEF. Ils ont recommandé que l'UNICEF inscrive aux postes recettes et dépenses de ses états financiers le produit brut et non pas net. Le Contrôleur a toutefois indiqué que ce modèle entraînerait une augmentation des montants des recettes ainsi que des dépenses de l'UNICEF figurant dans les états financiers. Il s'agissait d'une question en suspens toujours à l'examen avec les commissaires aux comptes. Il a également fait remarquer qu'au nom de la transparence, l'UNICEF avait publié les montants bruts des recettes et des dépenses des comités dans une note relative aux états financiers.

81. Les délégations ont félicité l'UNICEF pour le rapport d'audit exempt de réserves, la diminution du nombre de recommandations ainsi que pour les mesures ponctuelles prises pour appliquer les recommandations et fournir des réponses de la part de l'administration.

82. Le débat a été largement consacré aux recommandations concernant les comités nationaux. Les délégations ont dit qu'elles devraient être examinées attentivement pour préserver l'image de l'UNICEF et réduire les risques de porter atteinte à sa réputation. En général, l'UNICEF devrait renforcer le contrôle et le suivi des comités, y compris de leurs résultats financiers et encourager les comités à réduire au minimum les coûts financiers. En particulier, les délégations ont recommandé que l'UNICEF et les comités : a) renforcent et harmonisent leurs accords de coopération, et les rendent plus transparents; b) garantissent que 75 % des fonds recueillis soient reçus par l'UNICEF et rapidement transférés; et c) s'assurent que les 25 % restants soient comptabilisés et affectés uniquement à des activités en rapport direct avec celles de l'UNICEF.

83. Les délégations ont posé des questions sur les mesures prises par l'UNICEF pour donner suite aux recommandations des commissaires aux comptes et demandé que le Fonds partage, avec le Conseil d'administration, les conclusions des vérifications externes des comptes des comités.

84. Abordant ensuite une autre question majeure, celle de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, plusieurs délégations se sont déclarées préoccupées par la nécessité d'un contrôle renforcé. Celui-ci était indispensable afin de réduire le risque de mauvaise utilisation des transferts par des partenaires, voire de fraude. Les orateurs ont encouragé l'UNICEF à coopérer avec d'autres membres du Groupe des Nations Unies pour le développement pour garantir que les directives sur la politique harmonisée concernant les transferts de fonds soient appliquées systématiquement, et qu'elles soient révisées le cas échéant.

85. Le besoin d'améliorer la conformité avec les règles et recommandations a été également souligné s'agissant : des achats, de la gestion des avoirs et de l'inventaire, de l'assurance maladie après la cessation de service, des procédures de recrutement et des taux de vacance de postes ainsi que du suivi des bureaux de pays. Les délégations ont demandé que la planification, la budgétisation et l'établissement de rapports fondés sur des données factuelles, recommandés dans le rapport des commissaires aux comptes, soient intégrés dans le plan stratégique à moyen terme et dans le budget intégré ainsi que dans les directives à l'intention de l'ensemble de l'organisation.

86. La Directrice générale adjointe a souligné que les comités nationaux étaient des entités juridiques, chacune concluant des accords avec l'UNICEF sur la base d'un accord de coopération type qui constitue la base de leur relation avec le Fonds. Depuis mi-2012, lorsque le rapport de vérification des comptes a été publié, l'UNICEF avait collaboré sur une base individuelle avec des comités et avec le Groupe permanent des comités nationaux sur la déclaration des revenus, le transfert en temps utile des fonds à l'UNICEF et les taux de rétention, entre autres. Des systèmes de suivi plus rigoureux avaient également été mis en place pour ce qui est de la conformité des activités des comités nationaux avec l'accord de coopération.

87. Chaque comité préparait actuellement un plan stratégique conjoint avec l'UNICEF, portant sur des activités prioritaires telles que la mobilisation des ressources et l'éducation au service du développement, précisant comment les fonds seraient utilisés. Tous les ans, chaque comité procède à une vérification externe des comptes, qui est publiée et consultable sur le site Web du Comité.

88. Pour ce qui est des recettes et des dépenses dans le cadre de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé, il a noté que celles-ci seraient inscrites au budget intégré de l'UNICEF pour 2014-2017 et comme d'habitude dans le plan de travail et le budget de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé présentés chaque année au Conseil d'administration pour approbation.

89. Le Contrôleur a souligné que les comités nationaux sont des entités indépendantes réglementées par leurs propres autorités nationales créées en vertu de lois nationales. L'UNICEF était d'avis que les comptes des comités ne devraient pas faire partie de ses comptes. Un compromis avait été trouvé à cet égard pour le précédent exercice biennal avec le Comité des commissaires aux comptes. Il fallait espérer que l'on pourrait parvenir à un même compromis avec les commissaires aux comptes.

90. L'UNICEF avait déjà mis en place un plan d'application des recommandations et observations formulées par les commissaires aux comptes. Tous les bureaux concernés du Fonds établissaient des plans, qui étaient vérifiés par le siège et fournissaient des mises à jour trimestrielles des progrès accomplis.

91. En ce qui concernait la politique harmonisée relative aux transferts de fonds, le Contrôleur a déclaré que des travaux étaient en cours avec d'autres organisations pour améliorer les directives et renforcer les activités de certification au niveau national. Quant à la question de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), il a signalé que beaucoup de progrès avaient été faits et que l'UNICEF présenterait ses premiers états financiers IPSAS au Comité des commissaires aux comptes, le 31 mars 2013. En conclusion, il a assuré aux membres du Conseil que les taux de vacance de postes avaient été réduits, comme indiqué, par exemple, dans la mise à jour y relative transmise au Conseil d'administration par la Directrice par intérim de la Division des ressources humaines à la première session ordinaire de 2012.

92. Le Directeur général a mis l'accent sur l'importance de la question de la comptabilisation des recettes des comités nationaux. Il a noté qu'aucun vérificateur externe des comptes n'avait proposé au cours des 60 dernières années de comptabiliser les recettes des comités nationaux en tant que recettes de l'UNICEF. Si cela devait être le cas, le statut des comités en tant qu'entités juridiques indépendantes pourrait être remis en cause, et par conséquent leurs capacités de mobiliser des fonds pourraient être grandement entravées. Il a mis en avant l'importance de l'action des comités nationaux et des fonds qu'ils collectaient pour l'UNICEF, soit environ un tiers de ses revenus.

I. Collecte de fonds privés : plan de travail et projet de budget pour 2013 (point 12)

93. Le Directeur du programme collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé a présenté le rapport ([E/ICEF/2013/AB/L.1](#)).

94. Les délégations se sont félicitées du rapport, notamment des informations sur l'évaluation de l'efficacité et de l'efficience de l'organisation et sur la nouvelle approche des partenariats et a mis en lumière l'importance de l'action de collecte de fonds des comités nationaux. Plusieurs ont insisté sur la nécessité de nouvelles stratégies de sensibilisation pour élargir les partenariats, notamment avec les fondations et les entreprises.

95. Les délégations ont mis en avant l'engagement de l'UNICEF à nouer des partenariats stratégiques et a encouragé le Fonds à partager sa grande expérience dans ce domaine avec d'autres organismes des Nations Unies. Plusieurs délégations ont demandé des informations complémentaires sur les recommandations de l'évaluation de l'efficacité et de l'efficience de l'organisation ainsi que sur leur application. Certaines délégations ont manifesté leur préoccupation au sujet des frais de fonctionnement élevés des activités de mobilisation de fonds et encouragé le Fonds et les comités nationaux à réduire ces coûts conformément aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes. D'autres ont encouragé le Fonds à s'assurer que les dépenses de collecte de fonds seraient à l'avenir imputées sur les ressources de base et les ressources autres que les ressources de base conformément aux recommandations issues de l'examen quadriennal complet.

96. Quelques délégations se sont félicitées de la création du nouveau groupe de l'appui aux bureaux de pays afin d'intensifier les efforts de mobilisation de ressources dans les économies en développement, en Europe centrale et orientale et dans la Communauté d'États indépendants, et ont déclaré qu'elles étaient disposées à collaborer avec le programme de collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé à cet effet. D'autres ont constaté une augmentation des dons privés dans les pays d'Amérique latine et demandé des compléments d'information sur les stratégies de collecte de fonds dans les pays à revenu intermédiaire, notamment en Amérique latine.

97. La Présidente du Groupe permanent des comités nationaux a fait le point des activités de collecte de fonds et autres, mettant en avant les interventions d'urgence dans la Corne de l'Afrique, au Sahel et en République arabe syrienne et affirmé son soutien à des campagnes mondiales telles que « Une promesse renouvelée ».

98. En réponse, le Directeur général adjoint, Martin Mogwanja, a précisé que les frais de fonctionnement du programme de collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé seraient entièrement incorporés au budget intégré commençant en 2014, mais que le programme continuerait de soumettre des plans de travail et des budgets annuels pour approbation par le Conseil d'administration.

99. La Directrice du programme de collecte de fonds et partenariats a confirmé que l'UNICEF fournirait des informations supplémentaires sur les gains d'efficacité lors de la deuxième session ordinaire de 2013, lorsqu'elle présenterait les grandes lignes du plan de collecte pour 2014-2017 ainsi que des détails complémentaires sur les mesures prises pour réduire les structures de coût des collectes de fonds privés. Elle a encouragé les membres du Conseil à fournir des orientations et des appréciations. Elle s'est félicitée du souhait manifesté par les donateurs des pays à revenu intermédiaire de l'Europe centrale et orientale, de la Communauté d'États indépendants et de l'Amérique latine de participer aux activités de collectes de fonds dans le secteur privé et préconisé des discussions bilatérales à cet effet. En réponse à la demande d'exposé détaillé sur les partenariats stratégiques avec le secteur privé, notamment sur la responsabilité sociale des entreprises et les droits de l'enfant, elle a déclaré qu'elle organiserait une réunion pour ce faire. Elle a indiqué que le programme de collecte de fonds et partenariats préparait un débat avec d'autres organismes des Nations Unies à Genève pour partager les enseignements tirés de l'expérience en matière de partenariats et de collecte de fonds avec le secteur privé.

100. Le Directeur général a conclu en faisant observer que l'augmentation rapide des ressources mobilisées dans les anciens programmes de pays contribuait à alimenter le débat sur les moyens dont dispose l'UNICEF pour s'adapter au mieux à un monde en évolution.

101. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/6 (voir annexe).

J. Réunion d'annonces de contributions (point 13)

102. Le Directeur général a présenté la réunion annuelle en exprimant sa gratitude aux partenaires qui, pendant une période de difficultés économiques, avaient continué d'appuyer l'action du Fonds, voire augmenté leur soutien. Il a déclaré que l'insuffisance de ressources ordinaires constituait un problème grave pour

l'organisation car elle entravait sa capacité de remplir sa mission consistant à protéger les droits des enfants. Il a ajouté que compte tenu de l'insuffisance des ressources, il serait plus difficile de sauver des vies et de fournir des secours en cas d'urgence soudaine, de pourvoir aux projets sous-financés ainsi que d'innover et d'investir dans de nouvelles activités prometteuses. Il a prié instamment les donateurs d'accroître leurs contributions aux ressources ordinaires pour que le Fonds puisse mettre en œuvre son programme d'action normative et relève certains des plus grands défis en matière de promotion et de protection des droits des enfants et des femmes.

103. Les représentants des 12 gouvernements se sont engagés à verser des contributions à l'UNICEF pour un montant total de 144 millions de dollars¹.

104. Le Directeur général a remercié les gouvernements qui avaient promis des contributions. Il a affirmé que l'UNICEF utiliserait ces ressources de la façon la plus efficace et la plus rationnelle possible, en s'attachant avant tout à offrir aux enfants les plus nécessiteux les chances qu'ils méritent et à leur donner les moyens de les saisir.

K. Questions diverses (point 14)

Session de réflexion spéciale sur la collaboration entre la Banque mondiale et l'UNICEF

105. Le Président a présenté Jim Yong Kim, Président de la Banque mondiale. Dans ses observations liminaires, M. Kim a mis l'accent sur la détermination tant de la Banque mondiale que de l'UNICEF à recentrer les travaux sur l'équité. Il est crucial de modifier le cours de l'histoire en mettant un terme à la pauvreté extrême et en instaurant une croissance durable incluant les plus pauvres et en accélérant les progrès vers une société juste. Pour s'attaquer aux énormes défis qui s'annoncent, les gouvernements, les organismes des Nations Unies, la société civile et les organisations multilatérales doivent encore intensifier leur collaboration. Il a constaté que la collaboration des bureaux de pays du Fonds avec la Banque avait augmenté et que ce partenariat avait permis de mobiliser d'importantes ressources supplémentaires pour l'UNICEF, y compris 944 millions de dollars de financement pour les services d'achats fournis par le Fonds.

106. Les délégations ont accueilli chaleureusement M. Kim, en déclarant qu'il s'agissait d'une session « historique » car c'était la première fois que le Président de la Banque mondiale s'adressait au Conseil d'administration. Elles se sont déclarées favorables à une solide collaboration entre la Banque mondiale et l'UNICEF, axée sur l'équité, mettant en exergue la nécessité de mettre fin à l'extrême pauvreté ainsi que l'importance de l'innovation et de la multiplication des initiatives.

¹ Le détail des contributions gouvernementales aux ressources ordinaires annoncées ou versées pour 2012 et 2013 (au 7 février 2013) figure dans le document intitulé « Ressources ordinaires de l'UNICEF : les annonces de contributions pour 2013 » (E/ICEF/2013/CRP.2) consultable à l'adresse suivante : www.unicef.org/about/execboard/files/2013-CRP2-Pledging_event-8Feb2013.pdf. Ces annonces comprennent également celles reçues au cours de la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions de novembre 2012, et celles reçues hors du cadre des réunions d'annonces de contributions. Au 7 février 2013, le Fonds avait reçu de 30 gouvernements des annonces de contributions aux ressources ordinaires pour 2013 d'un montant total de 231 millions de dollars.

107. Abordant la question du programme de développement pour l'après-2015, les orateurs ont déclaré qu'il était essentiel d'aller au-delà de la fourniture de services de base afin d'instaurer un véritable changement pour les enfants. À cet effet, une approche systémique était indispensable pour doter les gens de l'éducation, des connaissances, des compétences et des outils dont ils ont besoin pour éliminer la pauvreté, promouvoir l'inclusion et renforcer la participation et le bien-être de tous. L'innovation est également déterminante pour garantir que tous les enfants puissent profiter de ses avantages. Il est tout aussi important d'assurer l'accessibilité, notamment pour les enfants vulnérables dans les régions fragiles, à faible revenu, touchées par des catastrophes ou des conflits et pour les enfants vivant sous occupation. La relance de l'économie est une autre priorité qui a été examinée, notamment pour les pays du Printemps arabe et les pays en transition. Les délégations ont estimé qu'une coopération plus importante et plus efficace entre les partenaires était indispensable pour un succès futur.

108. Certaines délégations ont loué les deux organisations pour le travail accompli dans leur pays et notamment le soutien à l'initiative « Une promesse renouvelée » et au programme de réduction des coûts en faveur de la vaccination contre la poliomyélite. Les délégations ont posé des questions sur la collaboration avec l'Alliance GAVI ainsi que sur les difficultés qui devront être surmontées au cours des 10 à 25 prochaines années. Une délégation, notant que le monde disposait de plus d'outils que jamais auparavant dans des domaines tels que la nutrition, les vaccins et le traitement contre le sida, ont cherché à savoir ce qui pourrait être fait autrement pour améliorer la disponibilité et l'utilisation de ces outils. Elles se sont également interrogées sur la manière de resserrer la collaboration entre les partenaires afin de protéger les enfants vulnérables et de renforcer les systèmes de protection sociale.

109. M. Kim a répondu que pour faire face aux difficultés et réaliser des gains d'échelle, il était important de se poser des questions comme : quels moyens faudrait-il mettre en œuvre pour réaliser divers objectifs? Même s'il était important d'accomplir des progrès dans le débat sur les changements climatiques et autres questions internationales, des mesures concrètes devraient être prises là où c'est possible pour obtenir des résultats. La mise en place de systèmes est essentielle, que ce soit dans les domaines de la gouvernance, de la santé ou de l'éducation. M. Kim a souligné que c'est en investissant dans la santé, l'éducation et la protection sociale que l'on essayait les fondations d'une future croissance économique. Avec une telle accumulation d'innovations diverses, il était important de commencer sérieusement à obtenir des résultats, notamment dans les domaines de la fourniture de vaccins, de la mise en place de filets de sécurité sociale et de la protection de l'enfant. M. Kim a déclaré que la réalisation des objectifs du Millénaire d'ici à 2015 devrait figurer de toute urgence au programme de la communauté internationale, ce qui exigerait de repenser entièrement la responsabilité des institutions multilatérales en termes de collaboration.

110. Le Directeur général a constaté que la Banque mondiale et l'UNICEF avaient des avis presque interchangeable et que la collaboration entre les deux entités avait considérablement progressé ces dernières années. Il a mis en avant cinq domaines de renforcement de la collaboration à l'avenir : a) santé et vaccination; b) pays et régions en situations de crise ou de sortie de crise; c) éducation, en particulier en ce qui concernait l'utilisation des nouvelles technologies; d) innovation, notamment la prise d'initiatives en vue de réaliser des gains d'échelle, d'atteindre les plus

démunis et de renforcer la coopération Sud-Sud; e) dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, la promotion de l'équité et d'une croissance durable en investissant dans le secteur social.

Liste des points de l'ordre du jour provisoire de la session annuelle de 2013

111. Le Secrétaire a présenté la liste aux membres du Conseil d'administration pour information.

L. Adoption des projets de décision (point 15)

112. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2013/1 à 2013/6 (voir annexe).

M. Récompenses pour le personnel et déclarations finales du Directeur général et du Président du Conseil d'administration (point 16)

Récompenses pour le personnel

113. Le Directeur général a expliqué que l'UNICEF rétablissait la tradition annuelle, suivie de 1989 à 2005, qui veut que l'on récompense les meilleurs fonctionnaires incarnant la détermination de l'organisation à améliorer la situation des enfants et des femmes. Ont été récompensés : a) l'équipe d'Afghanistan pour ses résultats et son courage dans les situations d'urgence; b) le bureau de Banda Aceh en Indonésie pour les résultats du programme de pays après le tsunami; et c) les cinq membres de l'équipe d'évacuation médicale en Afrique du Sud qui, en 2011 et 2012 ont coordonné l'évacuation de 81 fonctionnaires et de leur famille à partir de 19 pays.

Déclarations finales

114. Le Directeur général a commencé sa déclaration par une note tragique, évoquant les récentes attaques violentes à l'encontre d'installations sanitaires dans l'État de Kano au Nigéria et les attaques perpétrées contre des spécialistes de la polio au Pakistan. Dans les deux cas, il a souligné le dévouement des fonctionnaires qui avaient promptement repris leur mission en faveur des enfants.

115. La session du Conseil d'administration avait été l'une des plus intéressantes de sa carrière du fait de la teneur des débats. Les présentations et délibérations avaient montré les excellents résultats obtenus grâce au travail acharné des fonctionnaires et des partenaires et l'importance d'associer équité et droits de l'enfant à toutes les activités de l'UNICEF. Elles ont également mis en lumière l'importance des partenariats, y compris avec les gouvernements, les partenaires de l'Organisation des Nations Unies dans le contexte de l'initiative « Unis dans l'action », les institutions financières internationales et les institutions multilatérales ainsi que la société civile, avec une mention toute particulière pour l'action des comités nationaux pour l'UNICEF. Le Directeur général a remercié les délégations pour leurs observations encourageantes concernant les activités du Fonds dans des environnements fragiles et les quartiers les plus défavorisés, notamment dans le

cadre de la campagne de lutte contre la poliomyélite. Il s'est félicité de la participation accrue des pays de programme à la session, qui avait enrichi le débat. En conclusion, il a remercié tous ceux qui avaient fait un succès de cette session du Conseil d'administration, notamment le Président et les vice-présidents nouvellement élus ainsi que les facilitateurs des décisions.

116. Dans sa déclaration, le Président s'est également félicité de la large représentation des délégations parmi tous les groupes régionaux. Il a salué le dynamisme et la détermination dont ont fait preuve le Directeur général et ses adjoints ainsi que les efforts de collaboration déployés par les nouveaux vice-présidents du Conseil.

117. Le Président a souligné que la session s'était déroulée à un moment important pour l'UNICEF qui préparait son prochain plan stratégique à moyen terme et son budget intégré, guidé par l'examen quadriennal complet et les délibérations sur le programme de développement pour l'après-2015, dans un contexte de plus en plus - difficile. Pour relever ces défis, la session de réflexion spéciale avait mis en avant la nécessité de poser de nouvelles questions et d'adopter de nouvelles approches dans le cadre de partenariats, y compris la collaboration spéciale entre la Banque mondiale et le Fonds.

118. Les conseils d'administration des quatre fonds et programmes avaient adopté une décision forte sur le recouvrement des coûts, ONU-Femmes devant faire de même à l'issue de la présente session. La décision avait impliqué une approche conjointe novatrice et constructive de la facilitation. Le Président a remercié les facilitateurs de cette décision ainsi que des autres pour avoir amené les négociations à une conclusion rapide et fructueuse.

119. Le Président a exprimé sa reconnaissance aux États Membres qui avaient déjà annoncé des contributions pour aider à endiguer la baisse des ressources de base et remercié tout particulièrement les comités nationaux de leurs efforts.

120. Pour conclure, le Président a déclaré que les récompenses accordées au personnel étaient une bonne manière de remercier les fonctionnaires de l'UNICEF pour leur détermination, car ils effectuaient un travail remarquable avec les partenaires pour améliorer les vies des enfants les plus vulnérables et promouvoir leurs droits.

III. Réunion conjointe des Conseils d'administration de l'UNICEF, du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, d'ONU-Femmes et du PAM

121. Le présent chapitre, initialement soumis en tant qu'additif au rapport du Conseil d'administration de l'UNICEF sur les travaux de sa première session ordinaire de 2013, constitue un résumé des débats qui ont eu lieu le 4 février 2013 au cours de la réunion conjointe des Conseils d'administration de l'UNICEF, du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), et du Programme alimentaire mondial (PAM), tenue le 4 février 2013. Le texte en a été établi par les secrétariats des fonds et programmes et a été approuvé par les Présidents des Conseils d'administration.

A. Mettre en œuvre les décisions issues de l'examen quadriennal complet

122. Le Président par intérim du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial (PAM) a ouvert la réunion en souhaitant la bienvenue au Vice-Secrétaire général et aux directeurs exécutifs des six organismes des Nations Unies.

123. Présentant le point à l'examen au nom des six organismes, la Directrice exécutive du PAM s'est félicitée que l'examen quadriennal complet mette l'accent sur l'obtention de résultats et leur mise en évidence ainsi que sur la promotion de progrès équitables au profit des plus vulnérables, tout en favorisant une meilleure rentabilité des activités. Elle a confirmé la ferme volonté des membres du Groupe des Nations Unies pour le développement de donner suite à l'examen quadriennal complet, et a souligné ce qui avait déjà été fait dans ce sens, notamment en indiquant comment les dispositions de cet examen étaient prises en compte dans le nouveau plan stratégique du PAM.

124. Le Vice-Secrétaire général s'est référé aux recommandations clefs formulées dans l'examen quadriennal complet et a souligné que celui-ci devrait orienter l'action du système des Nations Unies pour le développement sur le terrain et le préparer à l'après-2015. Il a également réitéré l'engagement pris par le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y soit intégralement donné suite.

125. Plus de 20 États Membres se sont exprimés, et les thèmes suivants ont été mis en avant :

a) L'avantage comparatif du système des Nations Unies pour le développement dans les pays sortant d'un conflit ou en transition, et la nécessité d'aborder tous les aspects de la gestion des risques;

b) La nécessité de lutter contre les inégalités ainsi que de promouvoir une approche du développement axée sur les droits fondamentaux et des politiques de croissance verte;

c) Le caractère fondamental de la prise en main des opérations par les acteurs nationaux ainsi que du fait que la réforme des Nations Unies doit contribuer à accroître la valeur ajoutée dans les pays plutôt que d'être consacrée à la façon dont le système des Nations Unies pourrait mieux fonctionner « en circuit fermé »;

d) Le nombre de mandats d'action prévus par l'examen quadriennal complet, y compris ceux qui sont assortis de délais, et la nécessité d'établir des priorités et d'assurer un suivi efficace de la mise en œuvre;

e) Un appel en faveur de l'amélioration des niveaux de financement et d'une modification de la répartition des ressources, de base et autres, y compris par le biais de mécanismes de recouvrement des coûts;

f) L'importance qu'il y a à continuer de s'attacher à éliminer la pauvreté; certains ont insisté sur les problèmes d'inégalité dans les pays à revenu intermédiaire;

g) L'appui à apporter à l'initiative « Unis dans l'action », en tant que modèle à suivre aux fins de la mise en œuvre;

h) Le renforcement de l'orientation sur les résultats, et la nécessité d'établir des principes solides touchant la communication de l'information, y compris pour ce qui est de la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet;

i) La nécessité de consolider le système des coordonnateurs résidents et de partager la charge des coûts de coordination;

j) Un appel en faveur de l'accélération des progrès accomplis en matière de simplification et d'harmonisation des modes de fonctionnement, en réglant les problèmes de goulets d'étranglement au niveau des sièges;

k) La nécessité de maintenir l'autorité décisionnelle des conseils d'administration et l'importance du rôle joué par les commissions régionales;

l) La nécessité de se rapprocher des organes du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies;

m) La nécessité de renforcer la culture de l'évaluation, y compris au niveau des pays.

126. Les membres du Conseil d'administration du PAM se sont exprimés collectivement et ont indiqué que l'élimination de la faim était une priorité pour l'ensemble des membres du PAM; ils ont également évoqué le double mandat du Programme, qui intervient à la fois lors de situations d'urgence et dans le cadre du développement. Le représentant du Conseil a également souligné qu'il fallait intégrer les enseignements tirés dans le programme pour l'après-2015.

127. Répondant en premier, l'Administratrice du PNUD a insisté sur l'importance de l'élimination de la pauvreté à l'heure de promouvoir le développement durable, et signalé que des changements en interne étaient nécessaires pour mieux parvenir aux résultats escomptés. Elle a évoqué les efforts déployés pour renforcer le système des coordonnateurs résidents et en améliorer la qualité, mais aussi le fait que le système avait besoin de disposer de ressources suffisantes et prévisibles pour aller de l'avant. Le Directeur général de l'UNICEF a souligné les efforts faits pour améliorer la communication de l'information et a demandé que le programme pour l'après-2015 soit axé sur la lutte contre les inégalités. Le Directeur exécutif du FNUAP a évoqué le rôle de chef de file joué par son organisme s'agissant d'élaborer des règles générales et il a indiqué que le FNUAP étudierait de nouveaux modèles opérationnels pour travailler plus efficacement. Le Directeur exécutif de l'UNOPS a insisté sur l'importance du renforcement des capacités et de la durabilité, et il s'est félicité de l'appel lancé en faveur de l'accélération de la réforme des modes de fonctionnement. La Directrice exécutive du PAM a souligné qu'il fallait tenir compte des différentes modalités de financement des organismes au moment d'adopter le plan de financement du système des coordonnateurs résidents. Le Directeur exécutif adjoint d'ONU-Femmes a conclu l'examen du point en saluant l'importance accordée à la problématique hommes-femmes et aux résultats dans l'examen quadriennal complet. Il a souligné la pertinence d'une approche axée sur les droits pour aller de l'avant, et il a estimé que l'examen quadriennal complet constituait une invitation au changement à l'appui d'une plus grande cohérence du système.

B. Mettre à profit la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire

128. Le Président du Conseil d'administration d'ONU-Femmes a souhaité la bienvenue aux représentants des six organismes des Nations Unies et aux deux conférenciers invités. Présentant le document d'information au nom des six organismes, le Directeur général de l'UNICEF a souligné que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire connaissent une croissance organique, qu'elles constituaient des composantes clés des solutions à apporter à des problèmes mondiaux, et que les organismes des Nations Unies disposaient d'un énorme potentiel pour jouer un rôle de facilitation constructif.

129. Des exposés ont été faits par les deux conférenciers invités : Macharia Kamau, Représentant permanent de la République du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies, et John Ohiorhenuan, professeur à l'Université Columbia.

130. Ensuite, 12 délégations d'États Membres ont soulevé les points suivants :

a) La coopération Sud-Sud ne remplace pas la coopération Nord-Sud et a ses propres principes de base. L'examen quadriennal complet fournit des orientations essentielles sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Étant distinctes, celles-ci nécessiteront des mécanismes d'appui différents;

b) Si la coopération Sud-Sud est déjà très fructueuse, elle pourrait cependant l'être beaucoup plus. Le système des Nations Unies devrait intervenir pour renforcer encore les capacités des pays du Sud. Le potentiel des arrangements régionaux pour ce qui est de promouvoir la coopération Sud-Sud devrait être exploité plus avant;

c) Il est nécessaire de disposer d'un plan directeur exhaustif des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, afin de recueillir les bénéfices rendus possibles par les avantages comparatifs du système. Les directives des différents organismes devraient concorder avec celles de l'ONU, afin d'améliorer la coordination au niveau des pays;

d) Tous les organismes devraient chercher à développer les stratégies visant à encourager le secteur privé à appuyer la coopération Sud-Sud, ainsi qu'à trouver des moyens d'améliorer la communication de l'information et l'évaluation;

e) Il faudrait continuer de renforcer le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud.

131. Les représentants des six organismes des Nations Unies ont formulé les observations suivantes :

a) Premier à intervenir, le Directeur exécutif du FNUAP a souligné que la nouvelle donne en matière de développement, en vertu de laquelle les pays en développement coopèrent de plus en plus dans ce domaine, reposait sur les principes de solidarité, d'équité, d'égalité et d'appropriation nationale;

b) Les six organismes ont réaffirmé le rôle exceptionnel du système des Nations Unies à l'heure de mettre à profit la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire;

c) La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire sont devenues des mécanismes de développement fondamentaux et les six organismes les ont

incorporées dans leurs plans stratégiques et opérationnels. Des efforts sont faits pour accroître cette intégration;

d) De nombreux exemples récents illustrent le succès obtenu par chacun des six organismes s'agissant d'appuyer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Pourtant, les réussites actuelles ne donnent qu'une faible idée de ce qu'il est possible d'accomplir;

e) L'engagement des organismes des Nations Unies au niveau régional continue d'évoluer afin de mieux appuyer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire;

f) L'expansion de la coopération Sud-Sud soulève des questions touchant la possibilité de faire entendre sa voix et d'être représenté de manière appropriée dans les conseils d'administration, et concernant également le financement; cela pourrait nécessiter des débats officiels;

g) Il est possible d'encourager l'implication du secteur privé en faisant la promotion des partenariats public-privé fructueux qui profitent aux communautés, et en encourageant le respect des normes et des règles internationales;

h) Les rapports sur les résultats devraient tenir compte du fait que les initiatives Sud-Sud relèvent des pays partenaires, et non des organismes des Nations Unies. Mettre l'accent sur la communication de l'information et l'évaluation permettra de garantir une valeur ajoutée.

132. Résumant les débats, le Directeur exécutif de l'UNOPS a constaté que tous les organismes avaient clairement reconnu le rôle joué par les Nations Unies s'agissant de faciliter la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, et l'importance qu'il y avait à généraliser ces efforts. Le Président du Conseil d'administration d'ONU-Femmes a conclu en soulignant que la coopération Sud-Sud constituait un moyen efficient, efficace et sans exclusive d'opérer les changements voulus.

Deuxième partie
Session annuelle de 2013

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 18 au 21 juin 2013

I. Organisation de la session

A. Déclarations liminaires du Président et du Directeur général

133. Le Président a attiré l'attention sur le lien entre handicap et pauvreté. Comme le montre le rapport intitulé *La situation des enfants dans le monde 2013 : les enfants handicapés*, ces derniers, et plus particulièrement les filles, sont plus exposés au risque de pauvreté et rencontrent davantage de difficultés d'accès à l'éducation et aux services de santé. La ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées constituerait une bonne base pour poursuivre les efforts de lutte contre la discrimination et d'édification d'un monde dans lequel les enfants ont l'opportunité de participer, d'apprendre et de se réaliser pleinement.

134. Le projet de plan stratégique de l'UNICEF pour 2014-2017, inscrit à l'ordre du jour de la session, constitue un outil important à cet égard et le Président a encouragé les membres du Conseil d'administration à donner à l'UNICEF des orientations concrètes.

135. Le Directeur général a déclaré que l'UNICEF s'attache à créer une « nouvelle normalité ». Sa mission qui est d'assurer la réalisation des droits des enfants partout dans le monde restera inchangée, mais la manière de conduire cette mission continuera d'évoluer. La « normalité » d'aujourd'hui inclut le recentrage sur l'équité, l'innovation et une plus grande transparence. Le Directeur général a également évoqué certaines réalisations accomplies par l'UNICEF et ses partenaires en 2012 dans les domaines de la vaccination, de l'éducation, de l'accès à l'eau et de la réduction des inégalités.

136. Le projet de plan stratégique reflétera les discussions sur le programme de développement pour l'après-2015. L'élaboration du plan a nécessité de choisir un nombre restreint de priorités et d'établir une distinction entre les domaines de résultats autonomes et ceux qu'il conviendrait d'incorporer à l'ensemble des résultats. Les autres défis consistaient à intégrer les résultats et les priorités et à établir des réseaux entre différents « silos », tant sur le plan programmatique qu'avec d'autres organisations et organismes des Nations Unies.

137. Le conflit syrien s'est rapidement transformé en crise régionale. Le personnel dévoué de l'UNICEF et les ressources du Fonds ont été poussés à la limite de leurs capacités. Le Directeur général accueillera avec plaisir les suggestions des membres pour mobiliser les ressources nécessaires et continuer de répondre efficacement aux besoins de tous les enfants touchés par une situation de crise.

138. Le Fonds poursuivra le réexamen de ses pratiques de fonctionnement internes. Au cours des deux dernières années, l'organisation a réalisé 13,7 millions de dollars d'économies, et une récente évaluation menée par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales a mis en lumière des améliorations importantes en termes d'efficacité de la gestion de l'UNICEF.

B. Adoption de l'ordre du jour

139. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour provisoire et le calendrier et arrêté l'organisation des travaux de la session ([E/ICEF/2013/10](#)).

140. Conformément à la règle 50.2 du Règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a annoncé le nombre total de pouvoirs présentés pour la session, à savoir : 30 délégations ayant le statut d'observateur, dont une organisation intergouvernementale, deux organisations internationales, neuf comités nationaux pour l'UNICEF et trois organisations non gouvernementales.

II. Délibérations du Conseil d'administration

A. Rapport annuel du Directeur général de l'UNICEF : progrès accomplis et résultats obtenus dans le cadre du plan stratégique à moyen terme

141. Le Directeur général a souligné les progrès accomplis et les résultats obtenus par l'UNICEF dans ses cinq domaines stratégiques et ses activités transversales et mis en avant les améliorations en matière d'efficacité et d'efficience opérationnelles. Le rapport (E/ICEF/2013/11) et le répertoire de données qui l'accompagne ont été présentés par le Directeur pour les politiques et la stratégie.

142. De nombreuses délégations ont félicité l'UNICEF et ses partenaires pour les résultats obtenus. Plusieurs ont salué la priorité accordée par l'UNICEF au problème des retards de croissance. Elles se sont également réjouies de l'accent placé sur les enfants issus de milieux défavorisés et marginalisés ainsi que sur les enfants handicapés.

143. Des intervenants ont salué la contribution décisive de l'UNICEF en faveur du recentrage sur l'équité, sachant notamment que les progrès d'ensemble masquent souvent des inégalités croissantes. Le Système de suivi des résultats pour l'équité s'est avéré un outil essentiel pour aborder ces disparités et l'UNICEF devrait continuer d'étendre son utilisation au sein du système des Nations Unies.

144. Certaines délégations ont souligné la contribution de l'UNICEF à la collecte, l'analyse et la diffusion de données ventilées, qui a conduit au renforcement des capacités nationales en matière de suivi de la situation des enfants. Les enquêtes en grappes à indicateurs multiples achevées en 2012 ont fourni d'abondantes informations sur les indicateurs employés par le système des Nations Unies dans son ensemble.

145. L'un des intervenants a salué la nouvelle portée des activités menées en amont dans le cadre des programmes de pays, dans le but de mettre en place des systèmes nationaux de santé, d'éducation et de protection plus forts grâce à des partenariats renforcés tels que l'Alliance GAVI, le Mouvement pour le renforcement de la nutrition et l'Initiative mondiale pour l'éducation.

146. Intervenant au nom du Groupe des États africains, une délégation a reconnu les efforts déployés par l'UNICEF pour renforcer l'aide et la protection sociales, la justice, l'éducation et les services de santé. L'UNICEF devrait étudier les difficultés systémiques à rendre compte des incidences, afin de faciliter la mise en œuvre de nouvelles interventions et le partage des enseignements tirés.

147. Le recentrage sur l'équité a été constaté dans diverses initiatives fructueuses permettant d'offrir des alternatives au système éducatif aux enfants et jeunes déscolarisés. Il a également été observé dans le cadre de la recherche d'options

d'apprentissage innovantes visant à accroître l'accès à l'éducation des enfants difficiles à atteindre ou exclus.

148. Les actions de prévention des infections à VIH et des comportements à risques chez les adolescents n'ayant pas autant porté leurs fruits que les efforts déployés pour prévenir la transmission materno-fœtale du VIH, les intervenants ont instamment prié l'UNICEF d'élaborer des stratégies de programmes adaptés aux adolescents. L'un d'entre eux a indiqué que son gouvernement attachait une attention particulière au secteur de l'éducation dans la mesure où les jeunes qui n'avaient pu aller au terme de leurs études élémentaires couraient deux fois plus de risques de contracter le VIH.

149. Certaines délégations ont déclaré que le rapport pourrait mieux refléter la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les programmes de l'UNICEF. Les prochains rapports devraient souligner les engagements pris en faveur de l'égalité des sexes, notamment en communiquant des chiffres sur les ressources affectées à la problématique hommes-femmes ainsi que les dépenses connexes. Le nouveau Plan d'action stratégique prioritaire en faveur de l'égalité des sexes devrait veiller à ce que les futurs rapports fassent état des résultats obtenus sur le terrain en faveur des filles et des garçons par les actions du Fonds.

150. Certains intervenants se sont félicités des réalisations de l'UNICEF dans le domaine de la protection de l'enfance. Une délégation a déclaré soutenir la création de systèmes susceptibles d'offrir aux enfants une protection pleine et entière. Une autre a indiqué que la récente méta-analyse des programmes de protection de l'enfance de l'UNICEF marquait une étape dans la bonne direction en faisant état des progrès réalisés dans l'obtention de résultats à tous les niveaux. Prenant la parole au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, une délégation a souligné le rôle central joué par l'UNICEF au sein du système des Nations Unies en matière de lutte contre la violence à l'égard des enfants. Une autre délégation a indiqué que l'UNICEF, en sa qualité de membre du Groupe interinstitutions de coopération contre la traite des êtres humains, devrait continuer de soutenir la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la lutte contre la traite des personnes.

151. Il a été noté que le mandat de protection confié à l'UNICEF s'appliquait aux activités de développement mais aussi à son action dans le domaine humanitaire. Évoquant la première évaluation mondiale de la protection des enfants dans les situations d'urgence, une délégation a déclaré qu'elle apprécierait d'obtenir des informations sur les plans permettant de mesurer les performances dans les situations humanitaires.

152. Certaines délégations ont témoigné de leur soutien aux efforts déployés par l'UNICEF pour consolider le lien entre aide humanitaire et aide au développement et renforcement de la résilience. Les intervenants ont appuyé l'engagement fort de l'UNICEF en faveur du programme de transformation du Comité permanent interorganisations, soulignant qu'il convenait de le traduire en actions concrètes à mener au sein de toutes les opérations humanitaires. Par ailleurs, de plus amples efforts doivent être entrepris afin de communiquer aux gouvernements nationaux l'objectif du programme de transformation. Selon un autre intervenant, le temps est venu de mettre en œuvre les outils et mécanismes développés par le Comité et les organismes membres.

153. Plusieurs délégations ont mis en avant la possibilité d'améliorer l'établissement des rapports sur les résultats. Il s'avère nécessaire de produire des rapports plus clairs sur le plan stratégique existant et les indicateurs du cadre de résultats en matière de développement afin de mieux évaluer les performances de l'organisation. L'analyse des résultats obtenus au titre de chaque domaine stratégique pourrait tirer profit de l'étude des progrès réalisés et des difficultés rencontrées en lien avec les situations respectives des filles et des garçons.

154. Le rapport devrait permettre aux lecteurs de suivre les nouvelles tendances au sein d'un cycle du plan stratégique et de procéder à des comparaisons entre différents cycles et diverses régions. Il conviendrait de fournir de plus amples informations sur la manière dont les réalisations évoquées dans le rapport ont contribué à des résultats plus importants, ainsi que des références additionnelles à l'évaluation et l'atténuation des risques.

155. Certains intervenants ont salué les efforts entrepris par l'UNICEF pour renforcer la gestion axée sur les résultats, promouvoir l'innovation, accroître les gains d'efficacité et réaliser davantage d'économies, grâce notamment au système virtuel intégré d'information (VISION) qui a permis une planification et des rapports uniformisés fondés sur les résultats, contribuant ainsi à améliorer la transparence et la responsabilisation.

156. Un des intervenants a salué l'accent placé sur une gestion solide des risques de l'organisation, ainsi que le travail mené par le Bureau de l'audit interne et des investigations et la fonction d'évaluation. Une délégation a insisté sur la nécessité d'améliorer la qualité des évaluations. Par ailleurs, le nombre d'évaluations présentées a considérablement diminué ces dernières années en dépit des exigences posées par la politique d'évaluation de 2008. Une autre délégation a encouragé l'UNICEF à inclure davantage d'informations sur l'utilisation des éléments de preuve générés par les évaluations pour éclairer la politique de programmation et les conseils connexes.

157. D'autres ont félicité le Fonds pour son engagement sans faille en faveur de l'innovation et des politiques tournées vers l'avenir, et en particulier pour avoir rejoint l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide.

158. Certains intervenants ont salué l'augmentation des ressources ordinaires et encouragé l'ensemble des pays à accroître leur soutien aux ressources de base et aux fonds thématiques et à limiter la pratique d'affectation des ressources. Une délégation s'est félicitée de la politique de l'UNICEF consistant à travailler avec les gouvernements, en particulier ceux des pays à revenu intermédiaire, afin de faire un usage plus efficace des ressources nationales en faveur des enfants.

159. Selon quelques délégations, les économies réalisées dans les activités interinstitutions et la plus grande cohérence du travail mené avec d'autres organismes doivent être réinvesties dans les programmes et d'autres initiatives en matière de gestion. L'UNICEF devrait soutenir la formulation de procédures opérationnelles permanentes pour le programme « Unis dans l'action ».

160. Certaines délégations ont salué le dévouement dont fait preuve le personnel de l'UNICEF dans le monde entier, tout particulièrement dans les situations de crise humanitaire. Des orateurs ont prié le Fonds de continuer de soutenir les milliers de personnes, notamment les enfants, touchés par la crise syrienne.

161. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/7 (voir annexe).

B. Plan stratégique de l'UNICEF, 2014-2017

162. Le Président, s'exprimant également au nom du Directeur général, et plusieurs délégations ont condamné l'attaque perpétrée ce jour au complexe de l'Organisation des Nations Unies à Mogadiscio, qui a fait plusieurs victimes parmi les membres du personnel de l'ONU. Il a par ailleurs rendu hommage aux nombreux membres du personnel de l'UNICEF qui exercent leur mission de par le monde dans des situations dangereuses.

163. La Directrice générale adjointe chargée des programmes a fait une déclaration avant la présentation du rapport (E/ICEF/2013/16 et Add.1) par le Directeur pour les politiques et la stratégie.

164. Des délégations ont félicité l'UNICEF pour le processus inclusif, participatif et transparent mené au cours des derniers mois dans le cadre de l'élaboration du projet de plan stratégique.

165. Plusieurs délégations ont déclaré qu'elles approuvaient l'accent placé sur les enfants les plus défavorisés, exclus et vulnérables. Elles ont également exprimé leur accord avec les objectifs visant à renforcer les partenariats de l'UNICEF et les capacités nationales et à encourager la coopération régionale afin que les États membres gagnent en autonomie pour promouvoir les droits des enfants.

166. Les intervenants ont souligné le rôle essentiel du plan pour le travail de l'UNICEF dans la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. Il devrait être suffisamment flexible pour permettre de rattacher les programmes de pays aux priorités et besoins nationaux en termes de développement et de respecter le principe de souveraineté nationale. Les orateurs ont mis en avant l'importance du renforcement des capacités dans l'infrastructure législative et politique et insisté sur la nécessité d'impliquer les parties prenantes au niveau local.

167. Presque tous les orateurs ont convenu de l'importance du lien avec l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. L'UNICEF a été instamment prié de travailler avec d'autres organismes des Nations Unies à la création d'indicateurs communs et d'un cadre harmonisé cohérent permettant de mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mandats prévus dans l'examen. La préparation simultanée de nouveaux plans stratégiques pour les fonds et les programmes a été l'occasion d'établir clairement des synergies et des complémentarités, par exemple entre l'UNICEF et le FNUAP, sur des questions telles que les mariages et grossesses précoces, les mutilations génitales/sexuelles féminines et la violence à l'encontre des adolescents.

168. Il a été demandé à l'UNICEF de participer activement à l'approche « Unis dans l'action », et de donner aux coordonnateurs résidents les moyens d'agir en tant que représentants de l'ensemble du système des Nations Unies au plan national. La contribution de 40 millions de dollars au bénéfice du système des coordonnateurs résidents, prévue par l'UNICEF, est une mesure louable qui vient appuyer les principes de l'examen quadriennal complet. L'UNICEF devrait également se faire le champion de l'harmonisation des pratiques de fonctionnement et de la suppression des goulets d'étranglement. Des mesures s'avèrent nécessaires pour remédier à la fragmentation dans les achats.

169. Une délégation a suggéré de faire montre de prudence dans l'emploi de termes qui n'ont pas été approuvés au niveau intergouvernemental, par exemple « État fragile ». Elle a ajouté qu'il était important de préciser les différents types et attributs des documents de référence cités dans le projet de plan stratégique.

170. Un groupe de délégations a déclaré que le plan devait établir une distinction claire entre les deux tâches essentielles qui incombent à l'UNICEF : à l'échelle mondiale son rôle de promotion, recherche et suivi de la situation des enfants et au niveau des pays son rôle d'acteur du développement et de l'action humanitaire. Un autre groupe a souligné combien il était important de faire de l'éradication de la pauvreté la priorité essentielle pour la communauté internationale et le système des Nations Unies pour le développement.

171. Les délégations ont fortement appuyé l'approche axée sur l'équité en tant que moyen d'atteindre les enfants vulnérables, défavorisés et exclus, mais certains orateurs ont précisé qu'elle ne devait pas saper le principe de non-discrimination. Un groupe de délégations a recommandé que l'UNICEF définisse explicitement la manière dont l'approche axée sur l'équité soutient l'approche programmatique fondée sur les droits de l'homme qui devrait être davantage intégrée dans les travaux du Fonds. Il a été noté que le plan devrait détailler le soutien accordé aux pays pour mettre en œuvre des recommandations des organes conventionnels.

172. Certains intervenants ont souligné les nombreuses inégalités présentes dans un large éventail de pays et de régions et déclaré que l'innovation et les partenariats pourraient promouvoir d'importants efforts de développement en faveur des enfants, notamment dans les pays à revenu intermédiaire.

173. Plusieurs délégations ont mis en avant l'importance de la coopération Sud-Sud, certaines ajoutant que le système des Nations Unies devrait lui donner davantage de poids.

174. Des délégations ont fait des commentaires sur l'équilibre entre les divers résultats des programmes. S'agissant de l'initiative Eau, Assainissement et Hygiène pour tous, il a été suggéré que les approches prennent en considération les difficultés concernant la durabilité des ressources en eau, la gestion des eaux usées et la qualité de l'eau. Dans le domaine de la santé, plusieurs intervenants ont encouragé le Fonds à porter une attention accrue aux systèmes et infrastructures de santé dans le contexte de la campagne mondiale en faveur de la couverture universelle des soins de santé. Différents orateurs ont salué l'accent placé sur le paludisme et le VIH/Sida. Ils ont souligné l'importance de la protection et de l'éducation des enfants pour les droits de l'enfant et déclaré que les ressources allouées aux objectifs autonomes clés que sont la santé et l'éducation ne doivent à aucun prix être diminuées. L'UNICEF a également été encouragé à accentuer l'attention accordée à l'éducation dans le contexte humanitaire au lendemain d'un conflit.

175. Plusieurs délégations ont indiqué soutenir l'intégration des actions humanitaires dans le plan et l'accent placé sur le renforcement de la résilience. Il a été demandé au Fonds de préciser comment il envisageait de consolider le lien entre action humanitaire et développement et d'inclure une analyse de son rôle et de sa valeur ajoutée en tant qu'acteur humanitaire. Il conviendrait de mener des évaluations plus nombreuses et de meilleure qualité du travail entrepris dans ce domaine, en s'attachant tout particulièrement aux résultats pour les femmes et les

enfants et à la mise en œuvre d'indicateurs clairs de suivi de l'exécution du programme de transformation. Il s'avérerait également nécessaire de clarifier le rôle de l'UNICEF dans la mise en œuvre du programme et les ressources requises. Le plan stratégique devrait fournir davantage d'informations sur la stratégie de gestion du risque du Fonds, y compris sa coopération avec d'autres organismes des Nations Unies.

176. Plusieurs intervenants ont souligné l'importance de la protection des enfants, qui constitue une question fondamentale pour l'UNICEF et nécessite des ressources considérables. Selon eux, le Fonds a grandement l'occasion de jouer le rôle d'organisme chef de file en soutenant les approches multisectorielles visant à renforcer les systèmes de protection des enfants. Par ailleurs, les enfants handicapés nécessitent une attention toute particulière.

177. S'agissant de la question de l'égalité des sexes, de nombreuses délégations ont insisté sur la nécessité de l'aborder plus explicitement dans le plan stratégique ainsi que dans les documents de programme et les rapports rendant compte des résultats. Les efforts déployés par l'UNICEF en faveur de la prise en compte de la problématique hommes-femmes et sa participation active dans la mise en œuvre du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies ont été salués mais cette question doit être abordée de manière plus systématique et cohérente dans le plan stratégique, qui devrait inclure des orientations claires sur la promotion de l'autonomisation des filles et des femmes. Le nouveau plan d'action pour l'égalité entre les sexes développé par l'UNICEF devrait être doté de financements suffisants et faire partie intégrante du nouveau plan stratégique, plutôt que d'être un document autonome.

178. Les liens entre l'égalité des sexes et d'autres priorités telles que la santé, l'éducation et la nutrition, doivent être explicites. Le Fonds doit porter son attention sur les femmes, les mères et les jeunes filles, mais aussi sur les attitudes et l'engagement des hommes, des pères et des garçons, ainsi que sur certaines difficultés rencontrées par ces derniers.

179. Plusieurs intervenants ont abordé la question de l'adolescence, ajoutant que les investissements en faveur de la survie du jeune enfant devraient aller de pair avec l'épanouissement des adolescents filles et garçons dans un environnement sain et sûr. Le nouveau plan a été l'occasion de garantir une meilleure prise en compte de leurs besoins et défis spécifiques.

180. Une délégation a félicité l'UNICEF pour sa capacité à tirer parti d'un nombre croissant de partenariats avec des groupes de la société civile, le secteur privé et des institutions financières internationales. Une autre a prié le Fonds d'expliquer plus clairement les projets développés avec les partenaires dans le cadre des initiatives « S'engager pour la survie de l'enfant : une promesse renouvelée », « Un monde digne des enfants » et du Plan d'action mondial intégré pour prévenir et combattre la pneumonie et la diarrhée. Il a été demandé à l'UNICEF de partager son expertise dans le domaine de ses partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies, notamment dans le contexte du système de coordonnateurs résidents. Un intervenant a salué la référence spécifique au rôle actif de soutien des comités nationaux pour l'UNICEF dans le projet de plan stratégique. Il a également été suggéré au Fonds d'inclure des organisations confessionnelles dans les sections consacrées au partenariat.

181. Plusieurs délégations ont loué le cadre de résultats proposé, soulignant qu'il devrait s'avérer solide et proposer des objectifs clairs aux niveaux des accomplissements, résultats et incidences. Il devrait également comprendre des indicateurs bien définis, notamment qualitatifs, accompagnés de données de base et de cibles, afin que l'UNICEF puisse clairement apprécier sa contribution aux résultats. Les délégations ont précisé qu'il était toutefois encore possible d'améliorer la logique entre les différentes chaînes de résultats et de simplifier et affiner la formulation des objectifs et les indicateurs.

182. Des indicateurs d'accomplissement précis, spécifiques et quantifiables qui puissent être clairement attribués à l'UNICEF et agrégés depuis le niveau national jusqu'au niveau mondial font défaut dans le plan. Ce dernier ne contient pas non plus d'indicateurs clairs permettant de mesurer les performances des programmes de pays à l'aune des résultats escomptés, dotés de bases de référence et de cibles définies. Il a été demandé à l'UNICEF de fournir des indicateurs qui garantissent la disponibilité des données ventilées par genre et handicap dès lors que cela est possible et justifié.

183. Il est essentiel que la stratégie et le cadre de résultats soient facilement compréhensibles par un vaste public, des parties prenantes sur le terrain aux décideurs politiques. Il conviendrait de fournir des indications plus précises sur la coopération interinstitutions dans des domaines tels que la santé et la réponse aux risques de catastrophe.

184. Dans le budget intégré pour 2014-2017, une délégation a encouragé l'UNICEF à scinder le poste budgétaire sous la rubrique « Supervision et garantie indépendantes de l'Organisation » en deux postes budgétaires, l'un pour le Bureau de l'évaluation et l'autre pour l'audit interne et les investigations.

185. Dans le cadre de la préparation du projet final de plan, l'UNICEF devrait mettre en avant des théories de changement claires afin de montrer comment les accomplissements sont directement imputables au Fonds, les liens entre les accomplissements et les résultats et la manière dont les risques ont été évalués et gérés.

186. La Directrice générale adjointe chargée des programmes a évoqué certaines initiatives de l'UNICEF pour renforcer son action en faveur de l'égalité des sexes, notamment en matière de mesure des progrès réalisés et d'établissement de rapports y afférents. Le Directeur pour les politiques et les pratiques a détaillé le processus de simplification et d'amélioration des rapports relatifs aux accomplissements, produits et résultats, grâce notamment à une rationalisation des indicateurs.

187. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/8 (voir annexe).

C. Mobiliser les connaissances pour aider concrètement l'enfance

188. Suite aux remarques préliminaires de la Directrice générale adjointe chargée des programmes, le Directeur du Bureau de la recherche a présenté un rapport sur la mobilisation des connaissances pour aider concrètement les enfants.

189. La Directrice générale adjointe a déclaré que depuis 2012, l'UNICEF avait centré son attention sur une nouvelle base de recherche et pris des mesures pour repositionner la gestion des connaissances, mais qu'il restait toutefois bien plus à

faire, en particulier pour répondre à l'importante demande émanant du terrain. Les actions décrites dans le rapport reflétaient des efforts de collaboration déployés par le Bureau de la recherche, la Division des politiques et de la stratégie, la Division des programmes, les équipes en charge de l'informatique, des interventions d'urgence et humanitaires, et d'autres divisions et bureaux.

190. Le Directeur du Bureau de la recherche a décrit les progrès accomplis dans la création d'une base de données, le comblement des lacunes dans les connaissances et l'utilisation des données et recherches en matière de mobilisation en faveur des enfants. L'UNICEF se doit de renforcer ses capacités d'utilisation des données issues de la recherche, d'améliorer l'assurance de la qualité de la recherche et de poursuivre son action en faveur d'une éthique dans les activités de recherche impliquant des enfants. S'agissant de l'avenir, le Directeur a déclaré que l'UNICEF souhaitait accélérer cette trajectoire et mettre au point un programme de recherche pour les enfants, susceptible de servir de catalyseur pour regrouper et établir un ordre de priorité des principales questions touchant les enfants.

191. Une délégation s'est félicitée de la proposition d'étendre la recherche consacrée à la violence à l'égard des enfants et a encouragé le Fonds à inclure des recherches sur des aspects psychosociaux. L'initiative relative aux interventions scolaires pourrait renforcer l'approche transsectorielle du plan stratégique de l'UNICEF pour 2014-2017. La délégation a insisté sur la pertinence des travaux du Fonds pour la mise au point de méthodes améliorées de collecte de données et d'établissement de statistiques sur les enfants souffrant d'un handicap et s'est réjouie de constater que le rapport a mis en lumière le rôle des comités nationaux en matière de promotion des droits des enfants. La délégation a demandé comment seront financées les questions transsectorielles et la mise en œuvre des stratégies énoncées dans le nouveau plan stratégique, telles que la recherche et la production de données probantes. Elle s'est également interrogée sur la manière dont les perspectives d'orientations futures ont été traduites en plan de travail et budget.

192. Le Directeur a remercié les délégations pour leur appui aux efforts de recherche déployés par l'UNICEF, s'agissant notamment des domaines de recherche proposés, qui ont commencé à identifier les lacunes. Il a par ailleurs précisé que la majeure partie du financement proviendrait des divers domaines de résultat du plan stratégique qui devraient fournir le cadre pour le plan de travail et le budget.

D. Rapport sur les progrès réalisés par l'UNICEF dans son action en faveur de l'égalité des sexes

193. Le rapport ([E/ICEF/2013/12](#)) a été présenté par la Directrice générale adjointe chargée des programmes et le Conseiller principal pour les droits et l'égalité entre les sexes.

194. Un groupe de 16 délégations a salué la franchise de l'analyse menée dans le rapport et l'identification claire d'un certain nombre de défis. La collecte et la disponibilité de données ventilées par sexe ont été grandement améliorées, même si le rapport annuel du Directeur général et le projet de plan stratégique de l'UNICEF pour 2014-2017 abordent insuffisamment l'égalité des sexes.

195. Le deux mécanismes de gestion des connaissances en matière d'égalité des sexes au niveau global – une auto-évaluation du processus d'intégration d'une

démarche antisexiste au sein de l'UNICEF et une « communauté de pratiques » en matière d'égalité des sexes – n'ont pas été aussi efficaces que prévu en raison d'un manque de participation. Les délégations ont demandé ce qui était fait pour créer un forum permanent d'échange, de formation et de planification stratégique concernant les priorités et la programmation de l'UNICEF en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, et si d'autres mécanismes plus pratiques étaient à l'étude.

196. Les délégations ont formulé quatre recommandations pour améliorer l'égalité des sexes au sein de l'UNICEF : a) renforcer le projet de plan stratégique en y intégrant des informations sexospécifiques de performance; b) développer un plan d'action stratégique prioritaire solide et bien articulé, clairement lié au projet de plan stratégique, chiffré et doté de financements adéquats en faveur de l'égalité des sexes; c) harmoniser les informations de performance du plan d'action stratégique prioritaire avec les résultats sexospécifiques et indicateurs ventilés par sexe du projet de plan stratégique; d) clarifier le lien entre les principes d'égalité des sexes et d'équité.

197. Une autre délégation a suggéré à l'UNICEF de faire la synthèse des enseignements tirés afin d'améliorer la conception des indicateurs pour refléter davantage la situation sur le terrain. Dans l'élaboration du nouveau du plan d'action stratégique prioritaire, l'UNICEF devrait tenir comptes des différences de situation et de besoins entre les pays.

198. Un autre groupe de délégations a noté qu'il convenait de remédier à l'insuffisance des capacités et des ressources allouées évoquée dans le rapport. La problématique hommes-femmes devrait être une priorité institutionnelle et l'UNICEF a besoin d'une stratégie systématique pour soutenir le partage de bonnes pratiques et la programmation tenant compte de l'égalité des sexes. Les orientations, outils, processus et mécanismes de suivi à l'échelle de l'organisation doivent être mieux gérés.

199. Des délégations ont noté que les objectifs des examens de la politique d'égalité des sexes ont été atteints, même dans des régions précédemment en retard, et demandé davantage de résultats par pays et secteurs. L'UNICEF devrait œuvrer au comblement des lacunes des capacités techniques au niveau national et régional. Il conviendrait par ailleurs de renforcer le système de points focaux « genre » et d'employer des stratégies adaptées.

200. Il a été suggéré que le Fonds continue de jouer un rôle actif dans les processus et initiatives interinstitutions visant à promouvoir l'égalité des sexes. De meilleures procédures de sélection des partenaires sont indispensables pour améliorer les capacités et l'expertise sur les questions de genre. Les rapports subséquents devraient inclure une définition et une présentation claires des questions de genre, d'égalité et d'autonomisation et des mécanismes permettant de déterminer si les programmes mettent effectivement en œuvre des stratégies en matière d'égalité des sexes et enregistrent des résultats plus équitables en la matière.

201. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/9 (voir annexe).

E. Propositions de coopération au titre des programmes de l'UNICEF

1. Projets de descriptif de programme de pays et de programme commun de pays

202. Le Président a indiqué que sept projets de descriptif de programme de pays et deux projets de descriptif de programme commun de pays, accompagnés des cadres de résultats et de ressources de l'UNICEF pour chacun des descriptifs de programme commun de pays avait été communiqués au Conseil d'administration. Il a par ailleurs ajouté qu'un document explicitant les raisons de l'extension de programmes de pays en cours a également été soumis au Conseil d'administration.

203. Conformément à sa décision 2008/17, le Conseil d'administration a été informé des raisons pour lesquelles la présentation de deux projets de descriptif de programme de pays (Mexique et Namibie) et du projet de descriptif de programme de la région du Golfe a été reportée à la deuxième session ordinaire de 2013. La présentation du projet de descriptif de programme de pays pour le Kenya a été reportée à la première session ordinaire de 2014.

204. Le Directeur de la Division des programmes a présenté les programmes de pays proposés ainsi que les prorogations des programmes de pays en cours, en vue de leur approbation, notant que ces pays avaient démontré leur engagement stratégique et leur volonté de combler les lacunes pour parvenir à des résultats pour les enfants, construire des sociétés plus équitables et améliorer la disponibilité et l'accès des services sociaux de base pour les enfants et les familles les plus vulnérables.

205. Conformément à la décision 2013/4, le Conseil a examiné et approuvé, à titre exceptionnel, le descriptif de programme de pays pour l'Égypte (E/ICEF/2013/P/L.3) et le descriptif de programme commun de pays pour le Rwanda (DP/FPA/OPS-ICEF-WFP/DCCP/2013/RWA/1 et Add.3).

206. La représentante de l'Égypte a déclaré que l'Initiative en faveur de l'éducation des filles, la disparition de la poliomyélite dans le pays et les campagnes nationales destinées à éradiquer les mutilations génitales féminines sont autant d'exemples de la coopération étroite avec l'UNICEF. Elle a souligné qu'il importait d'élargir les partenariats grâce à la mobilisation des responsables religieux, de la société civile, des médias et du monde des affaires, et à la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans toutes les composantes de programme.

207. La représentante du Rwanda a déclaré que tous les programmes menés dans le cadre de l'Initiative « Unis dans l'action » ont été adaptés aux besoins du peuple rwandais et étaient conformes aux priorités nationales. Elle a reconnu l'importance du soutien de l'UNICEF pour les programmes vitaux ciblant le bien-être des enfants depuis la petite enfance jusqu'à l'adolescence, dans les domaines de la santé et de la nutrition, de l'éducation, de la protection et de la prévention du VIH.

208. Des délégations se sont félicitées du leadership et de l'appropriation dont faisait preuve le Gouvernement rwandais dans le soutien au processus de programme, notant que le cadre de résultats était raisonnablement bon et que certains indicateurs au niveau des résultats avaient été identifiés, même si certains aspects de l'égalité des sexes et le lien entre la protection de l'enfance et la violence sexiste pourraient être davantage détaillés. Elles ont conseillé à l'équipe de pays

d'examiner les recommandations de l'évaluation de l'égalité des sexes menée en 2010 par le pays.

209. Une autre délégation a déclaré que le Bureau de l'UNICEF au Rwanda, travaillant en coordination avec le gouvernement et les partenaires de développement, devrait continuer de renforcer sa collaboration avec ses partenaires, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement. L'UNICEF devrait aussi consolider sa coopération avec les organisations non gouvernementales et les aider à renforcer leurs capacités.

Afrique de l'Ouest et Afrique centrale

210. Le Directeur régional par intérim a présenté les descriptifs de programme de pays pour le Bénin, le Congo, le Niger, le Nigéria et le Togo ([E/ICEF/2013/P/L.4](#), [E/ICEF/2013/P/L.5](#), [E/ICEF/2013/P/L.6](#), [E/ICEF/2013/P/L.7](#) et [E/ICEF/2013/P/L.8](#), respectivement).

211. Le représentant du Niger a déclaré que le programme de pays reflétait les priorités nationales. Malgré un taux de fertilité élevé, des progrès ont été réalisés grâce à la volonté politique du gouvernement et à la coopération internationale. Il a demandé comment l'UNICEF œuvrait avec ses partenaires pour aider les pays à améliorer la situation des jeunes filles. Le Directeur régional par intérim a indiqué que l'UNICEF travaillait sur cette question avec des donateurs intéressés et consultait le gouvernement afin de déterminer le meilleur modèle de transition de l'école primaire au secondaire et de retarder systématiquement l'âge du mariage et de la première grossesse.

212. Selon le représentant du Nigéria, l'UNICEF reste un partenaire important dans le développement national centré sur la population. Le descriptif de programme de pays, aligné sur les initiatives de développement national, a montré qu'en dépit des progrès considérables enregistrés dans certains aspects du développement, des problèmes subsistaient en matière de mortalité infantile et juvénile, de transmission du virus de la poliomyélite et d'infection à VIH.

213. Le représentant du Bénin a indiqué que le nouveau descriptif de programme de pays, basé sur les enseignements tirés des programmes précédents et aligné sur la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté du pays, avait mis en lumière les défis sociaux et économiques auxquels le Bénin est confronté, notamment les fortes inégalités en matière de nutrition, d'accès aux soins de santé, d'éducation et en matière de protection et d'assistance sociales.

214. Le représentant du Togo a affirmé que l'UNICEF avait significativement contribué aux programmes nationaux de développement en faveur de la santé, de l'éducation de base et de la protection sociale. Grâce au soutien de partenaires tels que l'UNICEF, le gouvernement a été en mesure d'allouer davantage de fonds à la santé des femmes et des enfants.

215. Le représentant du Congo a déclaré que le gouvernement avait accompli des progrès importants dans l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base. Le nouveau descriptif de programme de pays permettra d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en protégeant les droits des enfants, notamment des plus vulnérables.

216. Certaines délégations ont noté que le projet de descriptif de programme de pays pour le Congo présentait deux propositions pour améliorer l'éducation, et souligné la nécessité d'augmenter le nombre d'établissements éducatifs et d'enseignants, en s'efforçant de promouvoir un environnement soucieux des enfants.

Amériques et Caraïbes

217. Le Directeur régional a présenté le descriptif de programme de pays pour Cuba (E/ICEF/2013/P/L.2).

218. Le représentant de Cuba a déclaré que le descriptif de programme de pays était le résultat d'un large processus participatif national, faisant intervenir des ministères, des institutions et des centres d'enseignement. Cuba a atteint un certain nombre d'objectifs du Millénaire pour le développement et travaille à des mesures d'amélioration de la qualité et de la durabilité de ces réalisations.

Asie du Sud

219. Le Directeur régional a présenté le projet de descriptif de programme commun de pays pour le Bhoutan (DP/FPA/OPS-ICEF/DCCP/2013/BTN/1 et Add.3).

220. Selon le représentant du Bhoutan, l'approche « Unis dans l'action » a renforcé l'incidence du système des Nations Unies dans le processus de développement du pays. Le onzième plan quinquennal du Bhoutan, pour la période 2014-2018, axé sur l'indépendance et le développement socioéconomique inclusif et « vert », vise à relever de multiples défis, dont la pauvreté, la vulnérabilité aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques, l'urbanisation, l'égalité des sexes et l'emploi des jeunes. L'UNICEF a pris en compte ces défis et priorités dans ses produits au sein du programme commun de pays.

221. Une délégation s'est félicitée du fait que le descriptif de programme commun de pays reflétait les forces comparatives des fonds et programmes des Nations Unies, l'UNICEF soutenant directement trois des quatre résultats du programme « Unis dans l'action », axés sur l'éducation, les soins de santé maternels et infantiles et la promotion des droits et la protection des femmes et des enfants. Les intervenants ont déclaré que l'engagement de l'UNICEF dans l'amélioration des conditions de vie des nombreux enfants vivants dans des institutions monastiques mérite d'être fortement soutenu, saluant le soutien apporté par l'UNICEF à l'égalité des sexes et à la promotion de la participation des femmes et des jeunes aux processus décisionnels.

2. Prorogation de programmes de pays en cours d'exécution

222. Parlant au nom des Directeurs régionaux pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord et l'Afrique orientale et australe, le Directeur pour les programmes a informé le Conseil d'administration de la prorogation de six mois du programme de pays pour le Kenya et de celle d'un an du programme de pays pour l'Angola et du programme régional pour les femmes et les enfants palestiniens de Jordanie, du Liban, de la République arabe syrienne et de l'État de Palestine.

223. Le représentant du Kenya a déclaré que cette prorogation permettrait d'aligner le programme sur le cycle de budgétisation du pays, qui démarre en juin.

224. Le représentant de l'Angola a noté les progrès réalisés dans la protection des enfants contre la violence, l'exploitation et les abus.

225. Le représentant de l'État observateur de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies a félicité l'UNICEF pour l'assistance apportée aux enfants et femmes palestiniens dans les secteurs de l'éducation, des soins de santé, des soins maternels, de la nutrition et des programmes psychosociaux. Il a indiqué le caractère crucial de la prorogation du programme régional pour la prochaine année.

226. La représentante de la République arabe syrienne a noté que le développement du nouveau programme régional serait retardé dans son pays en raison de l'instabilité qui y règne.

227. La représentante d'Israël a fait part des objections de son gouvernement à quelques aspects de la terminologie employée par le secrétariat dans l'introduction de ce point de l'ordre du jour.

228. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2013/10, 2013/11 et 2013/12 (voir annexe) et reporté l'examen de la décision sur la prorogation des programmes de pays en cours à la deuxième session ordinaire de 2013.

F. Rapport annuel sur la fonction d'évaluation et les principales évaluations de l'UNICEF et Politique d'évaluation révisée de l'UNICEF

229. Les rapports ([E/ICEF/2013/13](#) et [E/ICEF/2013/14](#)) ont été présentés par le Directeur du Bureau de l'évaluation.

230. Un groupe de délégations a déclaré que le rapport annuel est un excellent exemple de compte-rendu analytique, prospectif et fondé sur des données factuelles, donnant au Conseil d'administration une vision claire des travaux de l'UNICEF, et comprenant des observations utiles sur les forces et les faiblesses de l'organisation. Le groupe s'est félicité de l'analyse franche et autocritique de certaines questions, telles que la portée, la qualité, la demande et la répartition thématique des évaluations, y compris des difficultés particulières de l'évaluation dans les contextes humanitaires.

231. Un deuxième groupe a déclaré que le rapport annuel faisait état d'une évolution salubre, l'évaluation étant de plus en plus employée comme un outil stratégique venant appuyer l'apprentissage à l'échelle de l'organisation pour de meilleures performances et résultats. Pour renforcer encore davantage la fonction d'évaluation, le groupe a encouragé l'UNICEF à prendre de nouvelles mesures pour affiner les outils et l'exploitation stratégique des résultats obtenus.

232. Des délégations se sont interrogées sur les mesures spécifiques à prendre en réponse à deux des principales observations du rapport : la baisse du nombre d'évaluations et celle de la proportion d'évaluations cumulatives et d'évaluations axées sur les impacts.

233. Selon certains intervenants, la politique doit définir les modalités permettant à l'UNICEF d'assurer un nombre suffisant d'évaluations de qualité et proposer davantage d'évaluations des principaux programmes humanitaires. Dans la mise en œuvre de la politique, l'UNICEF devrait porter une attention particulière à

l'assurance de la qualité des évaluations, et plus particulièrement aux améliorations à apporter à la politique. S'agissant de l'exploitation des évaluations, la politique révisée a souligné à juste titre l'importance des actions de suivi et fourni des orientations sur l'utilisation, la diffusion et la divulgation des résultats.

234. Les orateurs se sont félicités de la prise en compte des principaux mandats prévus dans l'Examen quadriennal complet dans la politique révisée grâce à l'accent placé sur l'importance des évaluations à l'échelle du système des Nations Unies, au renforcement des capacités pour des évaluations conjointes et les normes définies par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. Les délégations ont salué la participation de l'UNICEF à ces mécanismes interorganisations d'évaluation et l'ont encouragé à persévérer dans cette voie. Concernant les faiblesses dans le leadership de l'évaluation interorganisations et dans les arrangements de gouvernance au sein des Nations Unies, les délégations ont déclaré qu'elles apprécieraient la tenue de discussions au sein du Conseil d'administration à propos des évaluations conjointes, les considérant comme une avancée concrète.

235. Des délégations ont salué l'accent placé sur la planification de l'évaluation, et l'évolution vers une plus grande indépendance de la fonction d'évaluation. La politique a clairement établi son lien avec le mandat de l'UNICEF et sa mission en faveur des droits de l'enfance, mais le rapport explicite entre la politique d'évaluation et le plan stratégique pourrait être détaillé davantage. Les orateurs ont exprimé leur soutien à la proposition de préparer un plan d'évaluation mondiale intégré au nouveau plan stratégique. Certains ont déclaré que le document de politique pourrait être un peu plus explicite et insister sur l'importance de la planification de l'évaluation, à mener en parallèle de la planification au plan général. La planification d'ensemble de l'évaluation pourrait être renforcée.

236. Un groupe de délégations a souligné l'importance de l'équité et de l'égalité des sexes et du renforcement des capacités des partenaires d'évaluation de l'organisation.

237. Certaines délégations ont insisté sur la nécessité d'allouer des ressources adéquates à la fonction d'évaluation et soutenu l'engagement d'y consacrer au moins 1 % des dépenses de programmes. Ces ressources doivent être établies dans la transparence et indépendamment des autres fonctions dans le budget intégré, dans le cadre d'un poste budgétaire séparé, afin d'assurer des financements prévisibles et non liés. Il est par ailleurs important que les dépenses d'évaluation puissent être contrôlées par des systèmes de gestion de l'entreprise. Concernant le financement des évaluations décentralisées, l'UNICEF devrait envisager d'inclure ces dépenses dans les budgets de programme au cours de la phase de planification. Le Fonds devrait allouer les maigres ressources destinées à l'évaluation là où elles sont le plus utiles pour l'apprentissage et la prise de décision.

238. En termes de principes directeurs, les délégations ont encouragé l'UNICEF à établir clairement qu'il suivait une approche du développement fondée sur les droits de l'homme et à faire explicitement référence au document intitulé « Intégrer les droits de l'homme et l'égalité des sexes aux évaluations – Vers un document d'orientation du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation ». Un orateur a indiqué que les évaluations devaient être menées en pleine conformité avec le mandat de l'UNICEF, la Charte des Nations Unies et les principes de responsabilité nationale en matière de développement. Un autre a déclaré que le fondement essentiel de toute

évaluation devait être l'existence de données factuelles vérifiables permettant de prendre des décisions équilibrées sur les mesures politiques et les programmes.

239. Les délégations se sont enquis du lien entre la fonction d'évaluation et la fonction de gestion des connaissances qui doit renforcer l'UNICEF en tant qu'organisation à l'assise véritablement factuelle pour une programmation et un plaidoyer plus efficaces. Selon certains, la politique pourrait tirer avantage d'informations plus précises sur les interactions potentielles entre l'évaluation et les bureaux régionaux et/ou de pays et le soutien susceptible d'être apporté en termes de renforcement des capacités, de formation et d'orientation.

240. Quelques intervenants ont soulevé la question de la responsabilité qui incombe à la haute direction de réagir au rapport annuel du Bureau de l'évaluation, affirmant que cette réponse permettrait un suivi cohérent et à l'échelle de l'organisation de la politique d'évaluation.

241. Concernant la proposition de développer un plan stratégique en complément de la politique d'évaluation, des délégations ont indiqué que ce document devrait contenir uniquement des orientations détaillées de mise en œuvre, sachant que toutes les questions politiques clés sont à inclure dans la politique d'évaluation proprement dite.

242. Il a été suggéré que la politique prévoit l'inclusion de l'évaluation thématique mondiale comme point de l'ordre du jour du Conseil d'administration.

243. Un groupe de délégations a affirmé que le développement de la politique révisée aurait pu faire l'objet de consultations plus soutenues avec le Conseil d'administration.

244. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/13 (voir annexe).

G. Rapport de synthèse thématique sur l'évaluation de l'action humanitaire

245. Le rapport (E/ICEF/2013/15) a été présenté par le Directeur du Bureau de l'évaluation. Conformément à la décision 2011/20, une réponse succincte de l'administration a également été préparée pour information et publiée sur le site web de l'UNICEF. Elle a été présentée par le Directeur du Bureau des programmes d'urgence, qui a noté que l'évaluation constitue désormais une composante explicite de la planification des mesures d'urgence de l'UNICEF. Les lacunes et les défis ont été traités dans le plan stratégique pour 2014-2017, et par des travaux interinstitutions du programme de transformation.

246. Un groupe de délégations a félicité l'UNICEF pour son rapport utile, clair et autocritique. Ces délégations ont exprimé leur soutien au resserrement des liens entre les activités d'assistance humanitaire et celles de développement. Elles ont salué l'intégration des Principaux engagements pour les enfants dans l'Action humanitaire et des résultats en matière humanitaire dans le plan stratégique tout en recommandant des améliorations dans l'actuel projet de cadre de résultats, en insistant sur la résilience. Entre autres suggestions : la nécessité d'un renforcement de l'action transsectorielle, des évaluations des besoins, de la communication et de la coopération avec les groupes affectés, ainsi que des capacités d'évaluation et de gestion des risques. Il convient de porter davantage d'attention au renforcement de

la responsabilité et des performances de l'approche sectorielle. Il convient d'augmenter le nombre et la portée des évaluations, d'en améliorer la qualité et de mener davantage d'évaluations conjointes. Ce dernier avis a été partagé par plusieurs autres délégations.

247. Le représentant d'Haïti a félicité l'UNICEF pour sa réaction lors du séisme de 2010 dans son pays. L'UNICEF, une des premières organisations à être intervenue sur le terrain, a apporté un soutien décisif en dépit des maigres ressources. Il convient de saluer le Fonds pour les progrès réalisés en matière de connaissance des risques et de déploiement rapide de son personnel. Plusieurs enseignements ont été tirés, dont la nécessité de placer les besoins des enfants vulnérables au cœur de la réponse, de renforcer l'implication des autorités nationales et de sortir des sentiers battus.

248. Plusieurs autres délégations ont félicité l'UNICEF pour son action humanitaire, tout en recommandant de mettre un accent plus fort sur les résultats, en se fondant sur des objectifs clairs. Une délégation a insisté sur la nécessité de se recentrer davantage sur l'équité. Le Fonds a été loué pour le renforcement de son évaluation de l'action humanitaire, qui a permis de tirer des enseignements et connaissances qui viendront étayer l'élaboration des politiques et les opérations au Siège et sur le terrain et devraient être partagés avec les partenaires. L'évaluation doit être davantage décentralisée et axée sur les urgences de moindre gravité. Il est essentiel de consolider dans ce domaine les capacités institutionnelles à tous les échelons, pour l'UNICEF et ses partenaires gouvernementaux, et d'allouer des ressources adéquates.

249. Le Directeur pour l'évaluation s'est félicité de l'accent placé sur l'amélioration des comptes-rendus sur les résultats et le renforcement des capacités à tous les niveaux, pour l'UNICEF et ses partenaires. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a abondé dans son sens, soulignant que l'UNICEF chercherait à renforcer son suivi humanitaire et la place accordée aux produits. Notant l'importance de la décentralisation, il a indiqué que le travail d'évaluation a en fait été réalisé aux niveaux national ou régional et affirmé que toutes les recommandations formulées dans ce rapport ainsi que les commentaires des délégations continueront d'être pris en compte en 2013 et au-delà.

H. Rapport du Bureau de la déontologie

250. Le rapport d'activité annuel du Bureau de la déontologie a été soumis conformément à la décision 2010/18. Le rapport (E/ICEF/2013/17) a été présenté par le conseiller principal en déontologie. Pour l'avenir, l'UNICEF a proposé un nouvel indicateur clef de performance en matière de déontologie, à inclure dans le plan stratégique. Cet indicateur serait axé sur le renforcement de la culture déontologique de l'organisation et viendrait appuyer l'instauration d'un climat où les membres du personnel jugent sûr et utile de parler franchement. Le lancement de cet indicateur s'accompagnerait d'une formation des cadres et gestionnaires.

251. Ce rapport n'a fait l'objet d'aucun commentaire.

I. Rapport annuel de 2012 du Bureau de l'audit interne et des investigations

252. Le rapport ([E/ICEF/2013/AB/L.2](#)) a été présenté par la Directrice du Bureau de l'audit interne et des investigations. La réponse de l'administration ([E/ICEF/2013/AB/L.3](#)) a été présentée par le Directeur général adjoint en charge de la gestion. Le rapport annuel 2012 du Comité consultatif pour les questions d'audit peut être consulté à l'adresse suivante : www.unicef.org/about/execboard/files/UNICEF_AAC_Annual_Report_for_2012-3May2013.pdf.

253. Les intervenants ont félicité le Bureau pour son rapport annuel instructif et transparent et l'UNICEF pour la mise en œuvre généralement rapide des recommandations. Ils ont encouragé le Fonds à continuer de suivre étroitement les ressources du Bureau afin qu'il puisse mener à bien ses fonctions.

254. Les délégations ont salué la mise en œuvre par le Bureau de la décision 2012/13 du Conseil d'administration sur la divulgation de tous les rapports d'audit interne en 2012. Un groupe de délégations a demandé des informations complémentaires, notamment à propos des conclusions et recommandations formulées au fil des ans par le Bureau. Ceci permettrait aux États membres de mieux suivre les questions prioritaires, d'identifier les principaux domaines d'amélioration s'agissant des risques de gestion systémiques auxquels l'organisation est confrontée et d'encourager une responsabilisation accrue. Des informations ont également été requises sur le taux de réalisation des audits planifiés.

255. Faisant référence au rapport 2011 du PNUD sur les mesures disciplinaires et autres actions engagées en vue de réagir contre la fraude, la corruption et autres irrégularités au cours de cette année, un intervenant a demandé si l'UNICEF serait en mesure de produire un rapport similaire.

256. Les délégations ont fait part de leurs inquiétudes devant le fait que huit des dix-huit recommandations hautement prioritaires avaient trait à la mise en œuvre de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds (HACT) et à l'utilisation des fonds par sept bureaux de pays. Ces défauts ont également été relevés dans le rapport des vérificateurs externes des comptes du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU. Les orateurs se sont félicités de la révision en cours de la HACT.

257. Des intervenants ont demandé à l'UNICEF de mettre en œuvre de manière urgente toutes les recommandations afin de renforcer les contrôles dans cinq bureaux de pays objets de recommandations concernant des risques élevés. Ils se sont montrés particulièrement préoccupés par la faiblesse du soutien administratif et opérationnel, qui peut être la porte ouverte à des irrégularités et des malversations. Ils ont encouragé la mise en œuvre dans les meilleurs délais des recommandations liées à la gestion des projets et à l'appui administratif.

258. Les délégations ont fait part de leurs inquiétudes quant aux six recommandations concernant des risques élevés en matière de prestations en cas de licenciement, un processus considéré comme habituel, s'agissant notamment des montants des indemnités de licenciement et de la justification des indemnités versées en cas de licenciement par accord mutuel. Du fait de ces coûts potentiellement élevés, il a été demandé au Bureau de l'audit interne et des

investigations de vérifier d'ici fin 2013 si l'ensemble des recommandations a bien été suivi d'effet.

259. Des délégations ont réclamé des informations sur les suites données aux cinq recommandations concernant des risques élevés relatives à l'audit conjoint de l'initiative « Unis dans l'action », menée par le PNUD. L'UNICEF a été interrogé sur les mesures qu'il envisageait de prendre à l'égard des gestionnaires qui considéraient la gestion des risques comme un exercice de conformité isolé, qu'ils n'ont pas pleinement intégré dans les méthodes et les procédures.

260. Des délégations se sont également enquis des 10 recommandations en suspens depuis plus de 18 mois et ont demandé si le Bureau jugeait satisfaisantes les raisons invoquées pour justifier ce retard.

261. La Directrice du Bureau de l'audit interne et des investigations a répondu à toutes les questions et fourni notamment des explications à propos des améliorations permanentes apportées par le Bureau à ses rapports, la pratique courante du suivi de la mise en œuvre du plan de travail approuvé, et la production prioritaire d'un rapport de synthèse sur les transferts de fonds dans les bureaux de pays. Le Directeur général adjoint s'est fait l'écho de ces déclarations, ajoutant que l'UNICEF coprésidait le Comité consultatif inter-agence pour la politique harmonisée concernant les transferts de fonds et participait à la révision du cadre de la HACT. Il a par ailleurs expliqué comment la plupart des recommandations en suspens depuis un bon moment et relevées dans le rapport annuel 2012 du Bureau de l'audit interne et des investigations avaient déjà été prises en compte et mis en lumière les actions entreprises dans d'autres domaines à risques élevés.

262. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/14 (voir annexe).

J. Déclaration du Président de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF

263. Ce point de l'ordre du jour a été reporté à la deuxième session ordinaire de 2013.

K. Rapports sur les visites du Conseil d'administration sur le terrain

1. Rapport de la visite sur le terrain en Bosnie-Herzégovine et en Serbie, 15-20 avril 2013

264. Le rapport a été présenté par M. Jarmo Viinanen, Représentant permanent de la Finlande auprès des Nations Unies et Président du Conseil d'administration. Il a déclaré que la visite a mis en lumière l'engagement de l'UNICEF dans ces pays à revenu intermédiaire. La région a été en proie à des conflits internes et les membres du Bureau ont pu constater le rôle de l'UNICEF dans cette situation d'après conflit et cette phase de reconstruction.

265. La visite a permis aux membres du Bureau de se faire directement une idée du travail de l'UNICEF au niveau national et d'observer des exemples concrets de coopération du Fonds avec les gouvernements et autres partenaires, notamment avec l'équipe de pays des Nations Unies. Ils ont ainsi pu constater l'engagement de

l'UNICEF dans l'épanouissement de l'enfant, la protection sociale, l'inclusion et la protection de l'enfant, la santé et l'éducation. La visite a montré clairement que l'Organisation, avec son mandat universel, avait un rôle essentiel à jouer dans les pays à revenu intermédiaire.

2. Rapport de la visite sur le terrain au Malawi, 8-12 avril 2013

266. Le rapport a été présenté par M^{me} Edel Dwyer, Deuxième Secrétaire à la Mission permanente de l'Irlande auprès des Nations Unies. Elle a affirmé que le Malawi était sur le point d'atteindre les objectifs 4 et 7 du Millénaire pour le développement, mais que des progrès restaient à réaliser dans bon nombre de domaines, notamment la réduction de la pauvreté, l'amélioration des taux d'achèvement de la scolarité primaire et la réduction de la mortalité maternelle et infantile et de la malnutrition des enfants. Ces défis doivent être relevés en adoptant une approche collaborative et une perspective à long terme.

267. L'accès à des financements peut être une contrainte majeure, mais un défi plus important est le manque de capacités pour mettre en œuvre les stratégies ainsi que les inefficiences systémiques au niveau central, au niveau des districts et au niveau local. Le renforcement des capacités, la recherche de solutions aux faiblesses systémiques et la responsabilisation seront indispensables pour réaliser des progrès à long terme. Le gouvernement doit continuer de jouer le rôle de leader de la politique nationale de développement. L'appropriation et la responsabilité nationales sont des moteurs essentiels qui permettront d'obtenir des résultats et d'assurer à long terme un développement et une croissance durables.

3. Rapport de la visite conjointe à Bangkok et au Myanmar, 6-19 mars 2013

268. Le rapport de la visite conjointe des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM à Bangkok et au Myanmar a été présenté par M. Chris Stokes, conseiller en développement de la Mission permanente de l'Australie auprès des Nations Unies. Il a souligné l'évolution rapide des relations entre les Nations Unies et le gouvernement du Myanmar. Les activités des Nations Unies semblaient bien en phase avec les priorités du gouvernement du Myanmar. À la place du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, l'équipe de pays des Nations Unies a utilisé un cadre stratégique pour la période 2012-2015, développé bien avant bon nombre des réformes nationales actuellement en cours et qui n'avait pas obtenu l'assentiment du gouvernement. L'évolution du contexte a offert à l'équipe de pays l'occasion d'instaurer une plus grande cohérence entre les organismes.

269. Le rapport est structuré autour de quatre thèmes : croissance inclusive et réduction de la pauvreté; accès équitable à des services sociaux de qualité; réduction des risques de catastrophe et changements climatiques; et bonne gouvernance et renforcement des institutions démocratiques et des droits de l'homme. Le rapport aborde également les questions de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ainsi que celles des interventions humanitaires et de l'appui à la consolidation de la paix. L'équipe de pays des Nations Unies au Myanmar a été chaudement félicitée pour avoir instauré un dialogue de plus en plus positif avec les autorités à tous les niveaux.

4. Discussion

270. Les représentants de Bosnie-Herzégovine, de Serbie, du Malawi et du Myanmar ont fait part aux membres des équipes de visite sur le terrain de leur satisfaction pour avoir mis en lumière les défis auxquels leurs divers pays sont confrontés. Deux orateurs ayant participé à la visite conjointe ont souligné le caractère très positif de l'expérience et déclaré avoir tout particulièrement apprécié l'opportunité de discuter avec les bénéficiaires des programmes de pays.

L. Questions diverses

271. Le Secrétaire du Conseil d'administration a présenté l'ordre du jour provisoire de la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration pour 2013, planifiée du 3 au 6 septembre.

M. Adoption de projets de décision

272. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2013/7 à 2013/14 (voir annexe). L'examen du projet de décision sur les prorogations des programmes de pays en cours a été reporté.

N. Déclarations finales du Directeur général de l'UNICEF et du Président du Conseil d'administration

273. Le Directeur général s'est félicité de la richesse de la discussion relative au plan stratégique. Des recommandations d'amélioration, alignées sur les priorités de l'UNICEF, ont été formulées notamment en ce qui concerne la prise en compte de la problématique hommes-femmes et des questions de protection et la qualité et la quantité des évaluations.

274. Le Directeur général s'est dit attristé que des considérations politiques aient été introduites durant la session. Il le regrettait et estimait qu'on devait s'en inquiéter, car le Conseil d'administration, tout comme l'UNICEF, devait rester apolitique dans l'intérêt de son mandat et des droits des enfants.

275. Le Président a déclaré que l'esprit d'ouverture et le dialogue constructif devaient prévaloir à toutes les sessions et que la défense de l'intérêt supérieur des enfants devait demeurer la principale préoccupation du Conseil d'administration. Celui-ci avait beaucoup avancé dans la mise au point de la version définitive du plan stratégique. Le Président est convaincu que le Directeur général et son équipe présenteront un document solide, accompagné d'un budget robuste, en vue de leur approbation lors de la deuxième session ordinaire de 2013.

Troisième partie
Deuxième session ordinaire de 2013

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 3 au 6 septembre 2013

I. Organisation de la session

A. Déclarations liminaires

276. Le Président s'est félicité de la démarche privilégiant la consultation et la participation de tous sur laquelle avait été fondée l'élaboration du plan stratégique et du budget intégré de l'UNICEF pour la période 2014-2017, qui seraient tous les deux examinés à la session en vue de leur approbation. Cette approche globale a été favorisée par l'harmonisation de la budgétisation avec le PNUD, le FNUAP et ONU-Femmes. La phase suivante consisterait notamment, tâche plutôt difficile, à en assurer la mise en œuvre.

277. Soulignant qu'il importait de trouver une solution politique à la crise syrienne, le Président a salué les membres du personnel de l'UNICEF qui s'employaient à aider les filles et les garçons syriens touchés par le conflit.

278. Le Président s'est félicité de la tenue d'une séance de réflexion spécialement consacrée à l'action de l'UNICEF en faveur des enfants handicapés. Il importait d'assurer la réalisation des droits de ces enfants dans tous les aspects de leur vie. Dans l'édition de 2013 du rapport sur *La situation des enfants dans le monde*, consacré aux enfants handicapés, il est dit qu'aucun enfant ne devrait pas être défini par le handicap, mais que chaque enfant devrait plutôt être traité comme un individu unique, qui a sa propre voix et apporte sa contribution à la société. Une prise de conscience dans ce sens exigeait un profond changement dans les pratiques et les attitudes, notamment en ce qui concerne la problématique hommes-femmes, ainsi que l'adoption de lois et de politiques appropriées.

279. Dans sa déclaration liminaire, le Directeur général a indiqué qu'il fallait se pencher de toute urgence sur la crise en République arabe syrienne et dans les pays voisins, et décrit plusieurs activités essentielles que l'UNICEF menait avec ses partenaires pour atténuer la crise, avec l'appui généreux des donateurs. Il a souligné que l'organisation resterait sur place pour travailler en faveur des enfants dans la mesure du possible mais qu'elle avait besoin de plus de ressources financières. Rendant hommage aux membres du personnel en poste dans le pays et dans d'autres situations de crise de par le monde, il a demandé aux délégations de marquer une pause pour saluer leur dévouement et leur bravoure. Le personnel a eu droit à un éclat d'applaudissements.

280. Le Directeur général a ensuite tourné son attention sur le programme de développement pour l'après-2015, expliquant que l'UNICEF était résolu à placer les enfants et l'équité au cœur des priorités. La communauté internationale se devait d'assurer la réalisation du droit des enfants, en particulier celle des plus vulnérables, à la santé, à l'éducation, à la protection et à la participation. Il importait d'abattre les barrières et d'éliminer les goulets d'étranglement en vue d'atteindre des cibles fondées sur l'équité. Cela pourrait se faire en renforçant la capacité des personnes et des familles les plus défavorisées de bénéficier des biens et services, augmentant ainsi l'offre et la demande. Il importait également de lever tous les obstacles d'ordre structurel à la réalisation de cet objectif en créant des conditions favorables qui permettraient aux pauvres d'avoir accès aux services essentiels et d'utiliser ces services. Ces conditions impliquaient notamment des lois et réglementations, des ressources et une action propre à mettre fin à la discrimination et à l'exclusion.

281. L'UNICEF prenait des mesures pratiques pour aider à mettre en place un programme de développement pour l'après-2015, qui soit efficace et viable. Il avait mis en place une équipe pour l'après-2015, qui s'employait avec succès à placer les questions relatives aux enfants au cœur des discussions, notamment celles qui avaient lieu au niveau du Groupe de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015. Il appuierait également ce programme au moyen de son nouveau plan stratégique et de son budget intégré, portant tous les deux sur la période 2014-2017, et menait sur l'avenir une discussion intitulée « UNICEF 3.0 », ainsi qu'à l'initiative d'amélioration de l'efficacité.

B. Adoption de l'ordre du jour

282. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour et le calendrier, et arrêté l'organisation des travaux de la session ([E/ICEF/2013/19](#)).

283. Conformément à l'article 50.2 du Règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a annoncé le nombre total de pouvoirs présentés pour la session, à savoir : 21 délégations ayant le statut d'observateur, dont 2 organisations intergouvernementales, 1 organisation non gouvernementale et 6 comités nationaux pour l'UNICEF.

II. Délibérations du Conseil d'administration

A. Programme de travail proposé pour les sessions de 2014 du Conseil d'administration (point 3 de l'ordre du jour)

284. Le Secrétaire du Conseil d'administration a présenté le projet de programme de travail proposé pour les sessions de 2014 du Conseil d'administration ([E/ICEF/2013/20](#)).

285. Le Président a rappelé aux délégations présentes que le programme de travail pour 2014 devrait être guidé par la mise en œuvre de la résolution [67/226](#) de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

286. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/15 (voir annexe).

B. Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2014-2017 : réalisation des droits de tous les enfants, notamment des plus défavorisés (point 4 de l'ordre du jour)

287. Le Conseil d'administration était saisi du projet de plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2014-2017 et du document justificatif contenant les principaux indicateurs de performance et le cadre de résultats ([E/ICEF/2013/21](#) et [Add.1](#)). Un document supplémentaire sur la « théorie du changement » avait été affiché sur le site Web de l'UNICEF. La Directrice générale adjointe chargée des programmes a annoncé les documents, qui ont été présentés par le Directeur de la Division des politiques et de la stratégie. Celui-ci a donné un résumé des principales améliorations apportées au plan depuis qu'un projet avait été présenté au Conseil

d'administration à sa session annuelle de 2013. Ces améliorations donnaient suite aux observations utiles formulées par les membres du Conseil d'administration et d'autres personnes.

288. Toutes les délégations qui sont intervenues ont exprimé leur appui enthousiaste pour le plan stratégique. Plusieurs d'entre elles se sont félicitées que le plan ait mis l'accent sur l'équité, notamment en ce qui concerne les enfants vulnérables et marginalisés, sur la réalisation des droits des enfants, en particulier des handicapés, et sur l'égalité des sexes. Plusieurs aspects du plan ont également été salués : la stricte adéquation des ressources avec les priorités, la synergie de l'ensemble des produits, les objectifs ambitieux, l'attention à la suite donnée aux recommandations de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement qui était harmonisée avec celle des autres organismes des Nations Unies, la transition entre l'action humanitaire et le développement, et l'accent mis sur la gestion axée sur les résultats.

289. Le processus de consultation ouvert, transparent et sans exclusive auquel avait donné lieu l'établissement du plan a aussi été largement salué. Il a été recommandé que l'UNICEF associe étroitement le Conseil d'administration aux stratégies et plans qui seraient exécutés à l'avenir.

290. Parallèlement au budget intégré de l'UNICEF, le plan stratégique constituerait un apport essentiel de l'UNICEF à la mise en œuvre du programme pour l'après-2015 et à l'action menée pour combler les lacunes restantes en matière de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; son incidence à cet égard serait décisive. Une délégation a dit que l'une des caractéristiques principales du plan était qu'il décrivait clairement les changements survenus dans le cadre mondial du développement, lesquels servaient de contexte à son élaboration. Une autre a dit que le plan cadrerait parfaitement avec les grandes lignes, qui se dessinaient, d'un nouveau programme de développement viable, dont la priorité absolue serait de mettre fin à la pauvreté et de réduire les inégalités, sans laissés-pour-compte. On s'est félicité de la manière dont l'UNICEF comptait s'attaquer, au cours des années à venir, à des questions essentielles telles que l'éducation de qualité, l'autonomisation des filles et des femmes, et la protection de l'enfant. Une délégation a recommandé que, outre les enfants handicapés, l'UNICEF fasse de la lutte contre la traite d'êtres humains, en particulier des enfants, une pièce maîtresse de son programme de protection.

291. Une démarche axée sur les droits de l'homme a été fortement appuyée. Un groupe de délégations a recommandé que les activités opérationnelles de l'UNICEF se fondent sur les principes de la responsabilisation, de la participation, de la transparence et de la non-discrimination. Il a également fait observer que l'une des principales responsabilités de l'UNICEF était d'aider les gouvernements à mettre en œuvre les recommandations des organes conventionnels.

292. L'UNICEF a été encouragé à affiner davantage les indicateurs du plan stratégique dans le cadre de résultats. Ainsi, il a été recommandé que les indicateurs mesurent les inégalités sociales et soient ventilés par groupes vulnérables, y compris les groupes autochtones.

293. Certaines délégations ont recommandé que les indicateurs de résultats du plan stratégique et du plan d'action pour l'égalité des sexes (2014-2017), dont l'établissement était en cours, fixent des orientations rigoureuses sur la manière dont

les perspectives d'égalité des sexes seraient renforcées dans les activités opérationnelles. Il a été souligné qu'il était extrêmement important d'utiliser des données ventilées par sexe tout comme il l'était de mettre l'accent sur l'égalité des sexes dans les situations de conflit armé.

294. Un groupe de délégations a encouragé l'UNICEF à présenter au Conseil d'administration, de préférence à sa première session ordinaire de 2014, un document sur la théorie du changement, dans sa version définitive, qui constituerait une annexe du plan stratégique. Il a été suggéré en particulier que cette théorie précise la façon dont l'UNICEF collaborait avec ses divers partenaires et qu'elle évalue les risques de ne pas parvenir aux résultats, tout en indiquant comment ces risques pourraient être atténués.

295. Plusieurs délégations ont encouragé l'UNICEF à accroître sa capacité de gestion des risques sur le terrain et à maintenir son système de gestion du risque institutionnel. À cet égard, elles ont exprimé leur appui aux priorités du Bureau de l'audit interne et des investigations indiquées dans le plan et au renforcement de l'évaluation. On a demandé à l'UNICEF de préciser de quelle manière il améliorerait encore davantage la gestion des risques à l'échelle du système.

296. Un certain nombre de délégations ont félicité l'UNICEF pour l'appui qu'il apportait à la coordination du développement, notamment à la cohérence de l'action du système des Nations Unies. Certaines ont fait état de sa participation active au Groupe des Nations Unies pour le développement et l'ont encouragé à appuyer davantage les initiatives « Unis dans l'action » et « Unité d'action des Nations Unies ». Une délégation a dit que cette collaboration devait viser uniquement à rationaliser les procédures et l'utilisation des fonds des donateurs et qu'il fallait faire attention à ce que les mandats respectifs des différentes entités ne s'en trouvent pas dilués, ce qui entraînerait une perte des avantages relatifs.

297. Le partenariat a été un thème récurrent des observations. Il a été indiqué que l'UNICEF devait, en menant ses activités, continuer d'accorder la priorité à la collaboration avec un large éventail de partenaires, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, dûment mentionnées dans le plan stratégique. La collecte de fonds auprès du secteur privé était un autre aspect important du partenariat. Plusieurs délégations ont félicité l'UNICEF pour sa démarche novatrice dans ce domaine, laquelle avait permis d'accroître les recettes de l'organisation. On pouvait se féliciter en particulier du succès des appels de fonds auprès du secteur privé au titre des ressources ordinaires.

298. L'UNICEF a été félicité d'avoir mis l'accent sur le contrôle et les preuves factuelles, encouragé l'évaluation fondée sur les faits et favorisé le Système de suivi des résultats pour l'équité dans ses activités et celles de ses partenaires. Un groupe de délégations a recommandé que l'UNICEF renforce les systèmes de suivi des pouvoirs publics et des partenaires grâce au système susmentionné, afin de déterminer en temps réel les obstacles et les entraves auxquels faisaient face les enfants et les familles les plus défavorisés. Les délégations ont estimé qu'il importait de renforcer les systèmes nationaux de collecte de données et de les utiliser pour rendre compte des progrès accomplis dans l'exécution du plan stratégique.

299. Plusieurs délégations ont souligné l'importance de l'innovation, se faisant ainsi l'écho des vues exprimées par le Directeur général. Il a été noté que

l'innovation en matière d'utilisation des technologies de l'information et de la communication pouvait permettre d'accroître l'efficacité, l'efficacité, la transparence et la responsabilisation. L'UNICEF a été encouragé à rechercher d'autres moyens d'intégrer l'innovation dans ses activités et de soutenir l'échange des pratiques de référence.

300. Une délégation a dit que la décision de l'UNICEF de maintenir son niveau de présence physique dans les pays de programme pourrait donner l'exemple pour d'autres fonds, programmes et entités opérationnels des Nations Unies. Il importerait de faire connaître l'expérience positive de l'UNICEF dans ce domaine.

301. L'UNICEF a été encouragé à renforcer son appui aux pays les moins avancés et aux pays à revenu intermédiaire, en soulignant le principe de la prise en main au niveau national. Plusieurs délégations ont souligné qu'il importait de fournir une orientation technique à ces pays et d'appuyer la capacité des pays de programme et des pays à revenu intermédiaire d'atteindre les objectifs de développement et d'obtenir des résultats. Si l'UNICEF a réorienté l'appui fourni aux pays à revenu intermédiaire pour l'axer sur la réduction des disparités et le renforcement des partenariats nationaux et des capacités techniques, l'action menée dans plusieurs de ces pays doit encore viser à mettre fin à la pauvreté, à éduquer les enfants, à autonomiser les filles, les femmes et les jeunes, et à assurer des services de santé pour tous.

302. En ce qui concerne l'action humanitaire, l'UNICEF a été encouragé à renforcer les liens entre le volet humanitaire et le volet développement chaque fois que possible et à promouvoir la résilience.

303. En réponse, le Directeur de la Division des politiques et de la stratégie a promis de mener un dialogue continu avec le Conseil d'administration et les autres parties prenantes au sujet de l'exécution du plan stratégique. À ce titre, il serait rendu compte des mécanismes, du partenariat, de l'action relative au handicap et du plan d'action pour l'égalité des sexes. Le Directeur de la Division a dit que l'organisation était consciente de l'importance des données sur les groupes vulnérables et exclus, notamment des données ventilées, et que la collecte de ces données était en cours. Il a noté que la décision de l'UNICEF de rendre compte de la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement sans pour autant présenter un rapport distinct sur la question faisait partie de l'effort de renforcement de l'efficacité, et permettrait de réaliser des économies considérables. Insistant sur l'appui croissant de l'UNICEF à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, il a indiqué que le plan stratégique contenait un indicateur spécifique sur cette question qui allait au-delà des 10 indicateurs communs. Une solution d'avenir était que les pays apprennent les uns des autres.

304. La Directrice générale adjointe chargée des programmes a dit que l'UNICEF collaborerait avec le Conseil d'administration pour assurer la mise en œuvre opérationnelle du plan stratégique, en particulier le suivi des progrès accomplis en ce qui concernait la gestion axée sur les résultats, une nouvelle composante de ce plan. Insistant sur le fait que la promotion de l'égalité des sexes était une priorité absolue de l'UNICEF, elle a dit que le plan d'action chiffré pour l'égalité des sexes serait axé sur les résultats et la programmation sur le terrain en ce qui concerne les sept domaines de résultats du plan stratégique. Des consultations à l'échelle de

l'organisation sur l'égalité des sexes se tiendraient à Bangkok début novembre 2013.

305. Le Directeur général a salué les membres du personnel de l'UNICEF et du Conseil d'administration pour tout le travail qu'ils avaient accompli en vue de l'établissement du plan stratégique. Il a assuré les membres du Conseil d'administration que la mise en œuvre opérationnelle serait conforme aux recommandations de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement.

306. Le Conseil d'administration a adopté la décision [2013/16](#) (voir annexe).

C. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF (point 5 de l'ordre du jour)

1. Approbation des descriptifs révisés de programmes de pays et de programmes communs de pays examinés à la session annuelle de 2013 (point 5 a) de l'ordre du jour)

307. Conformément aux décisions 2002/4, 2006/19 et 2008/17, le Conseil d'administration a approuvé, selon la procédure d'approbation tacite, les descriptifs révisés de programme pour les pays suivants : Bénin, Congo, Cuba, Niger, Nigéria et Togo, ainsi que le cadre spécifique de résultats et de ressources de l'UNICEF concernant le descriptif de programme commun pour le Bhoutan.

2. Projets de descriptif de programmes de pays et récapitulatifs par région des examens à mi-parcours des programmes de pays (points 5 b) et 5 d) de l'ordre du jour)

308. Après une intervention du Directeur des programmes, trois projets de descriptif de programmes de pays et de programmes régionaux ont été présentés, ainsi que les récapitulatifs par région des examens à mi-parcours des programmes de pays.

Région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord

309. Le Directeur de programmes a donné un aperçu du programme pour la sous-région du Golfe ([E/ICEF/2013/P/L.17](#)) et présenté un résumé des examens à mi-parcours des programmes de pays ([E/ICEF/2013/P/L.13](#)) pour l'Iraq et le Liban.

310. La représentante du Qatar a accueilli avec satisfaction le programme proposé qui soulignait les principaux résultats et les enseignements tirés de l'expérience des partenariats entre l'UNICEF et la sous-région du Golfe. Elle a mis en relief l'action de certaines des institutions nationales, telles que la Qatar Foundation et Qatar Charity, qui avaient été créées pour aider à faire face aux défis du XXI^e siècle.

311. La représentante du Liban a remercié l'UNICEF d'avoir soutenu les efforts que faisait son pays pour reconstruire ses institutions et assurer le développement, la paix et la stabilité. Elle a déclaré qu'il restait beaucoup à faire pour réduire l'écart entre les objectifs et les aspirations et les problèmes auxquels le Liban faisait face, en particulier l'augmentation continue du nombre des réfugiés syriens et palestiniens arrivant dans le pays, qui constituait une lourde charge pour celui-ci. Elle a dit que le Gouvernement entendait continuer de collaborer avec l'UNICEF et

tous les partenaires pour promouvoir les priorités de son pays malgré la situation de turbulence que connaissait la région.

312. Plusieurs délégations ont formulé des observations sur l'examen à mi-parcours du programme de pays de l'Iraq, se félicitant des résultats obtenus et de l'importance croissante de l'UNICEF du fait que de nombreux partenaires de coopération se désengageaient progressivement du pays. Tout en soutenant l'accent qu'il était proposé de mettre sur l'intégration de la prévention et de la gestion des conflits, parallèlement à une présence accrue de l'UNICEF sur le terrain, certaines délégations ont dit qu'elles s'attendaient à ce qu'il soit procédé à une analyse plus approfondie de la capacité et des méthodes de travail de l'UNICEF, des problèmes que posaient la réalisation et la mise en œuvre des résultats escomptés et la mobilisation des ressources. L'UNICEF était encouragée à faire le point des travaux normatifs en Iraq, y compris de la présentation de rapports au Comité des droits de l'enfant.

313. En réponse, le Directeur s'est dit conscient de l'étendue de la crise des réfugiés au Liban et a estimé qu'elle risquait de réduire à néant les résultats obtenus pour les enfants dans ce pays, en particulier les enfants réfugiés et leur famille. Il a également estimé que l'augmentation de la violence en Iraq avait des incidences directes sur l'accès et, par conséquent, sur le type de programmation que l'UNICEF et d'autres partenaires de développement pouvaient effectuer dans le pays.

Région de l'Europe centrale et orientale et de la Communauté d'États indépendants

314. La Directrice régionale a donné un aperçu des examens à mi-parcours (E/ICEF/2013/P/L.11) des programmes de pays de l'Arménie, de la Bosnie-Herzégovine, du Tadjikistan et du Turkménistan.

315. Le représentant de l'Arménie a indiqué que, malgré les effets de la crise économique mondiale, son pays était en passe de réaliser la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Gouvernement arménien était conscient des nombreux problèmes qu'il fallait encore résoudre, notamment en ce qui concernait l'expansion des services communautaires pour les familles afin d'éviter le placement des enfants en institution, ainsi que l'intégration des services sociaux, le renforcement de la santé maternelle et l'ouverture de l'éducation à tous. Il s'est félicité de l'assistance que l'UNICEF avait fournie pour l'élaboration de nombreuses politiques sociales ayant trait à la protection de l'enfant, à la justice pour mineurs et à l'ouverture de l'éducation à tous.

316. La représentante de la Bosnie-Herzégovine a dit que les institutions à tous les niveaux avaient établi des partenariats avec l'UNICEF pour renforcer l'éducation, la santé, l'assistance sociale, la réforme de la justice et la protection de l'enfance. Toutefois, malgré les progrès remarquables accomplis dans la réalisation des droits de l'enfant, il fallait coopérer davantage pour satisfaire aux normes d'inclusion sociale et d'égalité des sexes. La crise économique et les questions de gouvernance avaient ralenti les réformes et compromis l'inclusion sociale des plus vulnérables. Cela avait affecté en particulier la protection des enfants contre les mauvais traitements et la violence, et l'enregistrement des enfants à la naissance.

317. La représentante de la Fédération de Russie a déclaré que son gouvernement soutenait les mesures visant à améliorer les structures d'accueil pour les enfants

dans la région, en particulier les enfants handicapés, les enfants des zones rurales et ceux de communautés urbaines défavorisées et de familles de migrants, ainsi que les adolescents marginalisés et stigmatisés. Il était utile de procéder à des évaluations de pays pour obtenir des données qui permettraient d'élaborer des stratégies d'aide au développement dans la région, notamment les pays qui restaient vulnérables aux chocs extérieurs et aux catastrophes naturelles.

318. En réponse, la Directrice régionale s'est dite consciente des efforts que faisait l'Arménie pour protéger les enfants grâce à des allocations budgétaires, et ce, malgré les difficultés que continuait de causer la crise économique. Elle a dit que l'UNICEF était prête à faciliter l'échange de données d'expérience avec les pays de la région et d'autres parties du monde qui rencontraient des problèmes similaires. L'UNICEF était encouragé par les efforts que faisait la Bosnie-Herzégovine pour promouvoir l'enregistrement des naissances.

Région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique centrale

319. Le Directeur régional par intérim a donné un aperçu du projet de descriptif du programme de pays pour la Namibie (E/ICEF/2013/P/L.16) et présenté un résumé des examens à mi-parcours des programmes de pays (E/ICEF/2013/P/L.12) pour le Botswana et le Burundi. Il a également exposé brièvement l'état actuel de la situation en ce qui concerne les épidémies de poliomyélite dans la région.

320. Le représentant de la Namibie a dit que le descriptif de programme de pays faisait partie intégrante du partenariat élargi avec l'équipe de pays des Nations Unies. Il a évoqué les résultats remarquables obtenus avec l'appui de l'UNICEF dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la protection de l'enfance, quoique la nutrition constitue toujours un problème en raison de la vulnérabilité du pays à la sécheresse. Il a fait observer que, avec l'appui de l'UNICEF, le Gouvernement avait élargi le programme de protection sociale à tous les enfants pauvres et vulnérables. Malgré les progrès accomplis, la Namibie continuait de faire face à des problèmes de capacités, de manque de compétences dans de nombreux secteurs et d'inégalités flagrantes en matière de revenus et de progrès social, et d'être vulnérable aux catastrophes naturelles.

321. Une délégation a fait observer que la coopération bilatérale établie entre son pays et la Namibie permettait d'exécuter des projets de lutte contre le VIH/sida, et que cette coopération pourrait être élargie à d'autres domaines de la santé et à l'éducation. Les services de santé maternelle et un projet de nutrition bénéficiaient également de cette coopération. La Namibie appuyait le projet de descriptif de programme de pays, d'autant plus qu'il témoignait du renforcement de la coopération aussi bien multilatérale que bilatérale.

322. Le représentant du Burundi a exprimé la gratitude de son pays à l'UNICEF et à la communauté internationale pour l'appui qu'ils lui ont accordé. Il a souligné le fait que la pauvreté était le problème principal pour ce pays qui émergeait d'un conflit. Le Gouvernement burundais avait fait des efforts considérables pour soutenir les enfants, comme en témoignaient les soins de santé aux enfants de moins de 5 ans, la gratuité de l'éducation primaire et les services de santé maternelle. Le représentant du Burundi a demandé instamment à la communauté internationale de continuer à aider son pays.

323. Le représentant du Botswana a dit que les droits des enfants demeuraient une des plus grandes priorités du Gouvernement, qui consacrait à la santé et à l'éducation une grande partie du budget national. Le partenariat avec l'UNICEF avait permis à son pays de faire face au VIH/sida et d'élaborer les grandes politiques et stratégies en matière de nutrition, d'éradication du paludisme et d'élimination de la transmission du VIH de la mère à l'enfant. Le représentant du Botswana a souligné que son pays avait toujours besoin d'une assistance, dès lors que des problèmes continuaient de se poser, notamment en ce qui concernait l'amélioration de la qualité de l'éducation, en particulier pour les enfants handicapés et les enfants non scolarisés. Il a dit que l'accent devait être mis sur l'application de la loi relative à l'enfance (visant à promouvoir et à protéger les droits des enfants) et du plan d'action national en faveur des orphelins et des enfants vulnérables de 2010-2016.

324. En réponse, le Directeur régional a pris note des observations positives formulées par les délégations et de l'importante collaboration qui existait en Namibie entre le Gouvernement, l'Agence japonaise de coopération internationale et l'UNICEF.

Région de l'Amérique latine et des Caraïbes

325. Le Directeur régional a donné un aperçu du projet de descriptif du programme de pays pour le Mexique (E/ICEF/2013/P/L.15) et présenté un résumé des examens à mi-parcours des programmes de pays (E/ICEF/2013/P/L.10) pour l'Argentine, l'Équateur et le Guatemala.

326. La représentante du Mexique s'est félicitée de la coopération avec l'UNICEF, mettant l'accent sur l'action commune menée en vue de réduire les disparités, qui touchaient en particulier les groupes vulnérables des pays à revenu intermédiaire. L'inégalité en matière de développement avait entraîné des disparités dans l'accès aux soins de santé, les taux de mortalité maternelle ayant baissé sensiblement dans les zones urbaines mais pas dans les zones rurales. Le Mexique était en passe de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et continuait de s'employer à améliorer la santé maternelle. La représentante du Mexique a dit que le Gouvernement voulait élaborer des directives stratégiques sur la coopération avec l'UNICEF et sur la coopération Sud-Sud de sorte que d'autres pays puissent bénéficier des efforts de son pays en matière de développement.

327. La représentante du Guatemala a fait observer que la visite du Directeur général dans son pays lui avait permis de constater les efforts que faisait le Gouvernement pour exécuter des programmes en faveur des enfants et des jeunes. Le Guatemala avait une population très jeune, dont la moitié était âgée de moins de 18 ans et le quart de moins de 6 ans. Le pays avait également l'une des plus importantes populations autochtones, qui souffrait de manière disproportionnée de difficultés que le Gouvernement était résolu à combattre. Le pays n'avait guère fait de progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en raison de sa vulnérabilité aux catastrophes naturelles. Il était reconnaissant à l'UNICEF pour l'assistance qu'il lui fournissait en collaboration avec le système des Nations Unies.

328. En réponse, le Directeur régional s'est félicité des observations utiles formulées par les délégations et s'est dit convaincu que la collaboration étroite avec les gouvernements et les partenaires dans la région continuerait de se renforcer.

Région de l’Afrique de l’Ouest et de l’Afrique centrale

329. Le Directeur régional a donné un aperçu de l’examen à mi-parcours (E/ICEF/2013/P/L.14) du programme de pays pour la Côte d’Ivoire.

3. Prorogation de programmes de pays en cours (point 5 c) de l’ordre du jour)

330. Le document E/ICEF/2013/P/L.18 contenait les demandes de prorogation suivantes : la deuxième prorogation consécutive d’un an des programmes de pays en cours d’exécution en Guinée-Bissau et au Mali; la prorogation d’un an du programme de pays concernant le Paraguay (après sa prorogation de deux ans); les troisièmes prorogations consécutives d’un an des programmes de pays en cours à Madagascar, en République arabe syrienne et en Tunisie; la prorogation de deux ans et demi du programme de pays en cours d’exécution au Soudan du Sud.

331. À la suite de l’examen des points 5 b) et 5 d) de l’ordre du jour, le Conseil d’administration a adopté la décision 2013/17. Il a également adopté la décision 2013/18 relative au descriptif de programme de pays pour le Kenya et la décision 2013/19 relative à la prorogation de programmes de pays en cours d’exécution (voir annexe).

D. Budget intégré de l’UNICEF pour la période 2014-2017 (point 6 de l’ordre du jour)

332. Après les observations liminaires du Directeur général adjoint chargé de la gestion, le Contrôleur a présenté le budget intégré de l’UNICEF pour la période 2014-2017 et son annexe (E/ICEF/2013/AB/L.4 et Add.1). Le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget intégré de l’UNICEF pour 2014-2017 (E/ICEF/2013/AB/L.6) était également disponible pour information.

333. Le Contrôleur a dit que le budget intégré était étroitement lié au plan stratégique de l’UNICEF pour la période 2014-2017. Ce budget indiquait pour la première fois de quelle manière les ressources totales seraient allouées aux réalisations au titre des programmes et les résultats en matière d’efficacité et de bon fonctionnement de l’organisation. Cette allocation se ferait selon les catégories de dépenses approuvées par le Conseil d’administration et harmonisées avec le PNUD, le FNUAP, l’UNICEF et ONU-Femmes.

334. Les délégations ont accueilli avec satisfaction le budget intégré et la relation étroite établie entre celui-ci et le plan stratégique, l’accent étant mis sur l’équité. La dotation en ressources présentée dans le budget intégré était un moyen d’assurer les résultats ambitieux énoncés dans le plan stratégique. La volonté politique, alliée à la mobilisation des investissements financiers, entraînerait une amélioration spectaculaire de la vie des pauvres et des personnes marginalisées, en particulier des enfants. Le fait que le budget intégré soit facile à exploiter, dans la mesure où il couplait clairement les ressources aux sept résultats, permettrait de faire en sorte que l’argent qui serait dépensé serve le plus possible à obtenir les résultats escomptés. Il renforcerait également la transparence et l’efficacité. Plusieurs délégations ont dit que l’UNICEF pourrait renforcer davantage le budget en tant qu’instrument d’appui à la mise en œuvre des priorités du plan stratégique. À cette

fin, il a été suggéré que l'examen à mi-parcours du budget intégré se penche sur les problèmes qui empêchaient encore d'assurer la budgétisation axée sur les résultats et qu'il soit déterminé si la méthode de recouvrement des coûts répondait à l'attente de l'examen quadriennal complet en ce qui concernait le recouvrement intégral des coûts.

335. Certaines délégations ont fait valoir que la présentation harmonisée des budgets intégrés du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes offrait une occasion de déterminer où on en était dans la réforme et l'harmonisation des budgets et jusqu'où elles pouvaient être menées à l'avenir.

336. L'UNICEF a été félicité pour l'augmentation prévue des contributions aux ressources ordinaires (ressources de base), qui arrêterait la tendance à la baisse enregistrée au cours des années précédentes. Cette augmentation, qui intervenait dans un climat économique difficile au niveau mondial, témoignait de la foi que les partenaires et les donateurs avaient en l'UNICEF. Les comités nationaux de l'UNICEF et les bureaux de pays, en particulier ceux d'Asie de l'Est et d'Amérique latine, ont été spécialement remerciés pour les efforts remarquables qu'ils avaient faits pour mobiliser des ressources auprès des donateurs privés.

337. Dans les observations qui ont été formulées aussi bien sur le budget intégré que sur le plan stratégique, une large adhésion a été exprimée en faveur de l'allocation de plus de ressources aux dépenses afférentes aux programmes et de l'augmentation du montant minimum des ressources ordinaires allouées aux programmes, qui passerait de 750 à 850 millions de dollars. Certaines délégations ont demandé à connaître les raisons qui justifiaient cette dernière proposition.

338. Des délégations se sont félicitées de la diminution prévue de 5 % des dépenses de gestion et d'autres dépenses institutionnelles. Un intervenant a fait valoir que cela témoignait de la discipline financière dont faisait preuve l'UNICEF malgré les difficultés économiques du moment. De nombreuses autres délégations ont demandé un complément d'informations sur les raisons de cette diminution et se sont demandé si elle découlait des économies résultant de la réforme du système des Nations Unies pour le développement. En outre, les délégations ont recommandé que l'UNICEF réduise encore davantage ses dépenses de gestion, notamment celles des voyages.

339. L'UNICEF a été félicité d'avoir mis en œuvre la budgétisation axée sur les résultats et a été encouragé à poursuivre l'excellent travail consistant à affiner les indicateurs de résultats ainsi que les mesures des résultats obtenus.

340. Tout en adhérant à la proposition tendant à accroître la part des ressources totales affectée aux activités de développement, un groupe régional a demandé que l'UNICEF augmente ces ressources de manière exponentielle pour faire face aux problèmes de développement dont souffrent les enfants. On s'est également félicité de la proposition tendant à accroître les ressources consacrées à la protection de l'enfance et à l'inclusion sociale. Cela était conforme à l'engagement pris par l'UNICEF de concentrer davantage son attention sur les droits des enfants, en particulier les handicapés. Parallèlement, une question a été posée sur une diminution apparente des ressources consacrées à la lutte contre le VIH/sida.

341. Des délégations ont fait valoir qu'il importait que l'organisation accorde dûment l'attention, dès que possible, à la détermination et à la gestion des risques. L'UNICEF devrait fournir des ressources pour renforcer les capacités

institutionnelles et nationales de prise de décisions éclairées et d'évaluation. Un groupe de délégations s'est déclaré satisfait de l'augmentation des ressources allouées au Bureau de l'évaluation. Le même groupe a demandé des précisions sur les ressources allouées aux fonctions d'audit et d'investigation.

342. L'UNICEF a également été interrogé sur les points suivants : a) la ventilation annuelle du plan de ressources intégrées; b) le maintien ou non de la provision de 7 % des ressources ordinaires; c) le moment auquel il serait rendu compte au Conseil d'administration des résultats des activités visant à renforcer l'efficacité et le bon fonctionnement de l'organisation, y compris de leurs incidences budgétaires; d) la manière dont serait financée l'action humanitaire, y compris la façon dont les dépenses consacrées à celle-ci seraient séparées des dépenses de développement; et e) le maintien du rôle normatif important joué par l'organisation en matière de collecte et d'analyse de données et de recherche sur la situation des enfants. Il lui a été demandé de donner des précisions sur le projet d'allocation de ressources à son programme mondial et régional.

343. Le Directeur général adjoint chargé de la gestion a remercié les délégations pour leurs observations élogieuses, en particulier celles relatives aux consultations qui avaient permis d'établir le budget intégré.

344. Répondant à une préoccupation formulée au sujet de l'allocation des ressources nécessaires au financement de la gestion, le Directeur général adjoint a dit que l'UNICEF avait procédé à un examen approfondi, à l'échelle de l'organisation, des ressources nécessaires au titre des nouvelles catégories de dépenses. Grâce à une imputation plus précise des coûts aux domaines de résultats, l'organisation avait réussi à accroître la part des dépenses de gestion financée par recouvrement des coûts et à réduire en conséquence la part provenant des ressources ordinaires (ressources de base), libérant ainsi des ressources qui pouvaient être affectées aux programmes de pays. Le Directeur général adjoint a confirmé qu'il serait procédé à un examen à mi-parcours du budget intégré, parallèlement à celui du plan stratégique. L'UNICEF envisagerait d'autres réductions des dépenses de gestion, notamment des voyages, qui avaient déjà été réduites chaque année depuis 2011.

345. Le Directeur général adjoint a indiqué que l'UNICEF continuait de mettre de côté 7 % des ressources de base disponibles pour faire face aux situations d'urgence ou saisir de nouvelles possibilités.

346. Abordant la question soulevée au sujet des ressources affectées au Bureau de l'audit interne et des investigations, il a fait observer que l'UNICEF avait augmenté le nombre des enquêteurs, qui étaient passés de quatre à cinq, tout en maintenant le même nombre de vérificateurs. L'organisation respectait les normes concernant la régularité des audits, qui étaient fondées sur l'estimation des risques. Grâce au système virtuel intégré d'information VISION, un plus grand nombre de fonctions pouvaient être assurées à partir du siège, ce qui permettait d'améliorer l'efficacité et de réduire les coûts.

347. En ce qui concernait la détermination des risques dans l'exécution des programmes, le Directeur général adjoint a dit que l'UNICEF avait pleinement appliqué une stratégie de gestion du risque institutionnel et avait recruté à plein temps un spécialiste du contrôle des risques. Chaque bureau de pays avait procédé à

une estimation des risques et examinait les risques au moins une fois au cours du cycle de programmation du pays.

348. Le Directeur général adjoint a dit que les propositions issues de l'initiative d'amélioration de l'efficacité et du bon fonctionnement de l'organisation, une fois qu'elles seraient arrêtées et approuvées, seraient communiquées au Bureau et au Conseil d'administration pour information.

349. Notant que l'amélioration de l'efficacité et du bon fonctionnement de l'organisation était une initiative continue, le Contrôleur a dit que l'UNICEF rendrait compte systématiquement des gains d'efficacité dans son rapport annuel au Conseil d'administration.

350. Abordant les raisons qui justifiaient l'augmentation du montant minimum des ressources ordinaires allouées aux programmes, qui passerait de 750 à 850 millions de dollars, le Contrôleur a expliqué que dans sa décision 2012/15, le Conseil d'administration avait approuvé un montant minimum de 750 millions de dollars pour les programmes de pays selon la formule d'évaluation des taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans et des populations à faible revenu et ayant une forte population juvéno-infantile. L'augmentation à 850 millions de dollars compenserait certaines dépenses additionnelles (telles que celles de l'assurance maladie après la cessation de service) que les bureaux de pays devraient désormais prendre en charge du fait du recouvrement des coûts et de l'imputation des coûts aux sources et aux résultats au niveau national. Précédemment, un certain nombre de ces dépenses avaient été couvertes par le budget de l'organisation et imputées essentiellement sur les ressources ordinaires.

351. En ce qui concernait les projections relatives à l'action humanitaire, le Contrôleur a dit qu'elles étaient continuellement ajustées en fonction de l'évolution de la situation. Chaque année, conformément au mandat donné par le Conseil d'administration, qui devrait être approuvé en tant que décision à la session en cours, l'UNICEF présente au Conseil d'administration, à sa seconde session ordinaire, un plan des ressources intégrées actualisé indiquant les projections révisées.

352. Sur la question posée au sujet du programme mondial et régional de l'UNICEF, le Contrôleur a dit que le produit 7 de chacun des résultats du plan stratégique pour la période 2014-2017 se rapportait à ce programme, tout comme les résultats spécifiques énoncés dans les tableaux joints.

353. Répondant aux observations formulées par les délégations, le Directeur général a dit qu'il se félicitait en particulier de celles qui avaient mis l'accent sur l'innovation, celle-ci tant au niveau de la gestion que des programmes étant de nature à produire des gains d'efficacité pour obtenir plus de résultats.

354. Le Directeur général a dit qu'il prenait très au sérieux la suggestion faite par certaines délégations tendant à accroître le montant des ressources consacrées aux enfants, et il a donné aux délégations l'assurance que l'UNICEF comptait être aussi ambitieux que possible à cet égard.

355. Le Directeur général a dit également que la part du budget consacrée à la santé et au VIH était un pourcentage et non pas un chiffre global, et que le montant effectif serait légèrement en augmentation par rapport au budget précédent.

356. Le Directeur général a prévenu que l'augmentation prévue n'était qu'une projection et non pas un résultat, et qu'il était un peu tôt pour célébrer cette évolution positive de la situation. Il a toutefois noté à cet égard le travail extraordinaire qu'effectuaient les comités nationaux en matière de mobilisation des ressources et d'appui à l'action menée par l'UNICEF en faveur des enfants.

357. L'UNICEF réalisait déjà des gains d'efficacité pour les dépenses de gestion et continuerait d'appuyer les mesures menées dans ce sens dans l'ensemble du système des Nations Unies. Le Directeur général a dit que l'UNICEF envisagerait de réduire les frais de voyage, y compris pour les missions du Conseil d'administration sur le terrain, mais il a fait observer que l'organisation était de plus en plus souvent sollicitée pour assister à des manifestations dans le monde entier.

358. Répondant à la suggestion tendant à développer davantage les compétences relatives aux normes et à l'évaluation, le Directeur général a indiqué que le septième domaine d'intervention du budget intégré et du plan stratégique, qui portait sur l'inclusion sociale, mettait l'accent sur le cadre juridique et le cadre normatif, y compris par exemple l'important travail effectué pour remédier à la stigmatisation dont étaient victimes les enfants handicapés.

359. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/20 (voir annexe).

E. Collecte de fonds privés : rapport financier pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 (point 7)

360. Après des observations liminaires du Directeur général adjoint aux relations extérieures, la Directrice de Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé a présenté le rapport (E/ICEF/2013/AB/L.5).

361. Les délégations se sont félicitées du rapport, notant le montant considérable des fonds mobilisés de sources privées. Elles ont pris note avec satisfaction des contributions de l'UNICEF et de ses comités nationaux à la collecte de fonds, ainsi que de leurs activités de sensibilisation.

362. Plusieurs délégations se sont félicitées de la présentation de l'information concernant les dépenses et les recettes de la collecte de fonds dans le budget intégré de l'UNICEF, estimant que cette pratique augmentait la transparence, et elles ont demandé plus d'informations sur les avantages et les inconvénients qu'il y avait à inclure la collecte de fonds privés dans le budget intégré. D'autres délégations ont demandé que soient actualisées les informations concernant l'examen en cours des opérations de collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé et l'incidence éventuelle de la collecte de fonds privés sur la budgétisation et la planification pour la période 2014-2017.

363. Le représentant du Groupe permanent des comités nationaux a fait observer que les comités nationaux avaient dépassé les objectifs ambitieux de collecte de fonds qu'ils s'étaient fixés, contribuant ainsi à près du tiers du budget de fonctionnement de l'UNICEF pour 2012 et mobilisant près de 90 % de la contribution de 903 millions de dollars provenant du secteur privé. Les comités nationaux appréciaient leur partenariat avec les collègues de Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé et les collègues de la Division de la communication, dans le cadre de l'action de sensibilisation à la réponse de l'UNICEF aux situations d'urgence qui régnaient en République arabe syrienne et

dans la région du Moyen-Orient, ainsi que dans le cadre de celle qui avait permis de mobiliser 80 millions de dollars pour faire face à ces situations d'urgence. Depuis 2008, les recettes provenant des ressources ordinaires avaient plus que doublé, passant de 60 à 130 millions de dollars en 2012. Les 36 comités nationaux représentaient 1,1 milliard de personnes et, depuis 1947, ce partenariat unique avait permis à l'UNICEF de mobiliser 12 milliards de dollars. Les comités nationaux étaient soucieux de poursuivre leur collaboration avec l'organisation, en particulier pour appuyer le nouveau plan stratégique.

364. En réponse, le Directeur général a dit que les activités des comités nationaux étaient vitales pour l'UNICEF; les objectifs ambitieux de collecte de fonds des comités nationaux avaient permis à l'organisation d'élaborer un plan stratégique ambitieux pour réaliser les droits des enfants au cours des quatre années à venir. Le succès croissant des comités nationaux témoignait non seulement de leurs compétences et de leur dévouement mais aussi de l'appui extraordinaire que suscitaient auprès du public, dans le monde entier, la cause des enfants et l'action de l'UNICEF. Le Directeur général a fait observer que si les activités des comités nationaux étaient prises en compte dans le budget intégré pour la période 2014-2017, l'UNICEF devait faire attention à la façon dont cette contribution était présentée de sorte que le statut juridique indépendant des comités soit dûment reconnu.

365. La Directrice de Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé a remercié les délégations pour leurs observations positives et a confirmé que l'UNICEF rendrait compte au Conseil d'administration de l'examen en cours et lui fournirait des informations plus détaillées sur le nouveau plan de Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé qui accompagnerait la présentation du budget de cette division à la première session ordinaire en février 2014.

F. Déclaration du Président de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF (point 8)

366. Le Président de l'Association a remercié le Directeur général pour ses observations au sujet du courage et des sacrifices du personnel qui travaillait dans des régions en crise, et il a remercié les membres du Conseil d'administration d'avoir rendu hommage au personnel. Il a décrit certaines des principales difficultés auxquelles faisaient face les 11 400 membres du personnel de l'UNICEF en matière de sécurité de la personne, de sécurité de l'emploi et d'équité. Il a cité, à cet égard, un certain nombre de mesures qui permettraient de renforcer la sécurité du personnel de par le monde. Il a également souligné plusieurs des principales préoccupations du personnel, à savoir : les incidences sur la sécurité de l'emploi des mesures visant à renforcer l'efficacité et le bon fonctionnement de l'organisation et du projet de centres de services partagés; la décision de porter à 65 ans l'âge du départ à la retraite; la nécessité d'assurer une plus grande diversité sexuelle et géographique; les iniquités en matière de traitements et de prestations sur la base des catégories de personnel. Il a reconnu que certaines de ces questions se posaient à l'échelle du système des Nations Unies.

367. En réponse, le Directeur général a dit que les hauts fonctionnaires et les services compétents de l'organisation et lui-même partageaient les vues exprimées au sujet de la plupart des questions de sécurité et s'employaient à leur donner suite

ainsi qu'aux autres problèmes de personnel qui se posaient à l'UNICEF, en concertation avec le Secrétariat de l'ONU et les autres organismes des Nations Unies. En ce qui concernait les autres questions, des progrès étaient accomplis. Ainsi, il était entendu que le congé de maternité serait de six mois. Le Directeur général a dit qu'il comprenait les préoccupations du personnel au sujet des mesures visant à renforcer l'efficacité et le bon fonctionnement de l'organisation mais il a fait observer qu'elles étaient appliquées en toute transparence. Par ailleurs, on discutait de mesures d'atténuation des conséquences des décisions prises à cet égard avec les membres du personnel qui pourraient être touchés. Le Directeur général a souligné que l'UNICEF avait pour obligation d'améliorer la gestion et les opérations afin de mieux servir les enfants. En ce qui concernait l'équilibre des sexes et l'équilibre géographique, cette question était une priorité pour l'UNICEF. Bien que des progrès aient été accomplis, de nouveaux efforts seraient faits dans ce sens.

368. Le Président a indiqué que le Conseil d'administration appréciait la possibilité qui lui était donnée d'entendre quelles étaient les vues et les préoccupations du personnel. Il s'est félicité des efforts que déployaient le personnel et l'administration pour répondre à ces préoccupations par le dialogue. Il a dit que le Conseil d'administration appréciait le fait que le personnel faisait preuve d'enthousiasme dans son engagement pour l'intérêt supérieur et les droits des enfants.

G. Questions diverses (point 9)

Séance de réflexion spéciale sur l'action de l'UNICEF vis-à-vis des enfants handicapés

369. Le Conseiller principal de l'UNICEF pour la question du handicap a présenté un exposé multimédia sur l'action de l'UNICEF vis-à-vis des enfants handicapés et il a expliqué l'optique de l'organisation en matière de handicap telle qu'elle était exposée dans le nouveau plan stratégique. Le Président du réseau International Disability Alliance, Yannis Vardakastanis, s'est félicité de la collaboration entre son entité et l'UNICEF dans le cadre du Partenariat mondial pour les enfants handicapés et du Partenariat des Nations Unies pour la promotion des droits des personnes handicapées. En réponse, le Directeur général a affirmé que l'UNICEF plaçait les enfants handicapés au cœur de son engagement d'assurer l'équité dans le programme de développement pour l'après-2015.

370. Les délégations se sont félicitées de la tenue de la séance de réflexion et de la présence de représentants du réseau International Disability Alliance. Plusieurs d'entre elles ont fait référence au rapport de 2013 sur « La situation des enfants dans le monde », consacré aux enfants handicapés, et ont noté l'approche pragmatique et clairvoyante de l'UNICEF et le rôle pilote qu'il jouait pour cette question. Certaines délégations ont souligné l'ampleur du problème : plus d'un milliard d'enfants de par le monde sont handicapés et 80 % d'entre eux vivent dans les pays en développement. Le handicap touche en particulier les personnes âgées et les enfants, y compris ceux dont les dispensateurs de soins sont handicapés, ce qui augmente leur vulnérabilité à la marginalisation et à la pauvreté. La pauvreté à son tour accroît le risque du handicap. Constatant l'écart entre les politiques et la pratique, de nombreuses délégations ont dit qu'elles attendaient avec intérêt la réunion de haut

niveau de l'Assemblée générale sur la question du handicap et du développement qui offrirait une occasion d'étendre le programme de développement pour l'après-2015 aux personnes handicapées, d'autant plus que la question du handicap n'avait pas été prise en compte dans les objectifs du Millénaire pour le développement.

371. De nombreuses délégations ont souligné qu'il importait d'assurer l'intégration des enfants handicapés. Il a été noté que plusieurs domaines devaient faire l'objet d'une attention particulière. Il fallait notamment changer les attitudes, accroître les investissements et faire mieux prendre conscience des synergies entre la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention relative aux droits des personnes handicapées dans le contexte des droits de l'homme. Certaines délégations ont dit que les organisations qui s'employaient à défendre les droits des personnes handicapées et la société civile avaient un rôle particulier à jouer dans le suivi de l'application des deux conventions et devaient rappeler aux gouvernements et aux organismes des Nations Unies que les enfants handicapés devaient être pris en compte dans toutes les activités pertinentes relatives au développement et, en fait, participer à ces activités, notamment celles concernant l'accès à la santé et à l'éducation et la protection contre la violence, les sévices et l'exploitation.

372. Les délégations ont félicité l'UNICEF d'avoir mis l'accent sur les enfants handicapés dans le nouveau plan stratégique. Plusieurs délégations ont demandé à l'UNICEF d'aider les pays en développement qui n'avaient pas suffisamment de ressources pour accroître l'accessibilité aux services. Certaines délégations ont encouragé l'UNICEF à élaborer un cadre de recherche pour rendre compte systématiquement des résultats en matière d'amélioration de la situation des enfants handicapés. Ce serait particulièrement pertinent dans les situations post-confliktuelles, où les expériences traumatiques avaient fait de nombreux handicapés. D'autres délégations ont souligné que les enfants handicapés devaient bénéficier de la priorité dans le financement thématique et l'allocation des ressources ordinaires. Plusieurs délégations ont demandé à être consultées sur le plan d'action pour les personnes handicapées et souhaité qu'on leur fasse le point de l'exécution de ce plan.

373. Plusieurs délégations ont fait part de l'expérience de leur pays dans l'exécution de programmes gouvernementaux et communautaires destinés aux personnes handicapées, notamment de l'action menée pour promouvoir l'intégration grâce à l'accent mis sur la participation politique, la sécurité sociale et l'éducation accessible à tous. L'UNICEF était encouragé à échanger avec les autres organismes des Nations Unies et ses partenaires son expérience en la matière, les pratiques de référence et les enseignements tirés de l'action qu'il menait dans ce domaine.

374. En réponse, le Président du réseau International Disability Alliance a dit que les deux prochaines années étaient d'une importance vitale pour ce qui était de faire en sorte que l'action menée au cours des deux dernières décennies pour faire face au problème du handicap garantisse l'intégration des droits des personnes handicapées dans le programme de développement pour l'après-2015. À cet égard, il a salué l'action du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable.

375. Le Conseiller principal de l'UNICEF pour la question du handicap a souligné que la perspective de l'UNICEF n'était pas seulement d'intégrer les enfants handicapés mais de faire en sorte que tout ce qu'il faisait, et le développement d'une manière générale, soit accessible à tous.

376. En conclusion, le Directeur général a dit que, malgré les progrès encourageants signalés par plusieurs pays dans l'action menée en ce qui concernait le handicap, la communauté internationale avait encore beaucoup à faire. Il a confirmé que les ressources que l'UNICEF consacrait à la question augmenteraient et que les ressources existantes seraient utilisées plus judicieusement. Il a reconnu l'importance des synergies entre la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Pour terminer, il a affirmé l'importance des statistiques et de la recherche sur les enfants handicapés, notant que si les enfants n'étaient pas comptés, ils compteraient pour moins que pour ce qu'ils devraient compter.

Liste provisoire des points inscrits à l'ordre du jour de la première session ordinaire de 2014 du Conseil d'administration

377. Le Secrétaire du Conseil d'administration a présenté la liste provisoire des points inscrits à l'ordre du jour de la première session ordinaire de 2014 du Conseil d'administration, qui se tiendra du 4 au 7 février 2014.

H. Adoption des projets de décision (point 10)

378. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2013/15 à 2013/20 (voir annexe).

I. Déclarations finales (point 11)

379. Pour conclure, le Directeur général a remercié les membres du Conseil d'administration pour une session fructueuse, appréciant les idées utiles et la critique constructive qui avaient été formulées ainsi que l'appui exprimé pour l'action future de l'UNICEF. Il a remercié également tous ceux qui avaient travaillé sans relâche pour assurer le succès de la session, mentionnant en particulier plusieurs membres du personnel qui quittaient le Bureau du Secrétaire du Conseil d'administration, à savoir le Secrétaire, M. Nicolas Pron, la Secrétaire assistante, M^{me} Christine Muhigana, et l'assistante à la documentation, M^{me} Sonia Stenerson. Il a fait un certain nombre d'annonces relatives au personnel, indiquant notamment que M^{me} Nina Nordström, Ministre conseillère à la Mission permanente de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies, succéderait à M. Pron en tant que Secrétaire du Conseil d'administration et que M. Gilles Fagninou, Représentant adjoint de l'UNICEF en Mongolie, succéderait à M^{me} Muhigana en tant que Secrétaire assistant.

380. Le représentant d'un groupe régional a constaté que le Conseil d'administration de l'UNICEF avait pu maintenir au cours de ses sessions non seulement une atmosphère familiale chaleureuse mais aussi un niveau de responsabilité élevé, ce qui était inhabituel dans le système des Nations Unies. Cela tenait, selon lui, à l'expérience du Président du Conseil d'administration pour 2013, M. Viinanen, et à la compétence avec laquelle celui-ci avait mené les travaux. Le Président devait en être remercié, et il faudrait également le remercier d'avoir su conduire le Conseil d'administration lorsque celui-ci s'était trouvé aux prises avec des questions politiques sensibles.

381. Le Secrétaire a exprimé sa gratitude aux membres du Conseil d'administration pour l'esprit constructif dont ils avaient fait preuve au cours des trois années de son mandat, et il a remercié tous les collègues de l'UNICEF, en particulier les membres de son équipe, pour leur ardeur au travail.

382. Dans sa déclaration de clôture de sa dernière session officielle du Conseil d'administration, le Président a remercié les facilitateurs et les autres participants pour la manière constructive dont ils avaient contribué à arrêter les décisions de la session, soulignant en particulier l'adoption du nouveau plan stratégique et du budget intégré pour la période 2014-2017. Il a dit que les exposés qui avaient été faits sur la coopération au titre des programmes et les observations des membres du Conseil d'administration avaient permis aux participants de disposer d'informations de première main pour se faire une idée précise des perspectives, ainsi que des problèmes que l'UNICEF et ses partenaires affrontaient sur le terrain.

383. Exprimant sa gratitude à tous ceux qui avaient facilité les travaux du Conseil d'administration en 2013, le Président a spécialement remercié le Secrétaire et la Secrétaire assistante, et a fait observer que, sans leurs efforts inlassables et ceux de leur équipe, le Conseil d'administration ne serait pas au stade où il se trouvait. Il a également remercié le Directeur général, ses adjoints, les autres hauts fonctionnaires de l'UNICEF et les quatre vice-présidents pour l'excellent esprit de collaboration dont ils avaient fait preuve tout au long de l'année. Le Président a encouragé les États Membres qui n'avaient jamais exercé de fonctions au sein du Bureau du Conseil à saisir l'occasion, tant il était gratifiant d'œuvrer à la réalisation des droits des enfants et à l'amélioration des conditions de vie des plus vulnérables. Il a indiqué que son mandat en tant que président en 2013 avait donné à la Finlande la toute première occasion d'occuper cette fonction. C'était un honneur et une expérience inoubliable.

Annexe

Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2013

2013/1

Rapport annuel du Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance au Conseil économique et social

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport du Directeur général de l'UNICEF au Conseil économique et social ([E/2013/6-E/ICEF/2013/3](#));
2. *Encourage* l'UNICEF à continuer d'améliorer son système d'établissement des rapports en tenant compte des directives données par l'Assemblée générale dans sa résolution [67/226](#) sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;
3. *Décide* de transmettre le rapport susmentionné au Conseil économique et social, ainsi qu'une synthèse des observations et des préconisations formulées par les délégations à la présente session.

*Première session ordinaire
8 février 2013*

2013/2

Rapport oral sur la suite donnée par l'UNICEF aux recommandations et décisions adoptées aux réunions du Conseil de coordination d'ONUSIDA

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du Rapport oral sur la suite donnée par l'UNICEF aux recommandations et décisions adoptées aux réunions du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) ([E/ICEF/2013/CRP.3](#));
2. *Prie* l'UNICEF de veiller à ce que les résultats attendus en ce qui concerne le VIH/sida dans son plan stratégique à moyen terme pour la période 2014-2017 cadrent avec le Cadre unifié de budget, de résultats et de responsabilités d'ONUSIDA pour la période 2012-2015;
3. *Prie également* l'UNICEF, agissant en coordination avec ONUSIDA, d'appliquer conformément à son mandat et selon qu'il convient les recommandations pertinentes de l'examen à mi-parcours du programme d'ONUSIDA pour l'intensification des mesures concernant les femmes, les filles, l'égalité des sexes et le VIH;
4. *Prie en outre* l'UNICEF de veiller à ce que la réalisation des résultats et produits relatifs au VIH/sida de son plan stratégique à moyen terme pour la période 2014-2017 fasse la part voulue à la problématique hommes-femmes pour répondre aux besoins particuliers des enfants et des adolescents, à commencer par ceux des

filles, et cadre avec les recommandations pertinentes de l'examen à mi-parcours concernant l'égalité des sexes et avec les éléments l'intéressant particulièrement du programme d'ONUSIDA pour l'intensification des mesures concernant les femmes, les filles, l'égalité des sexes et le VIH.

*Première session ordinaire
8 février 2013*

2013/3

Descriptif de programme de pays pour l'Érythrée

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* sa décision 2012/17 d'examiner pour approbation, à titre exceptionnel, le descriptif de programme de pays pour l'Érythrée à sa première session ordinaire de 2013;

2. *Rappelle également* qu'une consultation informelle sur le projet de descriptif de programme de pays pour l'Érythrée (E/ICEF/2013/P/L.1) s'est tenue le 17 décembre 2012;

3. *Approuve* le descriptif de programme de pays révisé pour l'Érythrée, pour la période 2013-2016, pour le budget indicatif global de 7 852 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 44 869 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

*Première session ordinaire
8 février 2013*

2013/4

Descriptif de programme de pays pour l'Égypte

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* ses décisions 2002/4, 2006/19 et 2008/17 relatives au processus d'approbation des programmes de pays;

2. *Note* que l'Égypte a demandé que le projet de descriptif de programme de pays la concernant (E/ICEF/2013/P/L.4) lui soit présenté à sa session annuelle de 2013;

3. *Décide* d'examiner et d'approuver, à titre exceptionnel, le projet de descriptif de programme de pays pour l'Égypte à sa session annuelle de 2013.

*Première session ordinaire
8 février 2013*

2013/5 Feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré, à partir de 2014, et mise à jour sur le recouvrement des coûts

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* sa décision 2012/20 et la décision 2012/27 du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)/Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), appelant à perfectionner le cadre conceptuel harmonisé et la méthode de calcul des taux de recouvrement des coûts, et rappelle également la nécessité d'appliquer la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, en particulier la section D de la partie II, concernant le recouvrement intégral des coûts au moyen des ressources de base et autres ressources, proportionnellement aux montants engagés, et prévoyant des mesures d'incitation pour accroître le montant des ressources de base;

2. *Considère* que le recouvrement intégral des coûts au moyen des ressources de base et autres ressources, proportionnellement aux montants engagés, permettra de moins puiser dans les ressources de base pour financer les frais de gestion des contributions au titre des autres ressources, et d'allouer une plus large proportion de ressources de base aux activités de programme, et favorisera ce faisant le versement de contributions au titre de ces dernières ressources;

3. *Approuve* la méthode harmonisée de calcul des taux de recouvrement des coûts présentée dans le document DP-FPA/2012/1-E/ICEF/2012/AB/L.6, et affinée dans le document DP-FPA/2013/1-E/ICEF/2013/8, et se félicite de ce que le nouveau cadre harmonisé prévoit une plus grande transparence et une meilleure répartition proportionnelle du financement à l'aide des ressources de base et des autres ressources;

4. *Approuve* un taux général harmonisé de recouvrement des coûts de 8 % pour les contributions au titre des ressources autres que les ressources de base, qui sera réexaminé en 2016, avec la possibilité de le relever s'il n'a pas permis l'application du principe du recouvrement intégral des coûts au moyen des ressources de base et autres ressources, proportionnellement aux montants engagés, comme prescrit lors de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies; et décide que la révision du taux de recouvrement des coûts aura lieu après l'analyse et l'évaluation indépendante des rapports visés plus bas, aux paragraphes 15 et 17;

5. *Souligne* que le principe de l'harmonisation des taux s'appliquera également aux taux de recouvrement des coûts différenciés, l'objectif étant d'encourager les organismes des Nations Unies à coopérer et d'éviter qu'ils ne se fassent concurrence dans la mobilisation des ressources, et approuve la structure ci-après pour le taux de recouvrement des coûts différenciés :

a) Réduction harmonisée de 1 % des contributions thématiques aux niveaux mondial, régional et national pour le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF (8 % - 1 % = 7 %), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) continuant d'appliquer le taux de 8 % à titre provisoire;

b) Maintien des taux préférentiels existants pour la participation des gouvernements aux coûts, les contributions Sud-Sud et les contributions du secteur privé;

6. *Décide* que les arrangements existants seront honorés en appliquant les taux précédemment approuvés pour le recouvrement des coûts et que les accords nouveaux ou renouvelés suivront les prescriptions de la présente décision;

7. *Décide également* qu'à titre exceptionnel, et selon l'urgence de la situation, le Directeur général de l'UNICEF pourra envisager d'accorder, au cas par cas, une dérogation à l'application des taux de recouvrement des coûts, compte tenu des priorités pertinentes, des modalités applicables pour obtenir des frais de gestion moindres, et des objectifs d'harmonisation, et l'en informera dans les rapports financiers annuels;

8. *Décide en outre* que la nouvelle méthode de recouvrement des coûts et les taux correspondants s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2014;

9. *Prend acte* des principes directeurs du budget intégré présentés a) dans la note conjointe du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF sur les mesures prises en vue du budget intégré et du modèle de budget intégré, qui a été soumise à la deuxième session ordinaire de 2012; et b) dans le modèle de plan de ressources intégrées, comprenant une présentation harmonisée du taux de recouvrement des coûts au tableau 6 du document [DP-FPA/2013/1-E/ICEF/2013/8](#);

10. *Réaffirme* qu'il doit être périodiquement consulté au sujet du budget intégré pour la période 2014-2017 et prie l'UNICEF de présenter pour examen le projet officieux de budget intégré, indiquant les ressources de base et autres ressources, dans le cadre du débat sur le projet de plan stratégique pour la période 2014-2017, à la session annuelle de 2013;

11. *Prie* l'UNICEF de présenter des prévisions de coûts qui soient entièrement transparentes et cohérentes et permettent aux donateurs de comprendre la part des dépenses directement imputables aux programmes et projets, ainsi que le taux applicable pour le recouvrement des coûts;

12. *Insiste* pour que l'emploi des ressources obtenues grâce au recouvrement des coûts gagne en efficacité et en transparence et prie l'UNICEF de présenter, dans le rapport annuel du Directeur général au Conseil d'administration, les montants reçus au titre du recouvrement des coûts et l'utilisation qui en est faite;

13. *Prie* l'UNICEF de continuer de satisfaire aux exigences d'efficacité et de rentabilité en vue de réduire encore ses frais de gestion, afin de diminuer le taux de recouvrement des coûts fixé dans le cadre du budget actuel, comme prescrit lors de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, et de présenter des renseignements et une analyse à ce sujet lors de l'examen à mi-parcours de son budget intégré;

14. *Prie également* l'UNICEF d'établir un projet de budget intégré, sur la base des taux de recouvrement des coûts approuvés plus haut et du cadre conceptuel du budget intégré;

15. *Prie en outre* l'UNICEF, agissant en collaboration avec le PNUD, le FNUAP et ONU-Femmes, de présenter à l'occasion de l'examen à mi-parcours de son budget intégré des renseignements sur l'application des taux de recouvrement

des coûts approuvés, avec la méthode approuvée pour le calcul des taux et la description de chaque catégorie de dépenses, les taux de recouvrement effectivement appliqués lors des deux précédentes années budgétaires et une analyse de l'application du principe de recouvrement intégral des coûts au moyen des ressources de base et autres ressources, proportionnellement aux montants engagés, comme prescrit par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/226;

16. *Prie* l'UNICEF, dans le cadre de l'examen à mi-parcours de son budget intégré et en collaboration avec le PNUD, le FNUAP et ONU-Femmes, de recommander les modifications susceptibles d'être apportées aux taux de recouvrement des coûts approuvés, qui seront présentées à la session annuelle de 2016;

17. *Demande* la réalisation en 2016 d'une évaluation externe indépendante sur la conformité aux dispositions de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale de la nouvelle méthode de recouvrement des coûts.

*Première session ordinaire
8 février 2013*

2013/6

Collecte de fonds dans le secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2013

A. Prévisions de dépenses relatives à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé pour l'exercice 2013

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* pour l'exercice 2013 (du 1^{er} janvier au 31 décembre) les prévisions de dépenses d'un montant de 132,4 millions de dollars, ventilées comme suit et récapitulées dans la colonne 1 du tableau 3 du document [E/ICEF/2013/AB/L.1](#).

(En millions de dollars des États-Unis)

Coût des marchandises et frais généraux liés aux stocks	13,0
Mises de fonds	37,4
Dépenses directes (coût des marchandises non inclus)	22,1
Dépenses indirectes	59,9
Montant total consolidé des dépenses	132,4

2. *Autorise* l'UNICEF à :

a) Engager des dépenses conformément au récapitulatif de la colonne 1 du tableau 3 du document [E/ICEF/2013/AB/L.1](#), et en engager davantage sans dépasser le montant indiqué dans les colonnes II et III du même tableau, si les recettes provenant de la collecte de fonds et des ventes de cartes et autres articles atteignent les niveaux indiqués dans les colonnes II et III;

b) Réaffecter les ressources entre les différentes lignes budgétaires (selon les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus), à concurrence de 10 % des montants approuvés;

c) Engager des dépenses supplémentaires entre deux sessions du Conseil, à concurrence du montant imputable aux fluctuations monétaires, si cela est nécessaire, pour exécuter le plan de travail approuvé pour 2013.

B. Prévisions de recettes pour la campagne 2013

Le Conseil d'administration

Note que, pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, les prévisions de recettes nettes du programme collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé s'élèvent à 1 055 millions de dollars, comme indiqué dans la colonne 1 du tableau 3 du document [E/ICEF/2013/AB/L.1](#).

C. Politique générale

Le Conseil d'administration

1. *Proroge* le système des mises de fonds, le montant pour 2013 étant de 37,4 millions de dollars;

2. *Autorise* l'UNICEF à engager au cours de l'exercice 2013 des dépenses correspondant au coût des marchandises et des frais généraux liés aux stocks (achat de cartes et autres articles) pour l'exercice 2014, pour un montant de 13 millions de dollars, au maximum, comme indiqué dans les prévisions financières du programme collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé pour 2013-2015 (voir le tableau 5 du document [E/ICEF/2013/AB/L.1](#));

3. *Décide* d'ouvrir, à titre transitoire, un crédit de 13,24 millions de dollars pour le mois de janvier 2014 à imputer sur le budget annuel du programme collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé pour 2014.

*Première session ordinaire
8 février 2013*

2013/7

Rapport annuel du Directeur général de l'UNICEF : progrès et réalisations en regard du plan stratégique à moyen terme

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel du Directeur général de l'UNICEF : progrès et réalisations en regard du plan stratégique à moyen terme ([E/ICEF/2013/11](#));

2. *Prie* l'UNICEF de poursuivre ses efforts en vue d'améliorer l'information sur les résultats obtenus, y compris dans le dernier rapport annuel relatif à l'actuel plan stratégique à moyen terme, comme il l'avait demandé dans sa décision 2012/7;

3. *Se félicite* des mesures prises pour renforcer la gestion axée sur les résultats et, à cet égard, souligne qu'il importe de mettre au point, pour le prochain plan stratégique 2014-2017, un cadre de résultats qui soit bien conçu, harmonisé, clair et simple et qui fasse apparaître l'intégralité de la chaîne de résultats, notamment ceux escomptés à tous les niveaux;

4. *Considère* qu'il importe de rendre compte des résultats en ce qui concerne l'égalité des sexes dans tous les domaines d'intervention de l'organisation, et demande une nouvelle fois qu'il soit pleinement rendu compte des résultats obtenus dans le rapport annuel du Directeur général.

Session annuelle
21 juin 2013

2013/8

Plan stratégique de l'UNICEF, 2014-2017 : promouvoir les droits de tous les enfants, notamment des plus défavorisés

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* du processus consultatif et participatif mené par l'UNICEF dans le cadre de l'élaboration du projet de plan stratégique pour 2014-2017;

2. *Note avec satisfaction* les efforts faits par l'UNICEF pour intégrer les mandats prévus dans l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies dans le prochain plan stratégique pour 2014-2017, prie l'UNICEF d'aligner pleinement le prochain plan stratégique pour 2014-2017 sur ces mandats, et prie également l'UNICEF de continuer à contribuer aux discussions avec les autres fonds et programmes en vue de l'élaboration d'une démarche commune permettant de suivre l'application de l'examen quadriennal complet;

3. *Accueille avec satisfaction* la structure et le cadre envisagés pour le projet de plan stratégique pour 2014-2017, notamment la série proposée de réalisations et de stratégies de mise en œuvre, ainsi que l'attention accordée dans le plan à l'action humanitaire et à l'égalité hommes-femmes, en espérant que ces deux aspects seront pleinement intégrés au plan stratégique et tout en étant conscient que la définition précise des réalisations et des stratégies de mise en œuvre n'est pas encore définitive, et prie l'UNICEF d'établir une version définitive du projet à partir notamment de l'avis et des observations recueillis auprès des États Membres lors de sa session annuelle de 2013 et du processus en cours qui appellera de plus amples consultations, clarifications et modifications, en vue de sa mise au point définitive et de son approbation à sa deuxième session ordinaire de 2013;

4. *Prie* l'UNICEF de communiquer davantage d'informations, en temps voulu pour la deuxième session ordinaire de 2013, sur la manière dont les résultats seront obtenus, notamment en indiquant clairement en quoi les résultats sont directement imputables à l'UNICEF, en quoi les produits et les résultats sont liés, et comment les risques sont évalués et gérés afin d'atteindre les résultats;

5. *Accueille avec satisfaction* la structure et la méthode retenues pour le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du projet de plan stratégique pour 2014-2017, tout en étant conscient que la définition exacte des indicateurs, des

risques et des hypothèses figurant à l'annexe du plan n'est pas encore définitive, et prie l'UNICEF d'établir une version définitive du projet et de l'annexe, en consultation avec les États Membres, en vue de sa mise au point définitive et de son approbation à sa deuxième session ordinaire de 2013;

6. *Note* que la définition exacte des données de référence, des jalons et des objectifs du cadre de résultats n'est pas encore définitive, et prie l'UNICEF de continuer à les préciser, en consultation avec les États Membres, en vue de leur mise au point définitive d'ici à sa session annuelle de 2014;

7. *Prie* l'UNICEF de communiquer davantage d'informations, en temps voulu pour la deuxième session ordinaire de 2013, sur la façon dont l'organisation compte collaborer et se répartir les tâches avec les autres organismes des Nations Unies, notamment les autres fonds, programmes et institutions spécialisés du système des Nations Unies pour le développement, compte tenu de leurs mandats respectifs, afin de renforcer la cohérence et d'éviter les doublons et les chevauchements, en vue d'améliorer les résultats sur le terrain et l'exécution des programmes au profit des pays de programmes;

8. *Prie également* l'UNICEF de prendre pleinement en compte les vues des États Membres dans la mise au point définitive du plan stratégique pour 2014-2017, de l'annexe et du budget intégré pour 2014-2017, en vue de leur adoption à sa deuxième session ordinaire de 2013.

*Session annuelle
21 juin 2013*

2013/9

Rapport sur les progrès réalisés par l'UNICEF dans son action en faveur de l'égalité des sexes

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* du rapport sur les progrès réalisés par l'UNICEF dans son action en faveur de l'égalité des sexes (E/ICEF/2013/12) et sur les conclusions de l'examen de fin de cycle du Plan d'action stratégique prioritaire en faveur de l'égalité des sexes 2010-2013, lequel présente les progrès accomplis, les difficultés rencontrées et les orientations futures;

2. *Prend note* des progrès notables réalisés dans le domaine de l'engagement de la direction, des partenariats interinstitutions, du renforcement des processus de planification et de rédaction de rapports et de l'appropriation par les bureaux régionaux et de pays, et note avec préoccupation les insuffisances dans la réalisation et le suivi des résultats relatifs à l'égalité des sexes, le manque de ressources humaines et financières et le manque de compétences en matière d'égalité hommes-femmes;

3. *Prie* l'UNICEF d'élaborer un nouveau plan d'action pour l'égalité des sexes, aligné sur le Plan stratégique de l'UNICEF pour 2014-2017, compte tenu des conclusions, des recommandations et des enseignements tirés dans l'examen de fin de cycle et dans le rapport lui-même;

4. *Prie également* l'UNICEF d'élaborer, dans le cadre du nouveau plan d'action pour l'égalité des sexes, des stratégies visant à remédier aux différents

problèmes relevés dans le rapport (E/ICEF/2013/12), notamment dans le domaine des capacités techniques, des compétences et de l'affectation des ressources pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au niveau de l'organisation, et au niveau des pays à partir du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement;

5. *Prie en outre* l'UNICEF de mettre au point un plan directeur prévoyant un cadre de résultats et un plan de suivi, d'évaluation et de communication d'information, dans le cadre du nouveau plan d'action pour l'égalité des sexes 2014-2017, en se fondant et en s'alignant sur les résultats relatifs à l'égalité des sexes et les indicateurs ventilés par sexe qui figureront dans le Plan stratégique de l'UNICEF pour 2014-2017;

6. *Prie* l'UNICEF d'évaluer le coût du plan d'action pour l'égalité des sexes 2014-2017, d'y affecter les ressources nécessaires et d'en donner une description claire dans le budget intégré;

7. *Prie en outre* l'UNICEF de lui faire rapport tous les ans sur les progrès réalisés dans son action en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et sur la mise en œuvre du nouveau plan d'action pour l'égalité des sexes 2014-2017, le premier rapport devant être présenté à sa session annuelle de 2014.

Session annuelle
21 juin 2013

2013/10

Projet de descriptif de programme commun de pays pour l'Égypte

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* sa décision 2013/4 d'examiner et d'approuver, à titre exceptionnel, le projet de descriptif de programme commun de pays pour l'Égypte à sa session annuelle de 2013;

2. *Approuve* le projet de descriptif de programme commun de pays pour l'Égypte (E/ICEF/2013/P/L.3), pour la période allant de juillet 2013 à décembre 2017, pour le budget indicatif global de 12 879 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 32 000 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

Session annuelle
21 juin 2013

2013/11

Projet de descriptif de programme commun de pays pour le Rwanda

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* sa décision 2012/10 d'approuver le projet de descriptif de programme commun de pays pour le Rwanda à sa session annuelle de 2013;

2. Approuve le projet de descriptif de programme commun de pays pour le Rwanda (DP/FPA/OPS-ICEF-WFP/DCCP/2013/RWA/1 et Add.3), pour la période 2013-2018, pour le budget indicatif global de 41 250 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 79 000 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

Session annuelle
21 juin 2013

2013/12 Projets de descriptif de programme de pays et de programme commun de pays

Le Conseil d'administration

Approuve les budgets indicatifs globaux relatifs aux programmes de coopération de pays et aux programmes communs de pays suivants :

Région/pays	Période	Ressources ordinaires	Autres ressources	Document E/ICEF/2013/
Afrique occidentale et centrale				
Bénin	2014-2018	26 003 000	43 997 000	P/L.4
Congo	2014-2018	6 145 000	45 000 000	P/L.5
Niger	2014-2018	94 078 000	104 827 000	P/L.6
Nigéria	2014-2017	203 948 000	304 000 000	P/L.7
Togo	2014-2018	17 337 000	53 000 000	P/L.8
Afrique orientale et australe				
Projet de programme commun de pays pour le Rwanda ^a	2013-2018			DP/FPA/OPS-ICEF/WFP/DCCP/2013/RWA/1/Add.3
Amériques et Caraïbes				
Cuba	2014-2018	3 750 000	9 500 000	P/L.2
Asie du Sud				
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le projet de programme commun de pays pour le Bhoutan	2014-2018	4 570 000	21 000 000	DP/FPA/OPS-ICEF/DCCP/2013/BTN/1/Add.3
Moyen-Orient et Afrique du Nord				
Égypte ^b	Juillet 2013-décembre 2017			P/L.3

^a Voir décision 2013/11 du Conseil d'administration.

^b Voir décision 2013/10 du Conseil d'administration.

Session annuelle
21 juin 2013

2013/13 Évaluation

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel sur la fonction d'évaluation et les principales évaluations à l'UNICEF (E/ICEF/2013/13);
2. *Rappelle* que l'objet de la fonction d'évaluation est d'évaluer la pertinence, l'efficacité, l'efficience et l'impact des programmes et interventions du Fonds ainsi que de la durabilité des résultats;
3. *Accueille avec satisfaction* les indices présentés dans le rapport d'un renforcement continu de la fonction d'évaluation au niveau décentralisé et encourage l'UNICEF à prendre de nouvelles mesures pour combler les lacunes de la couverture de l'évaluation et de la qualité des évaluations décentralisées;
4. *Prend note* des principaux indicateurs de performance qui permettent de suivre l'efficacité du système d'évaluation, ainsi que des données administratives relatives aux ressources humaines et financières utilisées;
5. *Note* le travail positif accompli pour améliorer les savoir-faire, les capacités et les systèmes des partenaires nationaux et pour renforcer l'apprentissage Sud-Sud;
6. *Se félicite* de la préparation de la politique d'évaluation révisée de l'UNICEF, compatible avec les normes définies par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, qui constitue un réseau de spécialistes responsables de l'évaluation dans le système des Nations Unies;
7. *Fait sienne* la politique d'évaluation révisée de l'UNICEF (E/ICEF/2013/14);
8. *Réaffirme* le rôle central joué par la fonction d'évaluation à l'UNICEF;
9. *Souligne* que le Bureau de l'évaluation continuera à dépendre directement du Conseil d'administration, à qui il remettra un rapport annuel sur la fonction d'évaluation, et que le Directeur du Bureau de l'évaluation continuera à dépendre administrativement du Directeur général;
10. *Prie* l'UNICEF de présenter une déclaration écrite offrant les vues de la direction sur les questions soulevées dans le rapport annuel sur la fonction d'évaluation, déclaration écrite qui devrait être remise au Conseil d'administration bien avant sa session;
11. *Prie également* l'UNICEF d'allouer des ressources suffisantes au Bureau de l'évaluation, sur une ligne budgétaire distincte dans le budget intégré 2014-2017 qui lui sera présenté pour adoption à sa deuxième session ordinaire de 2013;
12. *Prie en outre* l'UNICEF, dans l'application de la politique d'évaluation, de suivre les dépenses consacrées aux évaluations décentralisées et de veiller à ce que la direction y réponde rapidement;
13. *Appelle* l'UNICEF à continuer à réaliser des évaluations des opérations au niveau des pays en étroite consultation avec les gouvernements et avec les autres partenaires nationaux, selon le cas, et à aider les gouvernements et les autres partenaires à constituer progressivement des capacités nationales d'évaluation;

14. *Encourage* l'UNICEF à utiliser autant que possible les systèmes d'évaluation et à continuer à intégrer les mécanismes de création de capacités dans la conception et l'exécution des programmes et à s'assurer que les évaluations répondent bien à une demande exprimée par le pays;

15. *Prie* l'UNICEF de rendre compte des mesures prises pour garantir que les résultats des évaluations sont bien systématiquement pris en compte et utilisés dans la confection des politiques, stratégies et programmes principaux;

16. *Prend note* du rapport thématique de synthèse sur l'évaluation de l'action humanitaire (E/ICEF/2013/15);

17. *Apprécie* la présentation et l'analyse contenues dans le rapport et espère prendre connaissance de futurs rapports thématiques de synthèse, comme il l'a demandé dans sa décision 2012/12;

18. *Prie* l'UNICEF de présenter une réponse complète de la direction aux recommandations des rapports thématiques de synthèse présentés au Conseil d'administration;

19. *Prie également* l'UNICEF de remédier aux principales lacunes constatées dans la couverture de l'évaluation de ses interventions humanitaires tout en continuant à améliorer la qualité des évaluations réalisées dans ce domaine.

Session annuelle
21 juin 2013

2013/14

Rapport annuel de 2012 du Bureau de l'audit interne et des investigations au Conseil d'administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel de 2012 du Bureau de l'audit interne et des investigations (E/ICEF/2013/AB/L.2), du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit et de la réponse de la direction au rapport annuel du Bureau de l'audit interne et des investigations pour 2012 (E/ICEF/2013/AB/L.3);

2. *Se félicite* de l'importance que l'UNICEF attache au renforcement de la responsabilité et de la transparence et, à cet égard, se réjouit de la mise en œuvre de la décision relative à la publicité des rapports d'audit interne;

3. *Exprime* son soutien constant à l'intensification des fonctions d'audit interne et d'investigation de l'UNICEF;

4. *Prend note* du travail accompli par l'UNICEF pour mettre en œuvre les recommandations d'audit non encore suivies et encourage l'UNICEF à appliquer d'urgence les recommandations restant à mettre en œuvre;

5. *Note avec satisfaction* l'augmentation du nombre d'audits conjoints et encourage l'UNICEF à rechercher, en collaboration avec les autres organismes de développement des Nations Unies, d'autres possibilités de démarches communes; souligne par ailleurs qu'il importe de revoir la politique harmonisée concernant les transferts de fonds (HACT), qui doit donner des orientations claires pour assurer l'application de cette démarche élaborée conjointement par les organismes;

6. *Souligne* l'importance du Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF et, à cet égard, prie l'UNICEF de veiller à lui assurer, à partir d'une évaluation des risques encourus par l'organisation, les ressources humaines et financières nécessaires pour pouvoir faire face aux besoins en matière d'audit, d'investigation et de services consultatifs; et prie l'UNICEF de s'assurer que les ressources nécessaires sont affectées à ces fins lors de la présentation du budget intégré 2014-2017, en accordant une importance particulière à la fonction d'investigation;

7. *Prend note* de la mise en œuvre par l'UNICEF des normes comptables internationales pour le secteur public.

Session annuelle
21 juin 2013

2013/15

Programme de travail proposé pour les sessions de 2014 du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration

Adopte le programme de travail des sessions qu'il tiendra en 2014, sachant qu'il pourra être modifié en fonction des besoins dans le courant de l'année.

Première session ordinaire
4-7 février 2014

Session annuelle
3-6 juin 2014

Deuxième session ordinaire
9-12 septembre 2014

Questions d'organisation et de procédure

Élection du Président et des Vice-Présidents du Conseil d'administration (*SAD*)
(8 janvier 2014)^a

Questions relatives aux programmes et grandes orientations

Coopération opérationnelle :
Adoption des descriptifs de programme de pays révisés (*SAD*)
Projet de descriptif de programme de pays pour le Kenya (*SAD*)

Rapport oral sur la suite donnée par l'UNICEF aux recommandations et décisions adoptées aux réunions du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (*I*)

Questions d'organisation et de procédure

Questions relatives aux programmes et grandes orientations

Rapport annuel du Directeur général : progrès accomplis et résultats obtenus dans le cadre du plan stratégique de l'UNICEF^b (*SAD*)

• Rapport de l'UNICEF sur les recommandations du Corps commun d'inspection (*I*)

Matrice finale des résultats du plan stratégique de l'UNICEF pour 2014-2017 (*E*)

Questions d'organisation et de procédure

Projet de programme de travail des sessions de 2015 du Conseil d'administration

Questions relatives aux programmes et grandes orientations

Coopération opérationnelle :
Adoption des descriptifs de programme et de programme commun de pays révisés (*SAD*)

Projets de descriptif de programme de pays et de programme commun de pays (*SAD*)

Résumés régionaux de l'examen à mi-parcours des programmes de pays (*E*)

Plan d'action chiffré de l'UNICEF pour l'égalité des sexes (2014-2017) (E)

Débat thématique sur l'action menée par l'UNICEF dans les situations de crise humanitaire (E)

Évaluation, vérification interne des comptes et questions liées au contrôle

Évaluations thématiques mondiales (E)

Ressources et questions financières et budgétaires

Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 et rapport du Comité des commissaires aux comptes (I)

Collecte de fonds privés : plan de travail et projet de budget pour 2014 (SAD)

Réunion d'annonce de contributions

Rapport sur les progrès réalisés par l'UNICEF dans son action en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes (E)

Coopération opérationnelle :

Projets de descriptif de programme de pays et de programme commun de pays (SAD)

Prorogations de programmes de pays en cours d'exécution (SAD)

Évaluation, vérification interne des comptes et questions liées au contrôle

Rapport annuel sur la fonction d'évaluation et les principales évaluations de l'UNICEF, et suite donnée par l'administration (SAD)

Rapport de synthèse de l'évaluation des opérations, et suite donnée par l'administration (E)

Rapport du Bureau de la déontologie (I)

Rapport annuel 2013 du Bureau d'audit interne et des investigations au Conseil d'administration, et suite donnée par l'administration (SAD)

Ressources et questions financières et budgétaires

Évaluation, vérification interne des comptes et questions liées au contrôle

Ressources et questions financières et budgétaires

Collecte de fonds privés : rapport financier pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 (SAD)

Première session ordinaire
4-7 février 2014

Session annuelle
3-6 juin 2014

Deuxième session ordinaire
9-12 septembre 2014

Questions diverses

Questions diverses

Questions diverses

Déclaration du Président de
l'Association mondiale du personnel
de l'UNICEF

Rapports des visites sur le terrain du
Conseil d'administration (I)

^a Cette date est provisoire.

^b Des données complémentaires relatives à ce point de l'ordre du jour sont disponibles dans un document intitulé « Data Companion ».

Les questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil d'administration sont de quatre types :

- i) *Pour suite à donner (SAD)* : Le Conseil d'administration examine la question à l'ordre du jour et prend une décision. Le secrétariat établit la documentation préalable et rédige un projet de décision pour examen par le Conseil;
- ii) *Pour examen (E)* : Le Conseil d'administration examine le rapport établi par le secrétariat. Celui-ci ne rédige pas de projet de décision, mais le Conseil peut décider de se prononcer sur la question;
- iii) *Pour information (I)* : Le secrétariat établit la documentation préalable pour information à la demande du Conseil d'administration. Il ne rédige pas de projet de décision, mais le Conseil peut décider de se prononcer sur la question;
- iv) *Rapports oraux (O)* : Les rapports oraux sont présentés à la demande du Conseil d'administration. Ils sont accompagnés de documents de référence brefs et sans caractère officiel.

*Deuxième session ordinaire
6 septembre 2013*

2013/16

Plan stratégique de l'UNICEF, 2014-2017

Réalisation des droits de tous les enfants, notamment des plus défavorisés

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* le plan stratégique de l'UNICEF, 2014-2017, paru sous les cotes [E/ICEF/2013/21](#) et [Add.1](#);
2. *Se réjouit* des progrès faits pour rapprocher ressources et résultats;
3. *Note avec satisfaction* les consultations menées par l'UNICEF dans le cadre de l'élaboration de son plan stratégique;
4. *Note également avec satisfaction* les efforts déployés par l'UNICEF pour aligner son plan stratégique pour 2014-2017 sur les mandats définis par l'Assemblée générale dans sa résolution [67/226](#) sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;
5. *Prie* l'UNICEF de mettre en œuvre le plan stratégique, en prenant en considération les directives données par l'Assemblée générale dans sa résolution [67/226](#), et de continuer à contribuer au renforcement de la responsabilisation, de l'efficacité et de la cohérence du système des Nations Unies pour le développement;
6. *Note avec satisfaction* l'intégration d'indicateurs précis pour le suivi et le compte rendu de la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet dans le cadre d'une approche commune des fonds et programmes;

7. *Prie* l'UNICEF de mettre en œuvre le plan stratégique, tout en élaborant et affinant des documents complémentaires librement disponibles, en consultation avec les États Membres et d'autres parties prenantes, notamment :

a) Affinement des indicateurs et ajustement des normes de base, jalons et cibles présentés dans le document paru sous la cote [E/ICEF/2013/21/Add.1](#), avant la session annuelle de 2014;

b) Mise au point d'une note de programme supplémentaire portant sur la théorie du changement, avant la session annuelle de 2014;

8. *Prie* le Directeur exécutif de l'UNICEF de lui présenter un examen à mi-parcours du plan stratégique de l'organisation pour 2014-2017, avant sa session annuelle de 2016.

*Deuxième session ordinaire
6 septembre 2013*

2013/17

Coopération au titre des programmes de l'UNICEF Projets de descriptif de programme de pays ou de zone

Le Conseil d'administration

Approuve les budgets indicatifs globaux relatifs aux programmes de coopération de pays ou de zone suivants :

<i>Région/pays</i>	<i>Période</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Document E/ICEF/2013/</i>
Amériques et Caraïbes				
Mexique	2014-2018	3 770 000	36 000 000	P/L.15
Afrique orientale et australe				
Namibie	2014-2018	3 770 000	27 000 000	P/L.16
Moyen-Orient et Afrique du Nord				
Programme pour la sous-région du Golfe	2014-2017	–	9 000 000	P/L.17

*Deuxième session ordinaire
6 septembre 2013*

2013/18

Demande du Kenya concernant la présentation du descriptif de programme le concernant au Conseil d'administration de l'UNICEF à sa première session ordinaire de 2014

Le Conseil d'administration,

Rappelant ses décisions [2002/4](#), [2006/19](#) et [2008/17](#) concernant la procédure d'approbation des programmes de pays,

1. *Prend note* de la demande du Kenya de présenter, à titre exceptionnel, les projets de descriptif de programme le concernant au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, à celui de l'UNICEF et à celui du Programme alimentaire mondial à leurs premières sessions ordinaires de 2014;

2. *Décide* d'examiner, à titre exceptionnel, le projet de descriptif de programme du Kenya à sa première session ordinaire en 2014;

3. *Décide également*, qu'en application de ses décisions [2002/4](#), [2006/19](#) et [2008/17](#), il affichera le descriptif de programme de pays révisé sur son site Web au plus tard dans les six semaines qui suivront l'examen qu'il lui consacra et qu'il approuvera le descriptif selon la procédure d'approbation tacite, sans présentation ni débat, à sa session annuelle de 2014, sauf si cinq membres au moins ont informé le secrétariat par écrit avant la session qu'ils souhaitaient le saisir du programme.

*Deuxième session ordinaire
6 septembre 2013*

2013/19

Coopération au titre des programmes de l'UNICEF Prorogation de programmes de pays en cours

Le Conseil d'administration

Approuve la prorogation pour deux ans du programme de la Côte d'Ivoire, la prorogation pour deux ans et demi du programme du Soudan du Sud, la deuxième prorogation pour un an des programmes de la Guinée-Bissau et du Mali, la prorogation pour un an suivant celle pour deux ans du programme du Paraguay et la troisième prorogation pour un an des programmes de Madagascar, de la République arabe syrienne et de la Tunisie, présentées dans le tableau 1 du document [E/ICEF/2013/P/L.18](#).

*Deuxième session ordinaire
6 septembre 2013*

2013/20

Budget intégré de l'UNICEF pour la période 2014-2017

Le Conseil d'administration

1. *Accueille avec satisfaction* le budget intégré de l'UNICEF pour la période 2014-2017 comme suite à la demande formulée dans sa décision 2009/20 de présenter un budget distinct, intégré, qui comporte toutes les catégories budgétaires de l'UNICEF, qui mette l'accent sur les résultats et établisse un lien avec les résultats définis dans le plan stratégique, et dont les méthodes et la présentation soient harmonisées avec celles du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, notamment en ce qui concerne la classification, l'attribution et le recouvrement des coûts;

2. *Approuve* le plan de ressources intégré qui servira de cadre financier au plan stratégique de 2014-2017, établi sur la base des prévisions relatives aux ressources disponibles, à leur utilisation et au fonds de roulement indispensable pour les besoins de trésorerie;

3. *Donne son consentement* à une hausse du niveau minimum de l'allocation destinée aux programmes de pays et prélevée sur les ressources ordinaires, qui passerait de 750 000 dollars à 850 000 dollars, et prie l'UNICEF de fournir des informations sur son exécution dans les rapports annuels présentés au Conseil d'administration en 2014;

4. *Donne son accord* à un budget de 180,0 millions de dollars pour le programme mondial et régional, à prélever sur les ressources ordinaires, dans la limite des ressources disponibles, et à un montant plafond de 528,4 millions de dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve que les contributions aux autres ressources aient été reçues, pour la période 2014-2017;

5. *Approuve* l'ouverture de crédits d'un montant de 1 978,1 millions de dollars pour le budget institutionnel de 2014-2017 afin de couvrir les coûts des activités en faveur de l'efficacité du développement, la coordination du système des Nations Unies pour le développement, les activités de gestion et, dans le cadre des activités entreprises à des fins spéciales, les investissements, et note que le montant prévu des crédits est de 1 155,1 millions de dollars au titre des ressources ordinaires et de 823,0 millions de dollars provenant du recouvrement des coûts au titre des autres ressources;

6. *Prend acte*, en sus des crédits de 1 978,1 millions de dollars, du projet de financement du budget institutionnel à hauteur de 116,4 millions de dollars au moyen des autres ressources pour les activités visant à l'efficacité du développement et la coordination des initiatives de développement des Nations Unies, sous réserve que les contributions aux autres ressources aient été reçues;

7. *Prend également acte*, à cet égard, de la hausse des crédits attribués au Bureau de l'évaluation, conformément à la nouvelle politique d'évaluation approuvée dans sa décision [2013/13](#);

8. *Prend acte, en outre*, de la hausse des crédits destinés à la fonction d'investigation du Bureau de l'audit interne et des investigations, comme suite à sa décision [2013/14](#), et demande à nouveau à l'UNICEF de le tenir informé des besoins en ressources humaines et financières nécessaires pour accomplir les fonctions du Bureau;

9. *Note* que, dans le cadre des activités entreprises à des fins spéciales, les ressources seront employées pour :

a) Les montants demandés dans les conditions prévues par son Règlement financier pour rembourser les coûts de gestion par l'UNICEF de comptes spéciaux ouverts pour d'autres parties, y compris le service d'achats et le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général sur la violence à l'encontre des enfants;

b) La collecte de fonds privés, pour laquelle un budget sera présenté au Conseil d'administration pour examen et approbation chaque année à sa première session ordinaire;

10. *Prie* le Directeur général de :

a) Fournir des informations financières selon la présentation du plan de ressources intégré et évaluer les résultats au regard du budget intégré dans le rapport annuel qu'il lui présente;

b) Lui soumettre pour examen un plan de ressources intégré actualisé, chaque année à sa deuxième session ordinaire, après avoir examiné les prévisions financières sur lesquelles il s'appuie;

c) Lui présenter, en même temps que l'examen à mi-parcours du plan stratégique, des informations relatives à la mise en œuvre et aux résultats de la méthode révisée de recouvrement des coûts, ainsi que toute recommandation s'y rapportant, à la session annuelle de 2016, comme suite à la demande formulée dans sa décision 2013/5, et d'y inclure une étude des méthodes permettant d'améliorer la budgétisation axée sur les résultats et une évaluation du système d'allocation des ressources;

d) Tenir compte des recommandations formulées dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au sujet de la mise en œuvre du budget intégré pour 2014-2017 et de l'élaboration de l'examen à mi-parcours;

11. *Demande à nouveau* à l'UNICEF d'établir un plan d'action chiffré pour l'égalité des sexes (2014-2017), qui comprenne une analyse approfondie des questions d'égalité des sexes afin de mieux les intégrer dans l'organisation en vue de la mise en œuvre du plan stratégique.

*Deuxième session ordinaire
6 septembre 2013*

